AUTO-ÉCOLE MODERNE

Votre réussite, notre engagement

GUIDE DES PRESTATIONS

N° d'agrément : E16 077 0016 0

- FORMATION **AUTO**
- FORMATION **MOTO**
- CODE DE **LA ROUTE**
- FORMATIONS PRO. **(ECSR)**
- POST-PERMIS & **SPÉCIALISATIONS**



2026

FORMATIONS DE QUALITÉ
POUR UNE CONDUITE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Guide des prestations
de
l'auto-école Moderne

Notre établissement est ravi de vous accueillir et met à votre service son sérieux et son expertise pour vous accompagner dans l'apprentissage de la conduite en toute sérénité. Bien plus qu'une simple auto-école, nous sommes également un **centre de formation dédié aux futurs moniteurs**, proposant des prestations professionnelles de haut niveau pour ceux qui souhaitent enseigner la conduite.

Que trouverez-vous dans ce livret ?

- ✓ Une présentation détaillée de nos **formations théoriques et pratiques**.
- ✓ **Les étapes clés** pour réussir vos examens, de l'inscription à l'épreuve pratique.
- ✓ Des informations sur **nos formations spécialisées**, notamment pour les futurs enseignants de la conduite.
- ✓ Un aperçu de **nos méthodes pédagogiques** modernes et personnalisées.
- ✓ **Les engagements** de notre équipe pour votre réussite et votre sécurité sur la route.
- ✓ **Les tarifs** de nos différentes prestations.
- ✓ **Les statistiques** de réussite aux examens.

Qualité et suivi

À l'Auto-École Moderne, nous plaçons **la qualité de la formation et le suivi de chaque élève** au cœur de nos priorités. Grâce à un accompagnement personnalisé et une pédagogie adaptée, nous assurons une progression optimale tout en respectant le rythme de chacun. Nos enseignants qualifiés s'engagent à identifier vos besoins et à vous guider avec professionnalisme tout au long de votre apprentissage.

Un cadre d'apprentissage idéal

Dès votre arrivée, vous serez accueilli dans un environnement chaleureux et professionnel. **Nos locaux spacieux et modernes** sont spécialement conçus pour vous offrir des conditions optimales d'apprentissage, alliant confort et technologies pédagogiques avancées. Chaque détail a été pensé pour garantir une expérience agréable et enrichissante.

Disponibilité et transparence

Nous mettons également un point d'honneur à rester à votre écoute tout au long de votre formation. **Notre équipe se tient à votre disposition** pour répondre à toutes vos questions, vous conseiller et vous accompagner à chaque étape. Nous favorisons une communication claire et transparente, afin que vous soyez toujours informé des démarches, des progrès réalisés et des étapes restantes pour atteindre vos objectifs.

Notre engagement pour votre réussite

Avec des outils pédagogiques innovants, un suivi personnalisé et une équipe d'enseignants diplômés, **l'Auto-École Moderne** et son **centre de formation** s'engagent à vous offrir une expérience réussie, que vous soyez apprenti conducteur ou futur moniteur.

Retrouvez le contenu complet ainsi que la version téléchargeable de ce livret directement sur notre **site internet :**

www.aem77.fr

Copyright © **2026 by Autoédition**
Auto-école Moderne (AEM77)
Tous droits réservés.
Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur ou de l'éditeur, conformément aux articles L.122-4 et L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

FORMATION THEORIQUE (CODE)....3

PREAMBULE....5
FORMATION CLASSIQUE....9
STAGE CODE INTENSIF....11

FORMATION PRATIQUE (AUTO)....15

PREAMBULE....17
BOITE MANUELLE....25
BOITE AUTOMATIQUE....31
CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC)....37
CONDUITE SUPERVISEE (CS)....45
FORMATION « PASSERELLE » BVA –> BVM....51

FORMATION PRATIQUE (MOTO)....55

PREAMBULE....57
FORMATION A1/A2....65
FORMATION « PASSERELLE » A2 –> A....71
ÉQUIVALENCE 125 CM³....75

FORMATIONS DIVERSES....79

FORMATION POST PERMIS....81
STAGE DE RECUPERATION DE POINT....87

FORMATION MONITEURS AUTO-ÉCOLE....91

PREAMBULE....93
FORMATION TITRE PRO ECSR....95

INFORMATIONS PRATIQUE....101

PRESENTATION DE L'EQUIPE....103
MOYENS PEDAGOGIQUES....105
PERMIS DE CONDUIRE ET HANDICAP....107
FINANCEMENTS....109
AVIS – RECLAMATIONS – MEDIATION....113


SENS
INTERDIT
STOP
STOP
STOP
STOP

FORMATION THEORIQUE (Code)



PREAMBULE 5
Les enjeux de la formation 5
Les thématiques abordées 5
L'épreuve théorique du permis de conduire 6
FORMATION CLASSIQUE 9
L'accès à salle de code 9
L'entraînement en ligne 9
Le suivi personnalisé 10
Les tarifs (TTC) 10
STAGE CODE INTENSIF 11
Présentation du stage 11
Organisation et déroulement du stage 11
Contenu pédagogique et thèmes abordés 11
Méthodes et moyens pédagogiques 12
Pour qui est destiné ce stage ? 12
Le tarif (TTC) 12

PREAMBULE

Apprenez le Code de la route efficacement grâce à nos formations modernes et interactives ! Accès à nos salles, entraînement en ligne et stage intensif : choisissez la formule qui vous convient.

Nos supports pédagogiques innovants garantissent un apprentissage dynamique et performant.

Nous vous accompagnons à chaque étape, jusqu'à la réussite de votre examen.

Les enjeux de la formation

Le Code de la route ne se limite pas à un examen à passer. Il fixe les règles qui permettent à des millions d'usagers de partager la route en sécurité, et sa maîtrise conditionne tout l'apprentissage de la conduite.

Les principaux facteurs d'accidents mortels sont précisément ceux que le Code aborde. En 2024, **1 accident mortel sur 3** était lié à la **vitesse**, **1 sur 4** à l'**alcool** et **1 sur 5** aux **stupéfiants**.

Source : ONISR, bilan de l'accidentalité routière 2024.

Connaître les limitations, les distances de sécurité, les règles de priorité et les effets des produits psychoactifs n'est donc pas qu'une affaire d'examen : ce sont les réflexes qui feront la différence une fois seul au volant.

C'est pourquoi notre formation ne se limite pas à l'entraînement sur des séries de questions. **Accès à nos salles**, **entraînement en ligne** et **stage intensif** : choisissez la formule qui vous convient. La présence d'un enseignant permet de comprendre les règles plutôt que de mémoriser des réponses, et nous vous accompagnons à chaque étape, jusqu'à la **réussite de votre examen**.

Les thématiques abordées

Pour le **permis B**, également appelé **ETG** (Examen Théorique Général), la banque de questions de l'examen du Code de la route a été mise à jour en septembre 2023. Elle comprend désormais **1 000 visuels variés** (photos, images 3D, schémas, vidéos) répartis en **10 grands thèmes**, identifiés par des lettres pour une meilleure organisation :

- ✓ **Thème L** : la circulation routière
- ✓ **Thème C** : le conducteur
- ✓ **Thème P** : prendre et quitter son véhicule
- ✓ **Thème D** : les notions diverses
- ✓ **Thème S** : la sécurité du passager et du véhicule
- ✓ **Thème M** : la mécanique et les équipements
- ✓ **Thème R** : la route
- ✓ **Thème U** : les autres usagers
- ✓ **Thème E** : l'environnement
- ✓ **Thème A** : les premiers secours

Pour le **permis A**, également appelé **ETM** (Examen Théorique Moto), un accent particulier est mis sur les thématiques propres aux deux-roues motorisés. Elles sont regroupées en **9 grands thèmes**, également identifiés par des lettres :

- ✓ **Thème L** : la circulation routière
- ✓ **Thème C** : le conducteur
- ✓ **Thème D** : les notions diverses
- ✓ **Thème S** : les équipements de protection et la sécurité
- ✓ **Thème M** : la mécanique et les équipements
- ✓ **Thème R** : la route
- ✓ **Thème U** : les autres usagers
- ✓ **Thème E** : l'environnement
- ✓ **Thème A** : les premiers secours

Chaque thème est étudié de manière approfondie à l'aide de **supports pédagogiques interactifs et modernes**, conçus pour simplifier votre apprentissage et garantir une parfaite maîtrise des concepts.

L'épreuve théorique du permis de conduire

L'épreuve théorique générale est réglementée par l'**arrêté du 29 avril 2024** portant cahier des charges pour l'organisation des épreuves théoriques du permis de conduire.

Inscription

Pour pouvoir être présenté à l'épreuve théorique du permis de conduire, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins **16 ans** pour la catégorie B du permis (ou **15 ans** dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite – AAC).
- Être âgé d'au moins **17 ans** pour la catégorie A2 du permis (ou **16 ans** pour la catégorie A1).
- Disposer d'un **numéro NEPH** (Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé), composé de **12 chiffres**.

Réservation

L'externalisation de l'examen du Code de la route est en vigueur depuis le **1er juin 2016**. Désormais, des **opérateurs privés agréés** par l'**État** sont en charge de l'organisation et de la surveillance de l'épreuve théorique, tels que :

- La Poste.
- Dekra.
- Bureau Veritas.
- SGS.

Nous collaborons principalement avec **La Poste**, dont le centre d'examen est idéalement situé à proximité de nos locaux.

Vous pouvez réserver votre place d'examen directement sur le site de l'opérateur ou nous confier cette démarche.

En choisissant l'Auto-École Moderne, nous prenons en charge l'ensemble des formalités, **une place d'examen étant incluse dans votre forfait**, sans frais supplémentaires. En revanche, si vous effectuez la réservation par vos propres moyens, la redevance de **30 €** restera à votre charge et **aucun remboursement** ne pourra être effectué par l'auto-école.

Déroulement

Conformément à l'**article 7** de l'**arrêté du 29 avril 2024**, toute session d'épreuve théorique générale du permis de conduire est organisée sur l'ensemble du territoire national selon les horaires déterminés par l'organisateur agréé :

- Les sessions se déroulent entre **8h et 20h**.
- Aucun examen n'est organisé les **dimanches et jours fériés**.

Prévoyez d'arriver au moins **15 minutes avant** l'heure de votre passage. Les examens commencent précisément à l'horaire prévu. Aucun retard ne sera toléré. Si vous vous présentez après l'horaire indiqué sur votre convocation, vous ne pourrez pas participer à l'examen.

Vous devrez vous rendre au centre d'examen par vos propres moyens, car nous n'accompagnons pas les élèves, à l'adresse suivante :

La Poste
8 av Georges Clemenceau
77000 VAUX-LE-PÉNIL

L'identité du candidat est vérifiée avant le début des épreuves à partir de l'une des pièces listées dans l'**arrêté du 23 décembre 2016**. En cas de doute sur l'identité d'une personne, l'organisateur agréé ne l'autorise pas à passer l'examen.

Assurez-vous d'avoir avec vous :

- Une **pièce d'identité valide** (Carte Nationale d'Identité, passeport, carte de séjour).
- Votre **convocation**.

À votre arrivée, une tablette et un casque vous seront remis, puis vous serez invité à patienter avant de recevoir les consignes pour débuter l'épreuve.

L'examen dure environ **25 minutes**. Une série unique de **40 questions**, dont certaines en vidéo, vous sera attribuée. Répondez attentivement, car une fois le temps imparti écoulé, vous ne pourrez pas revenir sur vos réponses.

À noter : pour l'**ETM**, les questions portent exclusivement sur les **9 thèmes moto**.

Annulation et remboursement

Chaque opérateur privé (La Poste, Dekra, Bureau Veritas, SGS) applique sa propre politique d'annulation et de remboursement. **Il est de la responsabilité de l'élève de consulter leurs conditions.**

Avec **La Poste**, il est possible d'obtenir un remboursement ou de déplacer le rendez-vous **jusqu'à la veille à minuit**. Passé ce délai, **aucun remboursement ni report ne sera accordé**.

Si vous réservez via l'Auto-École Moderne, nous gérons les démarches auprès de l'opérateur, mais **déclinons toute responsabilité** en cas d'annulation, de report ou de refus de remboursement. Nous vous invitons à planifier soigneusement votre session pour éviter des désagréments.

Résultat

Les réponses sont transmises au **Ministère de l'Intérieur** pour validation. Les résultats vous seront envoyés par e-mail sous **24 heures** après votre passage. Pour réussir, vous devez obtenir un score d'au moins **35 bonnes réponses sur 40**.

- ✓ **En cas de réussite :** Félicitations ! Votre feuille de résultats fera office de justificatif pour l'obtention du Code de la route. Conservez-la soigneusement, car les délais de conservation des opérateurs privés étant incertains, il pourrait être impossible d'obtenir un duplicata. Le Code est **valable pendant 5 ans**, ce qui vous donne ce délai pour passer l'épreuve pratique.
- ✓ **En cas d'échec :** Identifiez les thèmes où vous avez fait le plus d'erreurs et poursuivez votre entraînement. La réglementation en vigueur n'impose **aucun délai** entre deux inscriptions à l'examen, vous pouvez donc repasser votre examen quand vous le souhaitez. Il vous suffit de réserver une nouvelle date d'examen et de vous présenter à nouveau.

FORMATION CLASSIQUE

L'accès à salle de code

La formation classique vous donne un **accès illimité à la salle de Code pendant 3 mois**, aussi bien pour les candidats au **permis B** que pour ceux au **permis A**.

Les séances sont organisées comme suit :

- Une séance dure environ **45 minutes**.
- **3 séances par jour**, les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis.
- Pendant nos horaires d'ouverture de bureau, sans rendez-vous.

Vous venez **aussi souvent que vous le souhaitez** : il n'y a pas de nombre de séances imposé, et vous n'avez pas à réserver à l'avance.

Nous mettons à votre disposition **deux salles modernes équipées de tableaux blancs**, vidéoprojecteurs interactifs et outils numériques. Ces équipements garantissent des cours dynamiques, combinant pédagogie traditionnelle et technologies avancées.

Travailler en salle présente un avantage que l'entraînement à domicile n'offre pas : **un enseignant est présent**. Il commente les séries, revient sur les questions qui posent problème et reformule les règles mal comprises, plutôt que de vous laisser face à une simple correction écrite.

Bon à savoir : si vous préférez un apprentissage concentré sur une courte période, nous proposons également un **stage Code intensif** sur cinq jours, pendant les vacances scolaires.

L'entraînement en ligne

La formation classique comprend également **3 mois d'accès** à une plateforme d'entraînement en ligne, avec environ **2 400 questions** pour réviser depuis chez vous, à votre rythme et aux horaires qui vous conviennent.

Nous travaillons en partenariat avec **« Codes Rousseau »**, qui propose une large gamme de supports pédagogiques accessibles depuis une plateforme intuitive. Grâce à l'interface d'entraînement **« Pass Rousseau »**, vous pouvez apprendre sereinement de chez vous.

Vous y retrouvez :

- ✓ Des **séries de questions** conformes à l'examen officiel.
- ✓ Des **corrections commentées** après chaque série.
- ✓ Un **suivi de votre progression**, thème par thème.

En tant qu'établissement, nous avons accès à **vos résultats en temps réel**. Cela nous permet d'analyser vos performances, de repérer les thèmes à retravailler, de vous conseiller et de vous proposer une **date d'examen adaptée** à votre niveau réel plutôt qu'au hasard du calendrier.

Les deux supports se complètent : l'entraînement en ligne pour la **régularité**, la salle pour les **explications**.

Le suivi personnalisé

Nos enseignants qualifiés vous accompagnent tout au long de votre formation, que ce soit en salle, en ligne ou lors de votre stage Code. Ils identifient vos besoins, vous guident dans l'acquisition des compétences clés et répondent à vos questions pour optimiser votre progression.

Un enseignant est toujours présent aux horaires d'ouverture du bureau pour vous proposer des **tests exclusifs avec correction automatique**, des retours précis sur vos résultats et des conseils adaptés à vos objectifs. Vous pouvez nous contacter par e-mail, téléphone ou en présentiel. Nous sommes toujours disponibles pour vous accompagner et répondre à vos besoins.

Les tarifs (TTC)

Connexion Internet – 3 mois



Ce forfait comprend

- ✓ **Accès à la plateforme d'entraînement en ligne** pendant **3 mois**
- ✓ Environ **2 400 questions**, révisables depuis chez vous
- ✓ **Corrections commentées** et suivi de votre progression

Accès salle de Code – 1 mois



Ce forfait comprend

- ✓ Accès illimité à la salle de Code pendant 1 mois
- ✓ **3 séances par jour** d'environ **45 minutes**, les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis
- ✓ **Un enseignant présent** pour commenter les séries et reprendre les questions difficiles

Accès salle de Code – 2 mois



Ce forfait comprend

- ✓ Accès illimité à la salle de Code pendant 2 mois
- ✓ **3 séances par jour** d'environ **45 minutes**, les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis
- ✓ **Un enseignant présent** pour commenter les séries et reprendre les questions difficiles

Accès salle de Code – 3 mois



Ce forfait comprend

- ✓ Accès illimité à la salle de Code pendant 3 mois
- ✓ **3 séances par jour** d'environ **45 minutes**, les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis
- ✓ **Un enseignant présent** pour commenter les séries et reprendre les questions difficiles

Accès salle de Code – 4 mois



Ce forfait comprend

- ✓ Accès illimité à la salle de Code pendant 4 mois
- ✓ **3 séances par jour** d'environ **45 minutes**, les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis
- ✓ **Un enseignant présent** pour commenter les séries et reprendre les questions difficiles

STAGE CODE INTENSIF

Présentation du stage

Le **stage code intensif**, réservé aux élèves inscrits en formation B, est conçu pour proposer un apprentissage structuré et encadré du Code de la route dans un temps concentré.

Il s'adresse aux candidats souhaitant se consacrer pleinement à la préparation de l'examen théorique, dans un cadre rassurant et propice à la concentration.

Organisé sur **5 jours consécutifs**, au sein de l'auto-école et pendant les vacances scolaires, ce stage permet une immersion complète dans l'apprentissage du Code.

Le Code de la route constitue un **préalable essentiel** à la formation à la conduite. La présence d'un enseignant permet de dépasser la simple recherche de la bonne réponse, pour comprendre les règles, éviter les interprétations et acquérir des bases solides.

Un code bien maîtrisé facilite ensuite l'apprentissage de la conduite, améliore le temps de réaction sur la route et permet d'optimiser le nombre d'heures pratiques.

***Pour en savoir plus**, consultez les prochaines dates sur notre site : https://aem77.fr/formation-code/stage-intensif#dates*

Organisation et déroulement du stage

Le stage code intensif se déroule :

- Sur 5 jours consécutifs, soit 37h30.
- De 8h à 12h, puis de 13h30 à 17h.
- En **présentiel**, dans les locaux de l'auto-école.
- Pendant les périodes de **vacances scolaires**.

Chaque journée alterne :

- ✓ Apports théoriques.
- ✓ Exercices pratiques.
- ✓ Séries de questions à choix multiples.
- ✓ Corrections collectives et explications individualisées.

Le stage ne repose pas uniquement sur des séries de tests. Il combine **enseignement théorique traditionnel** et **entraînement pratique**, afin de favoriser la compréhension des règles.

Des exercices à réaliser à domicile complètent le travail en salle. Les élèves effectuent des recherches dans leur livre de code, puis expliquent leurs réponses lors des corrections collectives, ce qui renforce la mémorisation et la logique de raisonnement.

Contenu pédagogique et thèmes abordés

L'ensemble des thèmes du Code de la route est abordé durant le stage.

Une attention particulière est portée aux notions qui posent le plus de difficultés aux candidats, notamment :

- ✓ Le **comportement du conducteur** et la sécurité routière.
- ✓ Les **distances d'arrêt** et les **distances de sécurité**.
- ✓ Les **limitations de vitesse**.
- ✓ Les **règles de priorité**, dont la priorité à droite.
- ✓ La **signalisation verticale et horizontale**.
- ✓ Les **règles de circulation et de dépassement**.

Ces thèmes sont traités en détail, à travers :

- ✓ Des exercices ciblés.
- ✓ Des mises en situation.
- ✓ Des explications concrètes.
- ✓ Des échanges réguliers avec les enseignants.

Méthodes et moyens pédagogiques

Le stage repose sur un **accompagnement renforcé**, assuré par des enseignants expérimentés, qui adaptent leurs explications aux besoins des élèves.

Les moyens pédagogiques utilisés comprennent :

- ✓ Des supports pédagogiques actualisés.
- ✓ Des séries de questions conformes à l'examen officiel.
- ✓ Des corrections commentées.
- ✓ Un suivi individualisé permettant d'identifier les points à renforcer.

Les cours se déroulent dans des **salles de cours adaptées**, favorisant l'échange et la participation. L'auto-école dispose de **2 grandes salles**, pouvant accueillir entre **12 et 20 personnes**, équipées notamment d'un **tableau interactif**, permettant d'illustrer les situations et d'appuyer les explications.

Pour qui est destiné ce stage ?

Le stage code intensif est particulièrement adapté :

- ✓ Aux élèves souhaitant une préparation rapide et encadrée.
- ✓ À ceux rencontrant des difficultés sur certaines notions.
- ✓ Aux candidats ayant besoin d'un cadre structurant pour progresser efficacement.
- ✓ À toute candidate ou tout candidat souhaitant optimiser ses performances en conduite, une bonne maîtrise du Code étant essentielle avant la phase pratique.

Le tarif (TTC)

Ce forfait comprend



- ✓ **5 jours** de formation intensive
- ✓ **Accès** aux salles de cours
- ✓ **Boîtiers** électroniques de réponse
- ✓ **Cahier d'exercices** pour le travail personnel

Bon à savoir :

- ✓ Ce tarif s'applique **hors forfait**.
- ✓ Dans un forfait complet code et conduite, le stage est inclus gratuitement dans les 4 mois qui suivent l'inscription, aux dates proposées durant l'année.


DRIVING SCHOOL
DRIVING
SCHOOL

FORMATION PRATIQUE (Auto)

PREAMBULE 17
Les enjeux de la formation 17
Le déroulement de la formation 17
Le programme de formation 18
L'évaluation de départ 19
Le déroulement d'une leçon de conduite (55 min) 20
L'épreuve pratique du permis de conduire 21
Les statistiques (2025) 23
BOITE MANUELLE 25
Introduction 25
Les différentes étapes de la formation 25
Les tarifs (TTC) 29
BOITE AUTOMATIQUE 31
Introduction 31
Les avantages 31
Les différentes étapes de la formation 31
La passerelle BVA => BVM 35
Les tarifs (TTC) 36
CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC) 37
Introduction 37
Les avantages 37
Les différentes étapes de la formation 37
Les tarifs (TTC) 42
CONDUITE SUPERVISEE (CS) 45
Introduction 45
Les avantages 45
Les différentes étapes de la formation 45
Les tarifs (TTC) 50
FORMATION « PASSERELLE » BVA –> BVM 51
Introduction 51
Les objectifs de la Formation 51
Le programme de formation 51
Les modalités pratiques 52
L'attestation de fin de formation 52
Le tarif (TTC) 52



PREAMBULE

Les enjeux de la formation

Aujourd'hui, la voiture est un moyen de déplacement indispensable pour de nombreuses personnes. Conduire ne consiste cependant pas uniquement à maîtriser un véhicule. C'est aussi savoir partager la route avec les autres usagers, anticiper les risques et prendre les bonnes décisions.

Les conducteurs débutants sont particulièrement exposés aux accidents. Les statistiques le montrent. Les **18 à 24 ans** représentent seulement **8 % de la population**, mais **17 % des personnes tuées** sur les routes. Leur mortalité est près de **deux fois supérieure** à la moyenne nationale. En 2024, **3 193 personnes** ont perdu la vie sur les routes françaises et la route demeure la **première cause de mortalité chez les moins de 30 ans**.

Source : ONISR, bilan de l'accidentalité routière 2024.

Ces constats montrent qu'une formation de qualité est indispensable. Son objectif ne se limite pas à la réussite de l'examen du permis de conduire. Elle vise à développer les connaissances, les compétences et les comportements nécessaires pour conduire en toute sécurité.

La formation repose ainsi sur quatre compétences complémentaires : **les savoirs**, **le savoir-faire**, **le savoir-être** et **le savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** qui demande de la patience, de la rigueur, de la discipline et de l'implication.

Le déroulement de la formation

Le programme de formation a été conçu pour être aussi complet que possible. Un conducteur responsable doit acquérir rapidement les bonnes pratiques afin de ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres. Cette formation dépasse la simple obtention du permis : elle intègre des objectifs sécuritaires qui accompagneront l'élève tout au long de son apprentissage et au-delà.

Durant la formation, vous apprendrez à :

- ✓ **Manipuler** un véhicule avec précision.
- ✓ **Circuler** dans des situations variées.
- ✓ **Comprendre** les risques et limites inhérents à chaque situation.
- ✓ **Respecter** les règles du Code de la route.
- ✓ **Tenir compte** des lois physiques, psychologiques et physiologiques qui influencent la conduite.

Votre formateur jouera un rôle clé dans votre progression en vous guidant et en vous conseillant à chaque étape. Des **bilans réguliers** vous permettront d'évaluer vos acquis, et des **auto-évaluations** vous aideront à mesurer votre progression. Vous disposerez également de **grilles de compétences** pour suivre vos avancées et identifier les axes d'amélioration.

Le programme de formation

La formation au permis de conduire s'appuie sur le **Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC)**, défini par l'**arrêté du 13 mai 2013** et applicable depuis le **1er juillet 2014**. Il remplace le **Programme National de Formation (PNF)**, en vigueur depuis **1989**.

Le REMC constitue le **cadre de référence de l'éducation routière**. Il ne se limite pas à l'apprentissage de la conduite : son objectif est de former des **usagers de la route responsables, autonomes et conscients des risques**, tout au long de leur vie.

***Pour en savoir plus**, télécharger le REMC sur notre site : https://aem77.fr/telechargements/REMC.pdf*

Pour chaque catégorie de permis, le REMC est décliné en un programme de formation spécifique.

Celui du **permis B** s'organise autour de **quatre compétences progressives, de C1 à C4**, qui structurent l'apprentissage. À chaque séance, l'enseignant valide les objectifs atteints dans le **livret d'apprentissage**, permettant ainsi de suivre la progression jusqu'à l'examen.

C1 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul :

- **C1.a.** Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- **C1.b.** Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- **C1.c.** Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- **C1.d.** Démarrer et s'arrêter.
- **C1.e.** Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- **C1.f.** Utiliser la boîte de vitesses.
- **C1.g.** Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- **C1.h.** Regarder autour de soi et avertir.
- **C1.i.** Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

C2 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales :

- **C2.a.** Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- **C2.b.** Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- **C2.c.** Adapter l'allure aux situations.
- **C2.d.** Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- **C2.e.** Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- **C2.f.** Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- **C2.g.** S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

C3 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :

- **C3.a.** Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- **C3.b.** Croiser, dépasser, être dépassé.
- **C3.c.** Passer des virages et conduire en déclivité.
- **C3.d.** Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- **C3.e.** S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- **C3.f.** Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- **C3.g.** Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte.
- **C3.h.** Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- **C3.i.** Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts.

C4 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique :

- **C4.a.** Suivre un itinéraire de manière autonome.
- **C4.b.** Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- **C4.c.** Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- **C4.d.** Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- **C4.e.** Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, etc.).
- **C4.f.** Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- **C4.g.** Pratiquer l'écoconduite.

L'évaluation de départ

Avant toute inscription dans une auto-école, **une évaluation de départ est obligatoire**. Cette évaluation dure environ **45 minutes** et s'effectue en situation de conduite, en milieu fermé et en circulation, à bord d'un véhicule-école.

Elle a pour but d'estimer le nombre d'heures de formation nécessaires à l'élève. Ce prévisionnel peut être ajusté selon l'implication de l'élève et la fréquence des leçons. Elle permet également d'identifier d'éventuelles difficultés afin d'adapter la formation, par exemple en proposant une formation sur boîte automatique, une conduite supervisée ou d'autres solutions personnalisées.

Cette évaluation facilite également l'élaboration d'un **calendrier de formation** en collaboration avec l'auto-école.

Elle est structurée en **8 critères d'évaluation** :

1. Renseignements d'ordre général sur l'élève

À partir d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur, les informations suivantes sont collectées :

- Identité, âge, adresse, téléphone, niveau scolaire, profession, nationalité.
- Acuité visuelle, correction de la vision.
- Visite médicale et éventuelles incompatibilités déclarées.

Ces informations servent à orienter le formateur sur les éventuelles difficultés liées à la compréhension de la langue française. Elles permettent également d'identifier d'éventuels troubles sensoriels ou moteurs, afin de proposer une visite médicale si nécessaire ou de recommander des solutions simples, comme un équipement optique adapté.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre PERMIS DE CONDUIRE ET HANDICAP.*

2. Expérience de conduite

L'évaluation repose sur un questionnaire comprenant les points suivants :

- Permis déjà obtenus.
- Expérience directe de conduite.
- Encadrement de l'apprentissage (amis, parents, auto-école).
- Lieux de conduite (ville, routes, chemins).
- Autres expériences de conduite (vélo, cyclomoteur, moto, etc.).

Ce critère permet d'évaluer les **connaissances et les compétences préexistantes** de l'élève, afin d'estimer avec précision le volume d'heures de conduite nécessaire pour atteindre les objectifs de formation.

3. Connaissance du véhicule

Ce critère repose sur un questionnaire comportant **12 questions** réparties en **4 thèmes techniques** :

- La direction.
- La boîte de vitesses.
- L'embrayage.
- Le freinage.

Certaines questions sont ouvertes, d'autres proposent trois réponses possibles, dont une seule est correcte.

L'objectif de ce QCM est de vérifier vos **connaissances de base** sur les éléments essentiels du fonctionnement d'un véhicule.

4. Attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Cette étape vise à comprendre **vos attentes, vos priorités et votre vision** de l'apprentissage de la conduite. À travers un échange informel, elle permet de cerner vos points de vue, par exemple sur l'importance de maîtriser le véhicule et connaître le Code de la route, ou encore sur la capacité à anticiper et gérer les imprévus.

5. Habiletés

Cette étape évalue vos **habiletés pratiques** et votre capacité à comprendre, mémoriser et restituer des consignes. Elle permet de déterminer votre niveau de coordination, de synchronisation et votre aisance aux commandes.

Les critères d'évaluation sont basés sur des exercices hors circulation :

- Installation au poste de conduite.
- Démarrage et arrêt.
- Manipulation du volant.

6. Compréhension et mémoire

Cette étape permet d'évaluer votre **compréhension et votre mémoire**, deux éléments clés pour un apprentissage efficace de la conduite. Elle se déroule tout au long de l'évaluation.

7. Perception

Cette étape permet d'évaluer votre **perception en situation de circulation**, une compétence essentielle pour garantir une conduite sûre et fluide.

Lors d'un trajet en ville ou sur route, différentes situations de circulation permettent d'observer votre capacité à repérer les informations utiles, à anticiper les événements et à adapter votre conduite. Le moniteur vous accompagne tout au long du parcours et peut intervenir à tout moment si nécessaire.

Compétences évaluées :

- ✓ Sens de la trajectoire et du gabarit.
- ✓ Capacité d'observation de l'environnement.
- ✓ Sens de l'orientation.
- ✓ Direction du regard.

8. Émotivité

Cette étape évalue vos **réactions émotionnelles** tout au long de l'évaluation, afin de mieux comprendre comment vous gérez vos émotions en situation de conduite.

Les points observés incluent :

- ✓ Vos réactions générales, telles que vos paroles et vos gestes.
- ✓ Les éventuelles crispations gestuelles, comme une tension au niveau des mains ou du corps.

Le résultat de cette évaluation est codifié en **3 niveaux de performance** (faible, satisfaisant, bon), correspondant à des tranches horaires de formation recommandées.

Le déroulement d'une leçon de conduite *(55 min)*

Une séance de conduite, d'une durée d'environ **55 minutes**, se déroule en **plusieurs étapes** :

1. Début de séance *(5 min)*

- ✓ Installation au poste de conduite.
- ✓ Rappel des points abordés lors de la séance précédente.
- ✓ Définition de l'objectif du jour, en lien avec les compétences à travailler (exemple : maîtriser les démarrages en côte ou améliorer l'anticipation).

2. Cours de conduite *(35 min)*

- ✓ Explications théoriques à l'arrêt.
- ✓ Démonstrations adaptées à l'objectif du jour, montrant les techniques appropriées.
- ✓ Exercices guidés, avec une progression selon le niveau de l'élève.
- ✓ Exercice en autonomie.

Évaluation *(10 min)*

- ✓ Présentation des **critères d'évaluation** définis par l'enseignant.
- ✓ Réalisation d'exercices en autonomie, permettant à l'élève de mettre en pratique les compétences acquises.

3. Bilan de séance *(5 min)*

- ✓ **Récapitulatif des points travaillés**, associés aux compétences du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC).
- ✓ **Validation** de l'objectif fixé en début de séance et intégration dans le **livret numérique**.
- ✓ **Identification des réussites** et des **axes de progrès**, avec des exemples concrets pour mieux illustrer.
- ✓ Discussion sur les **comportements observés**, comme la gestion du stress, l'anticipation ou la concentration.
- ✓ **Prise de notes pour l'élève**, accompagnée de conseils adaptés pour continuer à progresser.
- ✓ Préparation d'un **nouvel objectif pour la prochaine séance**, afin d'assurer une progression structurée

L'épreuve pratique du permis de conduire

Cette épreuve, d'une durée d'environ **32 minutes**, vise à vérifier votre capacité à conduire seul, en toute sécurité, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres. Elle est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Inscription

Pour pouvoir être présenté à l'épreuve pratique du permis de conduire, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Être âgé(e) d'au moins **17 ans**.
- Être titulaire de l'**épreuve théorique générale (Code de la route)** en cours de validité.
- Disposer d'un **numéro NEPH** (Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé), composé de **12 chiffres**.

Ce numéro est indispensable pour passer les épreuves théorique et pratique du permis de conduire. Il est délivré par l'**ANTS** (Agence Nationale des Titres Sécurisés) lors de l'enregistrement de votre dossier.

Si nous sommes mandatés pour gérer vos démarches administratives, **nous nous chargeons intégralement du suivi de votre dossier**.

Réservation

L'organisation de l'épreuve pratique du permis de conduire est assurée par l'**État**. Les places d'examen sont attribuées par l'administration, en fonction des disponibilités des inspecteurs.

La réservation d'une place à l'épreuve pratique s'effectue **obligatoirement par l'intermédiaire de l'auto-école**, via le site **Rendez-vous Permis**, sous réserve que le candidat soit prêt à se présenter à l'examen et en fonction des places disponibles.

La place d'examen est **nominative** et ne peut en aucun cas être cédée ou échangée.

Une fois la date d'examen fixée, vous recevrez une convocation officielle directement de la part de l'administration, environ **10 jours avant** la date de passage.

Les frais d'accompagnement facturés à ce titre correspondent à **une heure de conduite**, conformément aux dispositions de l'**article R. 213-3-3** du Code de la route.

Déroulement de l'examen

L'épreuve débute au **centre d'examen de Vaux-le-Pénil**, situé au :

7 av Georges Clemenceau
77000 VAUX-LE-PÉNIL

Le jour de l'examen, vous serez accompagné(e) par un enseignant de l'auto-école au moins **30 minutes avant l'heure de convocation**. Il n'est donc pas nécessaire de vous rendre sur place par vos propres moyens.

Avant le début de l'épreuve, assurez-vous d'avoir avec vous :

- Un **titre d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour).

- Une **attestation de fin de formation initiale** pour les candidats en conduite accompagnée (AAC).

Attention : l'absence ou la non-validité de ces documents entraînera un report de l'examen à une date ultérieure.

L'inspecteur vous expliquera individuellement les consignes et le déroulement de l'épreuve.

Durant l'épreuve, vous devrez :

- ✓ Effectuer un **parcours varié** sur des voies urbaines, routières et/ou autoroutières.
- ✓ Suivre un **itinéraire autonome** pendant environ **5 minutes**.
- ✓ Réaliser **deux manœuvres** : un arrêt de précision et une manœuvre avec une marche arrière.
- ✓ Répondre à **trois questions** : une sur une vérification technique (intérieure ou extérieure du véhicule), une sur la sécurité routière, et une sur les premiers secours.
- ✓ Respecter le **Code de la route**, y compris les limitations de vitesse spécifiques aux élèves conducteurs.
- ✓ Adopter une **conduite économique et écologique**, en limitant la consommation de carburant et les émissions polluantes.
- ✓ Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, en portant une attention particulière aux usagers vulnérables.

Attention : le respect, la courtoisie et la maîtrise de soi sont essentiels lors de l'examen. Toute forme d'agression envers l'inspecteur, représentant de l'État, est strictement interdite et peut entraîner de lourdes sanctions, allant jusqu'à **10 ans de prison** et **150 000 € d'amende**.

Annulation de réservation

L'épreuve est notée sur **31 points**. Pour réussir, vous devez obtenir au moins **20 points** et ne pas commettre d'**erreurs éliminatoires**. À l'issue de l'épreuve, l'inspecteur consigne vos compétences dans une grille d'évaluation.

Le résultat est accessible en ligne sur le site **Rendez-vous Permis** sous **24 heures** : **candidat.permisdeconduire.gouv.fr**

- **En cas de réussite :** Le **Certificat d'Examen du Permis de Conduire** (CEPC) vous sera délivré. Il servira de justificatif provisoire auprès des forces de l'ordre **pendant 4 mois**, en attendant la réception de votre **permis définitif**. Pendant ce délai, il vous appartiendra de demander sa fabrication via le site de l'**ANTS**. Pensez également à **révoquer le mandat** qui vous liait à notre établissement sur le site **Rendez-vous Permis**. Vous débuterez votre période probatoire avec un capital de **6 points**.
- **En cas d'échec :** Pas de panique ! Vous recevrez une grille d'évaluation détaillant les compétences où vous avez rencontré des difficultés. Avec l'accompagnement de votre enseignant, vous pourrez analyser vos résultats et identifier vos axes d'amélioration. Une nouvelle date d'examen vous sera proposée dans les plus brefs délais, sous réserve des disponibilités de l'établissement et des places d'examen attribuées par l'administration.

Les statistiques (2025)

Permis B + Conduite supervisée

Type de présentation	Nombre de candidats	Nombre de reçus	Taux de réussite	Moyenne d'heures
Total	**78**	**58**	**74.36%**	-
1re présentation	53	43	81,13 %	30,37
2e présentation	16	11	68.75	34,38

Conduite accompagnée (AAC)

Type de présentation	Nombre de candidats	Nombre de reçus	Taux de réussite	Moyenne d'heures
Total	**21**	**16**	**76,19 %**	-
1re présentation	16	11	68,75 %	29,56
2e présentation	5	5	100,00 %	30,20

Total général AUTO	Candidats	Reçus	Taux de réussite
	99	**74**	**74,75 %**

Ces statistiques sont mises à jour régulièrement. Établies par année civile, elles peuvent également être fournies, sur simple demande, sur une période glissante de douze mois.

BOITE MANUELLE

Introduction

La formation à la conduite d'un véhicule équipé d'une **boîte manuelle**, menant à l'obtention du **permis B**, s'organise en **8 étapes clés**, depuis l'évaluation de départ jusqu'à la réussite à l'examen du permis de conduire.

Ce parcours, complet et méthodiquement structuré, garantit un **accompagnement personnalisé** pour chaque élève, afin de lui transmettre les compétences essentielles à une **conduite sûre et autonome**.

Les différentes étapes de la formation

1. Évaluation de départ

L'évaluation de départ, **obligatoire avant l'inscription**, dure environ **45 minutes**. Elle permet d'estimer les heures de formation nécessaires, de détecter d'éventuelles difficultés et d'adapter la formation en fonction des besoins de l'élève.

Elle repose sur **8 critères d'évaluation** :

- ✓ **Renseignements** généraux (identité, âge, santé, etc.).
- ✓ **Expérience** de conduite (permis, pratique passée).
- ✓ **Connaissance** du véhicule (questions techniques).
- ✓ **Attitudes** envers la sécurité et l'apprentissage.
- ✓ **Habiletés** (coordination et gestes).
- ✓ **Compréhension** et mémorisation (instructions et étapes).
- ✓ **Perception** (observation et anticipation).
- ✓ **Émotivité** (réactions émotionnelles).

Les résultats, classés en **3 niveaux** (faible, satisfaisant, bon), permettent de proposer un programme de formation adapté.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION PRATIQUE (Auto) : L'Évaluation de départ.*

2. Inscription

Conformément à l'**article L213-2 du Code de la route**, l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière à titre payant doit faire l'objet d'un **contrat écrit** entre le candidat et l'établissement. Ce contrat, établi en application du **décret n° 2020-142 du 20 février 2020** et de l'**arrêté du 29 mai 2020**, peut être conclu en présentiel ou à distance. Il est établi **après une évaluation de départ**, réalisée dans un véhicule ou dans les locaux de l'auto-école.

L'acceptation du **règlement intérieur est obligatoire**.

Les **démarches administratives** nécessaires sont incluses dans nos forfaits. Pour cela, vous devez nous mandater afin que nous réalisions en votre nom toutes les démarches administratives, notamment l'enregistrement de votre livret d'apprentissage et de votre dossier administratif. Nous vous fournirons la **liste des documents nécessaires** à la constitution du dossier.

Vous conservez la possibilité de **mettre fin au mandat à tout moment**, conformément à la loi. En cas de résiliation, une indemnité correspondant uniquement aux frais engagés par l'école de conduite jusqu'à cette date pourra être demandée.

3. Formation théorique (Code)

Notre formation au Code de la route vous prépare efficacement grâce à des **thématiques clés**, des **supports pédagogiques modernes** et des **options flexibles** adaptées à vos besoins.

Vous bénéficiez :

- ✓ D'un **accès à nos salles de Code**, pendant les horaires d'ouverture du bureau.
- ✓ D'une **plateforme en ligne** avec **2 400 questions**.
- ✓ D'un **stage « intensif »** programmé durant les vacances scolaires.

Les examens sont organisés avec des opérateurs tels que **La Poste**, située près de nos locaux.

Nous incluons une **place d'examen** dans nos forfaits.

Avec un **suivi personnalisé** de nos enseignants, vous maximisez vos chances de réussite.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION THEORIQUE (Code).*

4. Examen du Code (ETG)

L'épreuve théorique du permis de conduire est accessible dès **16 ans** (**15 ans** pour l'AAC).

Elle est organisée par des **opérateurs agréés** comme :

- La Poste.
- Dekra.
- Bureau Veritas.
- SGS.

L'Auto-École Moderne collabore avec **La Poste** (centre à Vaux-le-Pénil).

Une redevance de **30 €** est incluse dans le forfait.

L'examen dure **25 minutes** et comprend **40 questions**, dont certaines en vidéo. Il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses** pour réussir son examen. Les résultats sont envoyés sous **24 heures**.

En cas de réussite, le Code est **valable 5 ans** et obligatoire pour débuter la formation pratique dans notre établissement. En cas d'échec, vous pouvez vous réinscrire immédiatement et poursuivre l'entraînement.

Notez que nous n'accompagnons pas les élèves au centre d'examen ; il est donc nécessaire de **s'y rendre par ses propres moyens**.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION THÉORIQUE (Code) : L'épreuve théorique du Permis de conduire.*

5. Atelier « préambule à la conduite »

Le préambule est une séance de **2 heures**, organisée avant le début de la formation pratique, une fois **l'examen du Code de la route obtenu**. Cette étape essentielle a pour objectif de préparer les élèves à aborder la conduite avec **sérénité et confiance**, tout en répondant à leurs questions sur le déroulement de la formation. Cela permet également d'optimiser le temps consacré aux séances de conduite.

Les thèmes abordés :

- ✓ **Présentation** de l'auto-école : organisation générale et mode de fonctionnement.
- ✓ **Présentation** de l'équipe pédagogique : découverte des enseignants qui vous accompagneront tout au long de votre formation.
- ✓ **Documents** obligatoires : rappel des formalités administratives nécessaires.
- ✓ **Livret** d'apprentissage numérique : explication de son rôle, de son utilisation, et de son importance pour votre progression. Les liens et codes d'accès vous seront fournis.
- ✓ **Présentation** de la formation : description des quatre compétences clés à maîtriser.

- ✓ **Vérifications** « intérieures/extérieures » : aperçu des **100 questions** à maîtriser pour l'examen, à préparer tout au long de votre formation.
- ✓ **Déroulement** d'une séance de conduite : aperçu d'une leçon type et des objectifs visés.
- ✓ **Comportement** en conduite : recommandations pour adopter une attitude adaptée et sécuritaire sur la route.

Entièrement gratuite et exclusivement proposée par l'Auto-École Moderne, cette prestation n'est pas obligatoire, mais **vivement recommandée**. Elle vous aide à démarrer votre formation sereinement, dans des conditions optimales, tout en réduisant vos éventuelles appréhensions.

6. Formation pratique

La formation pratique est assurée par des **moniteurs diplômés** de l'Auto-École Moderne. Elle comprend un minimum obligatoire de **20 heures de conduite**, conformément à la réglementation en vigueur.

Planification de la formation

Le planning des leçons est élaboré en fonction de votre évaluation de départ, réalisée avant le début de la formation. Les heures de conduite sont programmées à l'avance, mais elles peuvent être adaptées en cours de formation en fonction de vos progrès et de vos disponibilités. Les leçons se déroulent sur prise de rendez-vous, selon les plages horaires suivantes :

- Du lundi au vendredi : de 8h à 20h.
- Le samedi : de 8h à 17h.
- Le dimanche : de 8h à 12h.

Bon à savoir : toute leçon non annulée par l'élève au moins **48 heures à l'avance** ne sera pas remboursée, sauf en cas de force majeure ou pour un motif légitime dûment justifié. Si la leçon n'a pas été réglée à l'avance, elle sera considérée comme due. De son côté, sauf en cas de force majeure ou pour un motif légitime dûment justifié, l'école de conduite s'engage à ne pas annuler une leçon moins de 48 heures à l'avance. En cas de non-respect de ce délai, la leçon devra être reportée et remboursée.

Obligations de l'élève

L'élève doit être âgé(e) d'au moins **16 ans**, ou 15 ans dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite.

Lors des leçons pratiques, il doit être en possession des documents suivants :

- Une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour).
- Un **livret d'apprentissage numérique** conforme à la réglementation en vigueur.
- L'**attestation d'inscription au permis de conduire** (AIPC) validée par la préfecture du département où la demande a été déposée.

L'élève est tenu de respecter le **règlement intérieur** de l'auto-école, celui-ci étant annexé au contrat et ayant été porté à sa connaissance.

Une formation progressive et personnalisée

La formation pratique est conçue pour être progressive et adaptée au niveau de chaque élève. Un **enseignant référent** vous est attribué dès le début de votre apprentissage pour vous accompagner tout au long de votre formation. Cet enseignant travaille avec vous pour :

- ✓ **Définir** des objectifs précis à atteindre à chaque séance, en lien avec votre progression.
- ✓ **Ajuster** les leçons selon vos besoins, afin de renforcer vos compétences et surmonter d'éventuelles difficultés.
- ✓ **Garantir** une évolution constante et maîtrisée en adaptant les contenus et les méthodes à votre rythme.

Pour assurer une meilleure continuité pédagogique, vous serez suivi par **deux enseignants maximum**. Ce suivi personnalisé permet de limiter les changements de formateurs, d'assurer une cohérence pédagogique et de mieux répondre à vos besoins.

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour :

- ✓ **Évaluer** votre progression et ajuster votre formation.
- ✓ **Discuter** des points à travailler pour optimiser vos compétences.
- ✓ **Planifier** les étapes importantes, comme votre passage à l'examen.

Ce fonctionnement garantit une formation cohérente, personnalisée et adaptée à votre évolution, avec un accompagnement attentif et efficace.

Les 4 compétences à travailler

Durant la formation pratique, vous serez amené(e) à développer les **4 compétences clés** définies par le programme de formation du permis B :

- ✓ **C1 - Maîtriser** le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul : Apprentissage des commandes du véhicule (direction, freinage, accélération) et réalisation des manœuvres de base.
- ✓ **C2 - Appréhender** la route et circuler dans des conditions normales : Adaptation du comportement en respectant les règles de priorité, de signalisation et d'anticipation.
- ✓ **C3 - Circuler** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers : Gérer les situations complexes telles que le trafic dense, les intersections compliquées, ou les conditions météorologiques difficiles.
- ✓ **C4 - Pratiquer** une conduite autonome, sûre et économique : Développer des habitudes pour conduire efficacement et en toute sécurité, tout en respectant l'environnement.

Les différents environnements de conduite

Pendant la formation, vous serez amené(e) à circuler dans des environnements variés pour acquérir une maîtrise complète de la conduite :

- ✓ **En ville**, pour apprendre à gérer le trafic dense et les intersections.
- ✓ **En rase campagne**, pour travailler la gestion des virages et l'adaptation de la vitesse.
- ✓ **Sur autoroute**, pour apprendre à s'insérer, dépasser et sortir en toute sécurité.
- ✓ **De nuit**, notamment en hiver, pour s'entraîner à conduire dans des conditions de visibilité réduite.

L'écoute pédagogique

En complément de vos leçons de conduite, l'**écoute pédagogique** est une méthode active et enrichissante, proposée à votre demande ou sur recommandation de votre moniteur, en concertation avec vous.

Pendant qu'un autre élève conduit, vous observez son comportement et écoutez les explications et conseils donnés par l'enseignant.

Vous êtes également encouragé(e) à participer activement en partageant vos observations et réflexions, ce qui vous permet de mieux comprendre les situations rencontrées en conduite.

Cette approche, bien qu'optionnelle, renforce votre apprentissage en liant théorie et pratique dans un contexte réel, tout en vous permettant d'analyser les comportements et techniques à adopter sur la route.

7. Atelier « préparation permis »

L'atelier de préparation au permis, **inclus dans nos forfaits**, est structuré en **deux parties complémentaires** pour garantir une préparation complète et optimale à l'examen pratique du permis de conduire.

Une partie théorique

Dispensée dans nos locaux, cette partie vous informe sur le déroulement de l'examen, en abordant les différentes étapes de l'épreuve, telles que :

- ✓ Le **lieu** d'examen.
- ✓ La **durée**.
- ✓ Les **critères** d'évaluation.
- ✓ Les **attentes** spécifiques de l'inspecteur, notamment la maîtrise des manœuvres, le respect des règles et la gestion de la conduite autonome.

Une partie pratique

Réalisée sur nos véhicules dans une cour privée, cette section vous prépare aux **trois questions** posées par l'inspecteur le jour de l'examen. Chaque question vaut un point, et comme il faut un minimum de **20 points** pour réussir, ces trois points peuvent être déterminants.

Cette partie inclut :

- ✓ **Les vérifications techniques** : Vous effectuerez le tour complet du véhicule afin de vous familiariser avec ses éléments intérieurs (commandes, équipements de sécurité, réglages) et extérieurs (état des pneus, feux, plaques, niveaux des liquides). Cet exercice vous apprendra à adopter les gestes et comportements appropriés pour maîtriser les aspects techniques requis lors de l'épreuve.
- ✓ **Les questions sur la sécurité routière et les premiers secours** : L'enseignant vous accompagnera pour répondre efficacement aux questions clés en vous aidant à utiliser les termes précis et à formuler les réponses attendues par l'inspecteur.

Cette méthode de préparation, alliant théorie et pratique, vous offre les meilleures conditions pour vous entraîner dans un environnement sécurisé. Elle vise à **renforcer votre confiance**, **réduire votre stress** et vous permettre de maîtriser les compétences essentielles pour aborder l'examen pratique du permis de conduire avec sérénité et assurance.

Pour vous permettre de vous entraîner efficacement, nous mettons à votre disposition la **liste complète des vérifications**, téléchargeable sur notre site internet : **aem77.fr/telechargements/verifications.pdf**

Au format PDF et adapté aux smartphones, ce support pratique vous permet de réviser ces vérifications à tout moment, où que vous soyez.

8. Examen du permis de conduite

L'épreuve pratique du permis de conduire inclut une **heure de conduite d'échauffement**, planifiée le jour de l'examen ou éventuellement la veille, selon vos disponibilités. Vous serez ensuite accompagné(e) par un représentant de l'auto-école jusqu'au lieu de l'épreuve.

Les résultats seront accessibles en ligne dans un délai de **24 heures**.

En cas de réussite, il vous appartiendra de demander la fabrication de votre permis sur le site de l'**ANTS**. Pensez également à révoquer le mandat sur le site de **Rendez-vous Permis** si l'examen est favorable.

Nous vous souhaitons une excellente préparation et **plein de succès** à votre épreuve !

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION PRATIQUE (Auto) : L'Épreuve Pratique du Permis de Conduire.*

Les tarifs (TTC)

Forfait conduite seule

Ce forfait comprend

- ✓ **Démarches** administrative
- ✓ **Atelier** « préambule »
- ✓ **20 séances** de conduite*
- ✓ **Atelier** « préparation permis »
- ✓ **1 accompagnement** à l'examen pratique



Modalité de règlement

- ✓ **380€** à l'inscription
- ✓ **580€** à la 1re leçon de conduite
- ✓ **290€** à la 10e leçon de conduite



Forfait code & conduite

Ce forfait comprend

- ✓ Démarches administratives
- ✓ Livre de Code
- ✓ **Démarches** administratives
- ✓ **Livre** de code
- ✓ **Accès** salle de code (3 mois)
- ✓ **Connexion** internet (3 mois)
- ✓ **1 Stage** code (gratuit)
- ✓ **Atelier** « préambule »
- ✓ **20 séances** de conduite*
- ✓ **Atelier** « préparation permis »
- ✓ **1 accompagnement** à l'examen pratique



Modalité de règlement

- ✓ **90€** à l'inscription
- ✓ **580€** à la 1re leçon de conduite
- ✓ **580€** à la 10e leçon de conduite



Bon à savoir :

- Nos forfaits n'incluent ni **l'évaluation de départ *(45 min)*** obligatoire, à réaliser avant la signature du contrat **(+60€)**, Ni la **Redevance de l'examen théorique** (+30€)
- *Une séance équivaut à **55 minutes de conduite**, dont **5 minutes de bilan** (remplissage du livret numérique)

BOITE AUTOMATIQUE

Introduction

La formation à la conduite d'un véhicule équipé d'une **boîte automatique**, menant à l'obtention du **permis B**, s'organise en **8 étapes clés**, depuis l'évaluation de départ jusqu'à la réussite à l'examen du permis de conduire.

Ce parcours, complet et méthodiquement structuré, garantit un **accompagnement personnalisé** pour chaque élève, afin de lui transmettre les compétences essentielles à une **conduite sûre et autonome**.

Les avantages

Avec l'essor des **véhicules électriques**, la boîte automatique s'impose comme une technologie incontournable et simplifie la conduite en supprimant la gestion des vitesses et de l'embrayage. Elle rend l'apprentissage **plus accessible** tout en offrant **confort et efficacité**.

Elle bénéficie d'un minimum réglementaire de **13 heures de conduite**, contre **20 heures** pour une boîte manuelle.

Après la réussite à l'examen, une formation appelée **« passerelle »** permet aux titulaires d'un permis boîte automatique de lever la restriction et d'accéder à la conduite de véhicules équipés d'une boîte manuelle, **sans repasser l'examen pratique**. Cette formation de **7 heures** garantit une transition en douceur vers une conduite polyvalente.

Avec cette organisation, la formation sur boîte automatique offre une solution **rapide, accessible et évolutive** pour répondre aux besoins de tous les conducteurs.

Les différentes étapes de la formation

1. Évaluation de départ

L'évaluation de départ, **obligatoire avant l'inscription**, dure environ **45 minutes**. Elle permet d'estimer les heures de formation nécessaires, de détecter d'éventuelles difficultés et d'adapter la formation en fonction des besoins de l'élève.

Elle repose sur **8 critères d'évaluation** :

- ✓ **Renseignements** généraux (identité, âge, santé, etc.).
- ✓ **Expérience** de conduite (permis, pratique passée).
- ✓ **Connaissance** du véhicule (questions techniques).
- ✓ **Attitudes** envers la sécurité et l'apprentissage.
- ✓ **Habiletés** (coordination et gestes).
- ✓ **Compréhension** et mémorisation (instructions et étapes).
- ✓ **Perception** (observation et anticipation).
- ✓ **Émotivité** (réactions émotionnelles).
- ✓ Les résultats, classés en **3 niveaux** (faible, satisfaisant, bon), permettent de proposer un programme de formation adapté.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION PRATIQUE (Auto) : L'Évaluation de départ.*

2. Inscription

Conformément à l'**article L213-2 du Code de la route**, l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière à titre payant doit faire l'objet d'un **contrat écrit** entre le candidat et l'établissement. Ce contrat, établi en application du **décret n° 2020-142 du 20 février 2020** et de l'**arrêté du 29 mai 2020**, peut être conclu en présentiel ou à distance. Il est établi **après une évaluation de départ**, réalisée dans un véhicule ou dans les locaux de l'auto-école.

L'acceptation du **règlement intérieur est obligatoire**.

Les **démarches administratives** nécessaires sont incluses dans nos forfaits. Pour cela, vous devez nous mandater afin que nous réalisions en votre nom toutes les démarches administratives, notamment l'enregistrement de votre livret d'apprentissage et de votre dossier administratif. Nous vous fournirons la **liste des documents nécessaires** à la constitution du dossier.

Vous conservez la possibilité de **mettre fin au mandat à tout moment**, conformément à la loi. En cas de résiliation, une indemnité correspondant uniquement aux frais engagés par l'école de conduite jusqu'à cette date pourra être demandée.

3. Formation théorique (Code)

Notre formation au Code de la route vous prépare efficacement grâce à des **thématiques clés**, des **supports pédagogiques modernes** et des **options flexibles** adaptées à vos besoins.

Vous bénéficiez :

- ✓ D'un **accès à nos salles de Code**, pendant les horaires d'ouverture du bureau.
- ✓ D'une **plateforme en ligne** avec **2 400 questions**.
- ✓ D'un **stage « intensif »** programmé durant les vacances scolaires.

Les examens sont organisés avec des opérateurs tels que **La Poste**, située près de nos locaux.

Nous incluons une **place d'examen** dans nos forfaits.

Avec un **suivi personnalisé** de nos enseignants, vous maximisez vos chances de réussite.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION THÉORIQUE (Code).*

4. Examen du Code (ETG)

L'épreuve théorique du permis de conduire est accessible dès **16 ans** (**15 ans** pour l'AAC).

Elle est organisée par des **opérateurs agréés** comme :

- La Poste.
- Dekra.
- Bureau Veritas.
- SGS.

L'Auto-École Moderne collabore avec **La Poste** (centre à Vaux-le-Pénil).

Une redevance de **30 €** est incluse dans le forfait.

L'examen dure **25 minutes** et comprend **40 questions**, dont certaines en vidéo. Il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses** pour réussir son examen. Les résultats sont envoyés sous **24 heures**.

En cas de réussite, le Code est **valable 5 ans** et obligatoire pour débuter la formation pratique dans notre établissement. En cas d'échec, vous pouvez vous réinscrire immédiatement et poursuivre l'entraînement.

Notez que nous n'accompagnons pas les élèves au centre d'examen ; il est donc nécessaire de **s'y rendre par ses propres moyens**.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION THÉORIQUE (Code) : L'épreuve théorique du Permis de conduire.*

5. Atelier « préambule à la conduite »

Le préambule est une séance de **2 heures**, organisée avant le début de la formation pratique, une fois **l'examen du Code de la route obtenu**. Cette étape essentielle a pour objectif de préparer les élèves à aborder la conduite avec **sérénité et**

confiance, tout en répondant à leurs questions sur le déroulement de la formation. Cela permet également d'optimiser le temps consacré aux séances de conduite.

Les thèmes abordés :

- ✓ **Présentation** de l'auto-école : organisation générale et mode de fonctionnement.
- ✓ **Présentation** de l'équipe pédagogique : découverte des enseignants qui vous accompagneront tout au long de votre formation.
- ✓ **Documents** obligatoires : rappel des formalités administratives nécessaires.
- ✓ **Livret** d'apprentissage numérique : explication de son rôle, de son utilisation, et de son importance pour votre progression. Les liens et codes d'accès vous seront fournis.
- ✓ **Présentation** de la formation : description des quatre compétences clés à maîtriser.
- ✓ **Vérifications** « intérieures/extérieures » : aperçu des **100 questions** à maîtriser pour l'examen, à préparer tout au long de votre formation.
- ✓ **Déroulement** d'une séance de conduite : aperçu d'une leçon type et des objectifs visés.
- ✓ **Comportement** en conduite : recommandations pour adopter une attitude adaptée et sécuritaire sur la route.

Entièrement gratuite et exclusivement proposée par l'Auto-École Moderne, cette prestation n'est pas obligatoire, mais **vivement recommandée**. Elle vous aide à démarrer votre formation sereinement, dans des conditions optimales, tout en réduisant vos éventuelles appréhensions.

6. Formation pratique

La formation pratique est assurée par des **moniteurs diplômés** de l'Auto-École Moderne. Elle comprend un minimum obligatoire de **13 heures de conduite**, conformément à la réglementation en vigueur.

Planification de la formation

Le planning des leçons est élaboré en fonction de votre évaluation de départ, réalisée avant le début de la formation. Les heures de conduite sont programmées à l'avance, mais elles peuvent être adaptées en cours de formation en fonction de vos progrès et de vos disponibilités. Les leçons se déroulent sur prise de rendez-vous, selon les plages horaires suivantes :

- Du lundi au vendredi : de 8h à 20h.
- Le samedi : de 8h à 17h.
- Le dimanche : de 8h à 12h.

Bon à savoir : toute leçon non annulée par l'élève au moins **48 heures à l'avance** ne sera pas remboursée, sauf en cas de force majeure ou pour un motif légitime dûment justifié. Si la leçon n'a pas été réglée à l'avance, elle sera considérée comme due. De son côté, sauf en cas de force majeure ou pour un motif légitime dûment justifié, l'école de conduite s'engage à ne pas annuler une leçon moins de 48 heures à l'avance. En cas de non-respect de ce délai, la leçon devra être reportée et remboursée.

Obligations de l'élève

L'élève doit être âgé(e) d'au moins **16 ans**, ou 15 ans dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite.

Lors des leçons pratiques, il doit être en possession des documents suivants :

- Une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour).
- Un **livret d'apprentissage numérique** conforme à la réglementation en vigueur.
- L'**attestation d'inscription au permis de conduire** (AIPC) validée par la préfecture du département où la demande a été déposée.

L'élève est tenu de respecter le **règlement intérieur** de l'auto-école, celui-ci étant annexé au contrat et ayant été porté à sa connaissance.

Une formation progressive et personnalisée

La formation pratique est conçue pour être progressive et adaptée au niveau de chaque élève. Un **enseignant référent** vous est attribué dès le début de votre apprentissage pour vous accompagner tout au long de votre formation. Cet enseignant travaille avec vous pour :

- ✓ **Définir** des objectifs précis à atteindre à chaque séance, en lien avec votre progression.
- ✓ **Ajuster** les leçons selon vos besoins, afin de renforcer vos compétences et surmonter d'éventuelles difficultés.
- ✓ **Garantir** une évolution constante et maîtrisée en adaptant les contenus et les méthodes à votre rythme.

Pour assurer une meilleure continuité pédagogique, vous serez suivi par **deux enseignants maximum**. Ce suivi personnalisé permet de limiter les changements de formateurs, d'assurer une cohérence pédagogique et de mieux répondre à vos besoins.

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour :

- ✓ **Évaluer** votre progression et ajuster votre formation.
- ✓ **Discuter** des points à travailler pour optimiser vos compétences.
- ✓ **Planifier** les étapes importantes, comme votre passage à l'examen.

Ce fonctionnement garantit une formation cohérente, personnalisée et adaptée à votre évolution, avec un accompagnement attentif et efficace.

Les 4 compétences à travailler

Durant la formation pratique, vous serez amené(e) à développer les **4 compétences clés** définies par le programme de formation du permis B :

- ✓ **C1 - Maîtriser** le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul : Apprentissage des commandes du véhicule (direction, freinage, accélération) et réalisation des manœuvres de base.
- ✓ **C2 - Appréhender** la route et circuler dans des conditions normales : Adaptation du comportement en respectant les règles de priorité, de signalisation et d'anticipation.
- ✓ **C3 - Circuler** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers : Gérer les situations complexes telles que le trafic dense, les intersections compliquées, ou les conditions météorologiques difficiles.
- ✓ **C4 - Pratiquer** une conduite autonome, sûre et économique : Développer des habitudes pour conduire efficacement et en toute sécurité, tout en respectant l'environnement.

Les différents environnements de conduite

Pendant la formation, vous serez amené(e) à circuler dans des environnements variés pour acquérir une maîtrise complète de la conduite :

- ✓ **En ville**, pour apprendre à gérer le trafic dense et les intersections.
- ✓ **En rase campagne**, pour travailler la gestion des virages et l'adaptation de la vitesse.
- ✓ **Sur autoroute**, pour apprendre à s'insérer, dépasser et sortir en toute sécurité.
- ✓ **De nuit**, notamment en hiver, pour s'entraîner à conduire dans des conditions de visibilité réduite.

L'écoute pédagogique

En complément de vos leçons de conduite, l'**écoute pédagogique** est une méthode active et enrichissante, proposée à votre demande ou sur recommandation de votre moniteur, en concertation avec vous.

Pendant qu'un autre élève conduit, vous observez son comportement et écoutez les explications et conseils donnés par l'enseignant.

Vous êtes également encouragé(e) à participer activement en partageant vos observations et réflexions, ce qui vous permet de mieux comprendre les situations rencontrées en conduite.

Cette approche, bien qu'optionnelle, renforce votre apprentissage en liant théorie et pratique dans un contexte réel, tout en vous permettant d'analyser les comportements et techniques à adopter sur la route.

7. Atelier « préparation permis »

L'atelier de préparation au permis, **inclus dans nos forfaits**, est structuré en **deux parties complémentaires** pour garantir une préparation complète et optimale à l'examen pratique du permis de conduire.

Une partie théorique

Dispensée dans nos locaux, cette partie vous informe sur le déroulement de l'examen, en abordant les différentes étapes de l'épreuve, telles que :

- ✓ Le **lieu** d'examen.
- ✓ La **durée**.
- ✓ Les **critères** d'évaluation.
- ✓ Les **attentes** spécifiques de l'inspecteur, notamment la maîtrise des manœuvres, le respect des règles et la gestion de la conduite autonome.

Une partie pratique

Réalisée sur nos véhicules dans une cour privée, cette section vous prépare aux **trois questions** posées par l'inspecteur le jour de l'examen. Chaque question vaut un point, et comme il faut un minimum de **20 points** pour réussir, ces trois points peuvent être déterminants.

Cette partie inclut :

- ✓ **Les vérifications techniques** : Vous effectuerez le tour complet du véhicule afin de vous familiariser avec ses éléments intérieurs (commandes, équipements de sécurité, réglages) et extérieurs (état des pneus, feux, plaques, niveaux des liquides). Cet exercice vous apprendra à adopter les gestes et comportements appropriés pour maîtriser les aspects techniques requis lors de l'épreuve.
- ✓ **Les questions sur la sécurité routière et les premiers secours** : L'enseignant vous accompagnera pour répondre efficacement aux questions clés en vous aidant à utiliser les termes précis et à formuler les réponses attendues par l'inspecteur.

Cette méthode de préparation, alliant théorie et pratique, vous offre les meilleures conditions pour vous entraîner dans un environnement sécurisé. Elle vise à **renforcer votre confiance**, **réduire votre stress** et vous permettre de maîtriser les compétences essentielles pour aborder l'examen pratique du permis de conduire avec sérénité et assurance.

Pour vous permettre de vous entraîner efficacement, nous mettons à votre disposition la **liste complète des vérifications**, téléchargeable sur notre site internet : **aem77.fr/telechargements/verifications.pdf**

Au format PDF et adapté aux smartphones, ce support pratique vous permet de réviser ces vérifications à tout moment, où que vous soyez.

8. Examen du permis de conduite

L'épreuve pratique du permis de conduire inclut une **heure de conduite d'échauffement**, planifiée le jour de l'examen ou éventuellement la veille, selon vos disponibilités. Vous serez ensuite accompagné(e) par un représentant de l'auto-école jusqu'au lieu de l'épreuve.

Les résultats seront accessibles en ligne dans un délai de **24 heures**.

En cas de réussite, il vous appartiendra de demander la fabrication de votre permis sur le site de l'**ANTS**. Pensez également à révoquer le mandat sur le site de **Rendez-vous Permis** si l'examen est favorable.

Nous vous souhaitons une excellente préparation et **plein de succès** à votre épreuve !

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION PRATIQUE (Auto) : L'Épreuve Pratique du Permis de Conduire.*

La passerelle BVA => BVM

La formation passerelle BVA vers BVM, encadrée par l'**arrêté du 14 octobre 2016**, modifié par l'**arrêté du 15 février 2024**, permet de lever la restriction du permis boîte automatique (**code 78**) pour accéder à la conduite de véhicules à boîte manuelle, **sans repasser l'examen pratique**.

D'une durée de **7 heures**, cette formation se divise en deux parties :

- ✓ **2 heures** en conditions de trafic faible ou nul, dédiées à la maîtrise de l'embrayage, au point de patinage et aux démarrages en côte.
- ✓ **5 heures** en circulation variée, pour apprendre à utiliser efficacement la boîte manuelle, pratiquer l'écoconduite et adapter sa conduite aux conditions réelles.

Cette formation est **personnalisée, flexible**, et ne nécessite aucun examen final. Une attestation est délivrée à l'issue de la formation, permettant de conduire un véhicule à boîte manuelle pendant **4 mois**, le temps de recevoir le nouveau permis sans restriction (sans le code 78).

La passerelle est une solution **rapide et accessible** pour diversifier ses compétences et conduire tout type de véhicule.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION « passerelle » BVA –> BVM*

Les tarifs (TTC)

Forfait conduite seule

Ce forfait comprend

- ✓ **Démarches** administrative
- ✓ **Atelier** « préambule »
- ✓ **13 séances** de conduite*
- ✓ **Atelier** « préparation permis »
- ✓ **1 accompagnement** à l'examen pratique



Modalité de règlement

- ✓ **380€** à l'inscription
- ✓ **464€** à la 5e leçon de conduite



Forfait code & conduite

Ce forfait comprend

- ✓ **Démarches** administratives
- ✓ **Livre** de code
- ✓ **Accès** salle de code (3 mois)
- ✓ **Connexion** internet (3 mois)
- ✓ **1 Stage** code (gratuit)
- ✓ **1 Redevance** d'examen théorique
- ✓ **Atelier** « préambule »
- ✓ **13 séances** de conduite*
- ✓ **Atelier** « préparation permis »
- ✓ **1 accompagnement** à l'examen pratique



Modalité de règlement

- ✓ **90€** à l'inscription
- ✓ **377€** à la 1re leçon de conduite
- ✓ **377€** à la 7e leçon de conduite



Bon à savoir :

- Nos forfaits n'incluent ni **l'évaluation de départ *(45 min)*** obligatoire, à réaliser avant la signature du contrat **(+60€)**, Ni la **Redevance de l'examen théorique** (+30€)
- *Une séance équivaut à **55 minutes de conduite,** dont **5 minutes de bilan** (remplissage du livret numérique)

CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC)

Introduction

Ce La formation à la **conduite accompagnée**, menant à l'obtention du **permis B**, s'organise en **10 étapes clés**, depuis l'évaluation de départ jusqu'à la réussite à l'examen du permis de conduire.

Ce parcours, complet et méthodiquement structuré, garantit un **accompagnement personnalisé** pour chaque élève, afin de lui transmettre les compétences essentielles à une **conduite sûre et autonome**.

Les avantages

- ✓ **Plus d'expérience et moins d'accidents** : L'apprentissage anticipé offre une meilleure maîtrise de la route et divise par quatre le risque d'accident par rapport à la formation traditionnelle, grâce à une exposition prolongée aux situations réelles de conduite.
- ✓ **Durée réduite de la période probatoire** : Avec l'apprentissage anticipé, la période probatoire est raccourcie à **2 ans**, contre **3 ans** pour la formation traditionnelle.
- ✓ **Augmentation des chances de réussite** : Grâce à une formation approfondie et au moins une année de conduite accompagnée, l'examen peut se passer plus sereinement, avec moins de pression, donc moins de risque d'échec.
- ✓ **Réduction de la prime d'assurance** : Une surprime réduite de **50 %** la première année, puis supprimée totalement dès la deuxième année en l'absence d'accident responsable.

Bon à savoir

Cette formation est disponible en **boîte manuelle et automatique**, offrant une flexibilité adaptée aux besoins et préférences des élèves.

Les différentes étapes de la formation

1. Évaluation de départ

L'évaluation de départ, **obligatoire avant l'inscription**, dure environ **45 minutes**. Elle permet d'estimer les heures de formation nécessaires, de détecter d'éventuelles difficultés et d'adapter la formation en fonction des besoins de l'élève.

Elle repose sur **8 critères d'évaluation** :

- ✓ **Renseignements** généraux (identité, âge, santé, etc.).
- ✓ **Expérience** de conduite (permis, pratique passée).
- ✓ **Connaissance** du véhicule (questions techniques).
- ✓ **Attitudes** envers la sécurité et l'apprentissage.
- ✓ **Habiletés** (coordination et gestes).
- ✓ **Compréhension** et mémorisation (instructions et étapes).
- ✓ **Perception** (observation et anticipation).
- ✓ **Émotivité** (réactions émotionnelles).

Les résultats, classés en **3 niveaux** (faible, satisfaisant, bon), permettent de proposer un programme de formation adapté.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION PRATIQUE (Auto) : L'Évaluation de départ.*

2. Inscription

Conformément à l'**article L213-2 du Code de la route**, l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière à titre payant doit faire l'objet d'un **contrat écrit** entre le candidat et l'établissement. Ce contrat, établi en application du **décret n° 2020-142 du 20 février 2020** et de l'**arrêté du 29 mai 2020**, peut être conclu en présentiel ou à distance. Il est établi **après une évaluation de départ**, réalisée dans un véhicule ou dans les locaux de l'auto-école.

L'acceptation du **règlement intérieur est obligatoire**.

Les **démarches administratives** nécessaires sont incluses dans nos forfaits. Pour cela, vous devez nous mandater afin que nous réalisions en votre nom toutes les démarches administratives, notamment l'enregistrement de votre livret d'apprentissage et de votre dossier administratif. Nous vous fournirons la **liste des documents nécessaires** à la constitution du dossier.

Vous conservez la possibilité de **mettre fin au mandat à tout moment**, conformément à la loi. En cas de résiliation, une indemnité correspondant uniquement aux frais engagés par l'école de conduite jusqu'à cette date pourra être demandée.

3. Formation théorique (Code)

Notre formation au Code de la route vous prépare efficacement grâce à des **thématiques clés**, des **supports pédagogiques modernes** et des **options flexibles** adaptées à vos besoins.

Vous bénéficiez :

- ✓ D'un **accès à nos salles de Code**, pendant les horaires d'ouverture du bureau.
- ✓ D'une **plateforme en ligne** avec **2 400 questions**.
- ✓ D'un **stage « intensif »** programmé durant les vacances scolaires.

Les examens sont organisés avec des opérateurs tels que **La Poste**, située près de nos locaux.

Nous incluons une **place d'examen** dans nos forfaits.

Avec un **suivi personnalisé** de nos enseignants, vous maximisez vos chances de réussite.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION THÉORIQUE (Code).*

4. Examen du Code (ETG)

L'épreuve théorique du permis de conduire est accessible dès **15 ans** pour l'AAC.

Elle est organisée par des **opérateurs agréés** comme :

- La Poste.
- Dekra.
- Bureau Veritas.
- SGS.

L'Auto-École Moderne collabore avec **La Poste** (centre à Vaux-le-Pénil).

Une redevance de **30 €** est incluse dans le forfait.

L'examen dure **25 minutes** et comprend **40 questions**, dont certaines en vidéo. Il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses** pour réussir son examen. Les résultats sont envoyés sous **24 heures**.

En cas de réussite, le Code est **valable 5 ans** et obligatoire pour débuter la formation pratique dans notre établissement. En cas d'échec, vous pouvez vous réinscrire immédiatement et poursuivre l'entraînement.

Notez que nous n'accompagnons pas les élèves au centre d'examen ; il est donc nécessaire de **s'y rendre par ses propres moyens**.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION THÉORIQUE (Code) : L'épreuve théorique du Permis de conduire.*

5. Atelier « préambule à la conduite »

Le préambule est une séance de **2 heures**, organisée avant le début de la formation pratique, une fois **l'examen du Code de la route obtenu**. Cette étape essentielle a pour objectif de préparer les élèves à aborder la conduite avec **sérénité et confiance**, tout en répondant à leurs questions sur le déroulement de la formation. Cela permet également d'optimiser le temps consacré aux séances de conduite.

Les thèmes abordés :

- ✓ **Présentation** de l'auto-école : organisation générale et mode de fonctionnement.
- ✓ **Présentation** de l'équipe pédagogique : découverte des enseignants qui vous accompagneront tout au long de votre formation.
- ✓ **Documents** obligatoires : rappel des formalités administratives nécessaires.
- ✓ **Livret** d'apprentissage numérique : explication de son rôle, de son utilisation, et de son importance pour votre progression. Les liens et codes d'accès vous seront fournis.
- ✓ **Présentation** de la formation : description des quatre compétences clés à maîtriser.
- ✓ **Vérifications** « intérieures/extérieures » : aperçu des **100 questions** à maîtriser pour l'examen, à préparer tout au long de votre formation.
- ✓ **Déroulement** d'une séance de conduite : aperçu d'une leçon type et des objectifs visés.
- ✓ **Comportement** en conduite : recommandations pour adopter une attitude adaptée et sécuritaire sur la route.

Entièrement gratuite et exclusivement proposée par l'Auto-École Moderne, cette prestation n'est pas obligatoire, mais **vivement recommandée**. Elle vous aide à démarrer votre formation sereinement, dans des conditions optimales, tout en réduisant vos éventuelles appréhensions.

6. Formation pratique

La formation pratique est assurée par des **moniteurs diplômés** de l'Auto-École Moderne. Elle comprend un minimum obligatoire de **20 heures de conduite en boîte manuelle** et **13 heures en boîte automatique**, conformément à la réglementation en vigueur.

Planification de la formation

Le planning des leçons est élaboré en fonction de votre évaluation de départ, réalisée avant le début de la formation. Les heures de conduite sont programmées à l'avance, mais elles peuvent être adaptées en cours de formation en fonction de vos progrès et de vos disponibilités. Les leçons se déroulent sur prise de rendez-vous, selon les plages horaires suivantes :

- Du lundi au vendredi : de 8h à 20h.
- Le samedi : de 8h à 17h.
- Le dimanche : de 8h à 12h.

Bon à savoir : toute leçon non annulée par l'élève au moins **48 heures à l'avance** ne sera pas remboursée, sauf en cas de force majeure ou pour un motif légitime dûment justifié. Si la leçon n'a pas été réglée à l'avance, elle sera considérée comme due. De son côté, sauf en cas de force majeure ou pour un motif légitime dûment justifié, l'école de conduite s'engage à ne pas annuler une leçon moins de 48 heures à l'avance. En cas de non-respect de ce délai, la leçon devra être reportée et remboursée.

Obligations de l'élève

L'élève doit être âgé(e) d'au moins **15 ans**.

Lors des leçons pratiques, il doit être en possession des documents suivants :

- Une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour).
- Un **livret d'apprentissage numérique** conforme à la réglementation en vigueur.
- L'**attestation d'inscription au permis de conduire** (AIPC) validée par la préfecture du département où la demande a été déposée.

L'élève est tenu de respecter le **règlement intérieur** de l'auto-école, celui-ci étant annexé au contrat et ayant été porté à sa connaissance.

Une formation progressive et personnalisée

La formation pratique est conçue pour être progressive et adaptée au niveau de chaque élève. Un **enseignant référent** vous est attribué dès le début de votre apprentissage pour vous accompagner tout au long de votre formation. Cet enseignant travaille avec vous pour :

- ✓ **Définir** des objectifs précis à atteindre à chaque séance, en lien avec votre progression.
- ✓ **Ajuster** les leçons selon vos besoins, afin de renforcer vos compétences et surmonter d'éventuelles difficultés.
- ✓ **Garantir** une évolution constante et maîtrisée en adaptant les contenus et les méthodes à votre rythme.

Pour assurer une meilleure continuité pédagogique, vous serez suivi par **deux enseignants maximum**. Ce suivi personnalisé permet de limiter les changements de formateurs, d'assurer une cohérence pédagogique et de mieux répondre à vos besoins.

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour :

- ✓ **Évaluer** votre progression et ajuster votre formation.
- ✓ **Discuter** des points à travailler pour optimiser vos compétences.
- ✓ **Planifier** les étapes importantes, comme votre passage à l'examen.

Ce fonctionnement garantit une formation cohérente, personnalisée et adaptée à votre évolution, avec un accompagnement attentif et efficace.

Les 4 compétences à travailler

Durant la formation pratique, vous serez amené(e) à développer les **4 compétences clés** définies par le programme de formation du permis B :

- ✓ **C1 - Maîtriser** le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul : Apprentissage des commandes du véhicule (direction, freinage, accélération) et réalisation des manœuvres de base.
- ✓ **C2 - Appréhender** la route et circuler dans des conditions normales : Adaptation du comportement en respectant les règles de priorité, de signalisation et d'anticipation.
- ✓ **C3 - Circuler** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers : Gérer les situations complexes telles que le trafic dense, les intersections compliquées, ou les conditions météorologiques difficiles.
- ✓ **C4 - Pratiquer** une conduite autonome, sûre et économique : Développer des habitudes pour conduire efficacement et en toute sécurité, tout en respectant l'environnement.

Les différents environnements de conduite

Pendant la formation, vous serez amené(e) à circuler dans des environnements variés pour acquérir une maîtrise complète de la conduite :

- **En ville**, pour apprendre à gérer le trafic dense et les intersections.
- **En rase campagne**, pour travailler la gestion des virages et l'adaptation de la vitesse.
- **Sur autoroute**, pour apprendre à s'insérer, dépasser et sortir en toute sécurité.
- **De nuit**, notamment en hiver, pour s'entraîner à conduire dans des conditions de visibilité réduite.

L'écoute pédagogique

En complément de vos leçons de conduite, l'**écoute pédagogique** est une méthode active et enrichissante, proposée à votre demande ou sur recommandation de votre moniteur, en concertation avec vous.

Pendant qu'un autre élève conduit, vous observez son comportement et écoutez les explications et conseils donnés par l'enseignant.

Vous êtes également encouragé(e) à participer activement en partageant vos observations et réflexions, ce qui vous permet de mieux comprendre les situations rencontrées en conduite.

Cette approche, bien qu'optionnelle, renforce votre apprentissage en liant théorie et pratique dans un contexte réel, tout en vous permettant d'analyser les comportements et techniques à adopter sur la route.

7. Rendez-vous préalable

Il s'agit d'une séance de **deux heures en véhicule**, réunissant l'élève, l'enseignant et le ou les futurs accompagnateurs.

Cette séance a pour objectif de **valoriser les compétences acquises** par l'élève tout au long de sa formation, tout en identifiant les éventuelles difficultés ou lacunes à corriger. Cette étape, essentielle dans le processus de formation, assure une **transition fluide** entre l'enseignant et le ou les accompagnateurs, grâce à des conseils personnalisés et des réponses aux questions éventuelles.

À l'issue de cette séance, une **attestation de fin de formation initiale** est signée par le moniteur de l'auto-école et doit être remise à l'assurance par les accompagnateurs.

8. Rendez-vous pédagogique

Ces rendez-vous, au nombre de **deux**, sont organisés comme suit :

- ✓ Le **premier rendez-vous** est réalisé entre 4 et 6 mois après le rendez-vous préalable, après avoir parcouru au moins **1 000 km**.
- ✓ Le **second rendez-vous** est réalisé au minimum après **1 an de conduite accompagnée** et après avoir parcouru au moins **3 000 km**.

Le déroulement des rendez-vous pédagogiques se décompose en :

- ✓ Un **bilan de conduite (55 min)** avec un moniteur de l'auto-école et le ou les accompagnateurs. Cette session permet d'évaluer le niveau et les progrès de l'élève, et de répondre aux éventuelles questions ou interrogations.
- ✓ Une **séance théorique en salle (2 heures)**, réunissant d'autres élèves et accompagnateurs, pour échanger sur votre expérience et approfondir les grands thèmes de la sécurité routière (accidentalité, produits psychoactifs, constat amiable, etc.).

Les rendez-vous pédagogiques sont des **étapes clés** dans la formation, destinées à suivre l'évolution de l'élève et ses progrès. Ils permettent d'évaluer les compétences acquises, d'identifier les axes d'amélioration et de définir un plan de progression pour la suite de la formation. Ces rencontres favorisent un échange constructif entre l'élève, l'enseignant et, le cas échéant, les accompagnateurs, afin d'assurer un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de chacun.

En outre, à l'occasion du deuxième rendez-vous, l'établissement s'assurera que l'élève est **prêt et en confiance** pour se présenter à l'examen du permis de conduire.

9. Atelier « préparation permis »

L'atelier de préparation au permis, **inclus dans nos forfaits**, est structuré en **deux parties complémentaires** pour garantir une préparation complète et optimale à l'examen pratique du permis de conduire.

Une partie théorique

Dispensée dans nos locaux, cette partie vous informe sur le déroulement de l'examen, en abordant les différentes étapes de l'épreuve, telles que :

- ✓ Le **lieu** d'examen.
- ✓ La **durée**.
- ✓ Les **critères** d'évaluation.
- ✓ Les **attentes** spécifiques de l'inspecteur, notamment la maîtrise des manœuvres, le respect des règles et la gestion de la conduite autonome.

Une partie pratique

Réalisée sur nos véhicules dans une cour privée, cette section vous prépare aux **trois questions** posées par l'inspecteur le jour de l'examen. Chaque question vaut un point, et comme il faut un minimum de **20 points** pour réussir, ces trois points peuvent être déterminants.

Cette partie inclut :

- ✓ **Les vérifications techniques** : Vous effectuerez le tour complet du véhicule afin de vous familiariser avec ses éléments intérieurs (commandes, équipements de sécurité, réglages) et extérieurs (état des pneus, feux, plaques, niveaux des liquides). Cet exercice vous apprendra à adopter les gestes et comportements appropriés pour maîtriser les aspects techniques requis lors de l'épreuve.
- ✓ **Les questions sur la sécurité routière et les premiers secours** : L'enseignant vous accompagnera pour répondre efficacement aux questions clés en vous aidant à utiliser les termes précis et à formuler les réponses attendues par l'inspecteur.

Cette méthode de préparation, alliant théorie et pratique, vous offre les meilleures conditions pour vous entraîner dans un environnement sécurisé. Elle vise à **renforcer votre confiance**, **réduire votre stress** et vous permettre de maîtriser les compétences essentielles pour aborder l'examen pratique du permis de conduire avec sérénité et assurance.

Pour vous permettre de vous entraîner efficacement, nous mettons à votre disposition la **liste complète des vérifications**, téléchargeable sur notre site internet : **aem77.fr/wp-content/uploads/2024/12/verifications.pdf**

Au format PDF et adapté aux smartphones, ce support pratique vous permet de réviser ces vérifications à tout moment, où que vous soyez.

10. Examen du permis de conduite

L'épreuve pratique du permis de conduire inclut une **heure de conduite d'échauffement**, planifiée le jour de l'examen ou éventuellement la veille, selon vos disponibilités. Vous serez ensuite accompagné(e) par un représentant de l'auto-école jusqu'au lieu de l'épreuve.

Les résultats seront accessibles en ligne dans un délai de **24 heures**.

En cas de réussite, il vous appartiendra de demander la fabrication de votre permis sur le site de l'**ANTS**. Pensez également à révoquer le mandat sur le site de **Rendez-vous Permis** si l'examen est favorable.

Nous vous souhaitons une excellente préparation et **plein de succès** à votre épreuve !

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION PRATIQUE (Auto) : L'Épreuve Pratique du Permis de Conduire.*

Les tarifs (TTC)

Ce forfait comprend

- ✓ **Démarches** administrative
- ✓ **Atelier** « préambule »
- ✓ **20 séances** de conduite*
- ✓ **1 RDV** Préalable
- ✓ **2 RDV** Pédagogiques Théorique
- ✓ **2 RDV** Pédagogiques Pratique
- ✓ **Atelier** « préparation permis »
- ✓ **1 accompagnement** à l'examen pratique



Modalité de règlement

- ✓ **380€** à l'inscription
- ✓ **580€** à la 1re leçon de conduite
- ✓ **390€** à la 10e leçon de conduite
- ✓ **150€** au 1er Rendez-vous pédagogique
- ✓ **150€** au 2e Rendez-vous pédagogique



Forfait code & conduite

Ce forfait comprend



- ✓ **Démarches** administratives
- ✓ **Livre** de Code
- ✓ **Accès** salle de Code (3 mois)
- ✓ **Connexion** internet (3 mois)
- ✓ **1 Stage** Code
- ✓ **1 Redevance** d'examen théorique
- ✓ **Atelier** « préambule »
- ✓ **20 séances** de conduite*
- ✓ **1 RDV** Préalable
- ✓ **2 RDV** Pédagogiques Théorique
- ✓ **2 RDV** Pédagogiques Pratique
- ✓ **Atelier** « préparation permis »
- ✓ **1 accompagnement** à l'examen pratique

Modalité de règlement



- ✓ **90€** à l'inscription
- ✓ **580€** à la 1re leçon de conduite
- ✓ **680€** à la 10e leçon de conduite
- ✓ **150 €** au 1er Rendez-vous pédagogique
- ✓ **150 €** au 2e Rendez-vous pédagogique

Bon à savoir :

- Nos forfaits n'incluent ni **l'évaluation de départ *(45 min)*** obligatoire, à réaliser avant la signature du contrat **(+60€)**, Ni la **Redevance de l'examen théorique** (+30€)
- *Une séance équivaut à **55 minutes de conduite,** dont **5 minutes de bilan** (remplissage du livret numérique).

CONDUITE SUPERVISEE (CS)

Introduction

La formation à la **conduite supervisée**, menant à l'obtention du **permis B**, s'organise en **9 étapes clés**, depuis l'évaluation de départ jusqu'à la réussite à l'examen du permis de conduire.

Ce parcours, complet et méthodiquement structuré, garantit un **accompagnement personnalisé** pour chaque élève, afin de lui transmettre les compétences essentielles à une **conduite sûre et autonome**.

Attention, même si l'examen est accessible à partir de **17 ans**, le départ en conduite supervisée ne peut se faire qu'à partir de **18 ans**.

Les avantages

- ✓ **Plus d'expérience** : L'apprentissage supervisé offre une meilleure maîtrise de la route, grâce à une exposition prolongée aux situations réelles de conduite.
- ✓ **Augmentation des chances de réussite** : Grâce à une formation approfondie, l'examen peut se passer plus sereinement, avec moins de pression, donc moins de risque d'échec.

Bon à savoir

Cette formation est proposée aussi bien en **boîte manuelle** qu'en **boîte automatique**, offrant ainsi une flexibilité adaptée aux besoins et préférences des élèves.

Les différentes étapes de la formation

1. Évaluation de départ

L'évaluation de départ, **obligatoire avant l'inscription**, dure environ **45 minutes**. Elle permet d'estimer les heures de formation nécessaires, de détecter d'éventuelles difficultés et d'adapter la formation en fonction des besoins de l'élève.

Elle repose sur **8 critères d'évaluation** :

- ✓ **Renseignements** généraux (identité, âge, santé, etc.).
- ✓ **Expérience** de conduite (permis, pratique passée).
- ✓ **Connaissance** du véhicule (questions techniques).
- ✓ **Attitudes** envers la sécurité et l'apprentissage.
- ✓ **Habiletés** (coordination et gestes).
- ✓ **Compréhension** et mémorisation (instructions et étapes).
- ✓ **Perception** (observation et anticipation).
- ✓ **Émotivité** (réactions émotionnelles).

Les résultats, classés en **3 niveaux** (faible, satisfaisant, bon), permettent de proposer un programme de formation adapté.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION PRATIQUE (Auto) : L'Évaluation de départ.*

2. Inscription

Conformément à l'**article L213-2 du Code de la route**, l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière à titre payant doit faire l'objet d'un **contrat écrit** entre le candidat et l'établissement. Ce contrat, établi en application du **décret n° 2020-142 du 20 février 2020** et de l'**arrêté du 29 mai 2020**, peut être conclu en présentiel ou à distance. Il est établi **après une évaluation de départ**, réalisée dans un véhicule ou dans les locaux de l'auto-école.

L'acceptation du **règlement intérieur est obligatoire**.

Les **démarches administratives** nécessaires sont incluses dans nos forfaits. Pour cela, vous devez nous mandater afin que nous réalisions en votre nom toutes les démarches administratives, notamment l'enregistrement de votre livret d'apprentissage et de votre dossier administratif. Nous vous fournirons la **liste des documents nécessaires** à la constitution du dossier.

Vous conservez la possibilité de **mettre fin au mandat à tout moment**, conformément à la loi. En cas de résiliation, une indemnité correspondant uniquement aux frais engagés par l'école de conduite jusqu'à cette date pourra être demandée.

3. Formation théorique (Code)

Notre formation au Code de la route vous prépare efficacement grâce à des **thématiques clés**, des **supports pédagogiques modernes** et des **options flexibles** adaptées à vos besoins.

Vous bénéficiez :

- ✓ D'un **accès à nos salles de Code**, pendant les horaires d'ouverture du bureau.
- ✓ D'une **plateforme en ligne** avec **2 400 questions**.
- ✓ D'un **stage « intensif »** programmé durant les vacances scolaires.

Les examens sont organisés avec des opérateurs tels que **La Poste**, située près de nos locaux.

Nous incluons une **place d'examen** dans nos forfaits.

Avec un **suivi personnalisé** de nos enseignants, vous maximisez vos chances de réussite.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION THÉORIQUE (Code).*

4. Examen du Code (ETG)

L'épreuve théorique du permis de conduire est accessible dès **16 ans**.

Elle est organisée par des **opérateurs agréés** comme :

- La Poste.
- Dekra.
- Bureau Veritas.
- SGS.

L'Auto-École Moderne collabore avec **La Poste** (centre à Vaux-le-Pénil).

Une redevance de **30 €** est incluse dans le forfait.

L'examen dure **25 minutes** et comprend **40 questions**, dont certaines en vidéo. Il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses** pour réussir son examen. Les résultats sont envoyés sous **24 heures**.

En cas de réussite, le Code est **valable 5 ans** et obligatoire pour débuter la formation pratique dans notre établissement. En cas d'échec, vous pouvez vous réinscrire immédiatement et poursuivre l'entraînement.

Notez que nous n'accompagnons pas les élèves au centre d'examen ; il est donc nécessaire de **s'y rendre par ses propres moyens**.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION THÉORIQUE (Code) : L'épreuve théorique du Permis de conduire.*

5. Atelier « préambule à la conduite »

Le préambule est une séance de **2 heures**, organisée avant le début de la formation pratique, une fois **l'examen du Code de la route obtenu**. Cette étape essentielle a pour objectif de préparer les élèves à aborder la conduite avec **sérénité et**

confiance, tout en répondant à leurs questions sur le déroulement de la formation. Cela permet également d'optimiser le temps consacré aux séances de conduite.

Les thèmes abordés :

- ✓ **Présentation** de l'auto-école : organisation générale et mode de fonctionnement.
- ✓ **Présentation** de l'équipe pédagogique : découverte des enseignants qui vous accompagneront tout au long de votre formation.
- ✓ **Documents** obligatoires : rappel des formalités administratives nécessaires.
- ✓ **Livret** d'apprentissage numérique : explication de son rôle, de son utilisation, et de son importance pour votre progression. Les liens et codes d'accès vous seront fournis.
- ✓ **Présentation** de la formation : description des quatre compétences clés à maîtriser.
- ✓ **Vérifications** « intérieures/extérieures » : aperçu des **100 questions** à maîtriser pour l'examen, à préparer tout au long de votre formation.
- ✓ **Déroulement** d'une séance de conduite : aperçu d'une leçon type et des objectifs visés.
- ✓ **Comportement** en conduite : recommandations pour adopter une attitude adaptée et sécuritaire sur la route.

Entièrement gratuite et exclusivement proposée par l'Auto-École Moderne, cette prestation n'est pas obligatoire, mais **vivement recommandée**. Elle vous aide à démarrer votre formation sereinement, dans des conditions optimales, tout en réduisant vos éventuelles appréhensions.

6. Formation pratique

La formation pratique est assurée par des **moniteurs diplômés** de l'Auto-École Moderne. Elle comprend un minimum obligatoire de **20 heures de conduite en boîte manuelle** ou **13 heures en boîte automatique**, conformément à la réglementation en vigueur.

Planification de la formation

Le planning des leçons est élaboré en fonction de votre évaluation de départ, réalisée avant le début de la formation. Les heures de conduite sont programmées à l'avance, mais elles peuvent être adaptées en cours de formation en fonction de vos progrès et de vos disponibilités. Les leçons se déroulent sur prise de rendez-vous, selon les plages horaires suivantes :

- Du lundi au vendredi : de 8h à 20h.
- Le samedi : de 8h à 17h.
- Le dimanche : de 8h à 12h.

Bon à savoir : toute leçon non annulée par l'élève au moins **48 heures à l'avance** ne sera pas remboursée, sauf en cas de force majeure ou pour un motif légitime dûment justifié. Si la leçon n'a pas été réglée à l'avance, elle sera considérée comme due. De son côté, sauf en cas de force majeure ou pour un motif légitime dûment justifié, l'école de conduite s'engage à ne pas annuler une leçon moins de 48 heures à l'avance. En cas de non-respect de ce délai, la leçon devra être reportée et remboursée.

Obligations de l'élève

L'élève doit être âgé(e) d'au moins **16 ans** pour la formation et de **18 ans** pour effectuer le rendez-vous préalable.

Lors des leçons pratiques, il doit être en possession des documents suivants :

- Une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour).
- Un **livret d'apprentissage numérique** conforme à la réglementation en vigueur.
- L'**attestation d'inscription au permis de conduire** (AIPC) validée par la préfecture du département où la demande a été déposée.

L'élève est tenu de respecter le **règlement intérieur** de l'auto-école, celui-ci étant annexé au contrat et ayant été porté à sa connaissance.

Une formation progressive et personnalisée

La formation pratique est conçue pour être progressive et adaptée au niveau de chaque élève. Un **enseignant référent** vous est attribué dès le début de votre apprentissage pour vous accompagner tout au long de votre formation. Cet enseignant travaille avec vous pour :

- ✓ **Définir** des objectifs précis à atteindre à chaque séance, en lien avec votre progression.
- ✓ **Ajuster** les leçons selon vos besoins, afin de renforcer vos compétences et surmonter d'éventuelles difficultés.
- ✓ **Garantir** une évolution constante et maîtrisée en adaptant les contenus et les méthodes à votre rythme.

Pour assurer une meilleure continuité pédagogique, vous serez suivi par **deux enseignants maximum**. Ce suivi personnalisé permet de limiter les changements de formateurs, d'assurer une cohérence pédagogique et de mieux répondre à vos besoins.

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour :

- ✓ **Évaluer** votre progression et ajuster votre formation.
- ✓ **Discuter** des points à travailler pour optimiser vos compétences.
- ✓ **Planifier** les étapes importantes, comme votre passage à l'examen.

Ce fonctionnement garantit une formation cohérente, personnalisée et adaptée à votre évolution, avec un accompagnement attentif et efficace.

Les 4 compétences à travailler

Durant la formation pratique, vous serez amené(e) à développer les **4 compétences clés** définies par le programme de formation du permis B :

- ✓ **C1 - Maîtriser** le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul : Apprentissage des commandes du véhicule (direction, freinage, accélération) et réalisation des manœuvres de base.
- ✓ **C2 - Appréhender** la route et circuler dans des conditions normales : Adaptation du comportement en respectant les règles de priorité, de signalisation et d'anticipation.
- ✓ **C3 - Circuler** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers : Gérer les situations complexes telles que le trafic dense, les intersections compliquées, ou les conditions météorologiques difficiles.
- ✓ **C4 - Pratiquer** une conduite autonome, sûre et économique : Développer des habitudes pour conduire efficacement et en toute sécurité, tout en respectant l'environnement.

Les différents environnements de conduite

Pendant la formation, vous serez amené(e) à circuler dans des environnements variés pour acquérir une maîtrise complète de la conduite :

- ✓ **En ville**, pour apprendre à gérer le trafic dense et les intersections.
- ✓ **En rase campagne**, pour travailler la gestion des virages et l'adaptation de la vitesse.
- ✓ **Sur autoroute**, pour apprendre à s'insérer, dépasser et sortir en toute sécurité.
- ✓ **De nuit**, notamment en hiver, pour s'entraîner à conduire dans des conditions de visibilité réduite.

L'écoute pédagogique

En complément de vos leçons de conduite, l'**écoute pédagogique** est une méthode active et enrichissante, proposée à votre demande ou sur recommandation de votre moniteur, en concertation avec vous.

Pendant qu'un autre élève conduit, vous observez son comportement et écoutez les explications et conseils donnés par l'enseignant.

Vous êtes également encouragé(e) à participer activement en partageant vos observations et réflexions, ce qui vous permet de mieux comprendre les situations rencontrées en conduite.

Cette approche, bien qu'optionnelle, renforce votre apprentissage en liant théorie et pratique dans un contexte réel, tout en vous permettant d'analyser les comportements et techniques à adopter sur la route.

7. Le rendez-vous préalable *(à partir de 18 ans)*

Il s'agit d'une séance de **deux heures en véhicule**, réunissant l'élève, l'enseignant et le ou les futurs accompagnateurs.

Cette séance a pour objectif de **valoriser les compétences acquises** par l'élève tout au long de sa formation, tout en identifiant les éventuelles difficultés ou lacunes à corriger. Cette étape, essentielle dans le processus de formation, assure une **transition fluide** entre l'enseignant et le ou les accompagnateurs, grâce à des conseils personnalisés et des réponses aux questions éventuelles.

À l'issue de cette séance, une **attestation de fin de formation initiale** est signée par le moniteur de l'auto-école et doit être remise à l'assurance par les accompagnateurs.

Attention : le rendez-vous préalable n'est accessible qu'à partir de **18 ans**, même si le permis peut être obtenu dès l'âge de **17 ans**.

8. Atelier « préparation permis »

L'atelier de préparation au permis, **inclus dans nos forfaits**, est structuré en **deux parties complémentaires** pour garantir une préparation complète et optimale à l'examen pratique du permis de conduire.

Une partie théorique

Dispensée dans nos locaux, cette partie vous informe sur le déroulement de l'examen, en abordant les différentes étapes de l'épreuve, telles que :

- ✓ Le **lieu** d'examen.
- ✓ La **durée**.
- ✓ Les **critères** d'évaluation.
- ✓ Les **attentes** spécifiques de l'inspecteur, notamment la maîtrise des manœuvres, le respect des règles et la gestion de la conduite autonome.

Une partie pratique

Réalisée sur nos véhicules dans une cour privée, cette section vous prépare aux **trois questions** posées par l'inspecteur le jour de l'examen. Chaque question vaut un point, et comme il faut un minimum de **20 points** pour réussir, ces trois points peuvent être déterminants.

Cette partie inclut :

- ✓ **Les vérifications techniques** : Vous effectuerez le tour complet du véhicule afin de vous familiariser avec ses éléments intérieurs (commandes, équipements de sécurité, réglages) et extérieurs (état des pneus, feux, plaques, niveaux des liquides). Cet exercice vous apprendra à adopter les gestes et comportements appropriés pour maîtriser les aspects techniques requis lors de l'épreuve.
- ✓ **Les questions sur la sécurité routière et les premiers secours** : L'enseignant vous accompagnera pour répondre efficacement aux questions clés en vous aidant à utiliser les termes précis et à formuler les réponses attendues par l'inspecteur.

Cette méthode de préparation, alliant théorie et pratique, vous offre les meilleures conditions pour vous entraîner dans un environnement sécurisé. Elle vise à **renforcer votre confiance**, **réduire votre stress** et vous permettre de maîtriser les compétences essentielles pour aborder l'examen pratique du permis de conduire avec sérénité et assurance.

Pour vous permettre de vous entraîner efficacement, nous mettons à votre disposition la **liste complète des vérifications**, téléchargeable sur notre site internet : **aem77.fr/telechargements/verifications.pdf**

Au format PDF et adapté aux smartphones, ce support pratique vous permet de réviser ces vérifications à tout moment, où que vous soyez.

9. Examen du permis de conduite

L'épreuve pratique du permis de conduire inclut une **heure de conduite d'échauffement**, planifiée le jour de l'examen ou éventuellement la veille, selon vos disponibilités. Vous serez ensuite accompagné(e) par un représentant de l'auto-école jusqu'au lieu de l'épreuve.

Les résultats seront accessibles en ligne dans un délai de **24 heures**.

En cas de réussite, il vous appartiendra de demander la fabrication de votre permis sur le site de l'**ANTS**. Pensez également à révoquer le mandat sur le site de **Rendez-vous Permis** si l'examen est favorable.

Nous vous souhaitons une excellente préparation et **plein de succès** à votre épreuve !

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION PRATIQUE (Auto) : L'Épreuve Pratique du Permis de Conduire.*

Les tarifs (TTC)

Ce forfait comprend

- ✓ **Démarches** administrative
- ✓ **Atelier** « préambule »
- ✓ **20 séances** de conduite*
- ✓ **1 RDV** Préalable
- ✓ **Atelier** « préparation permis »
- ✓ **1 accompagnement** à l'examen pratique



Modalité de règlement

- ✓ **380€** à l'inscription
- ✓ **580€** à la 1re leçon de conduite
- ✓ **390€** à la 10e leçon de conduite



Forfait code & conduite

Ce forfait comprend

- ✓ **Démarches** administratives
- ✓ **Livre** de Code
- ✓ **Accès** salle de Code (3 mois)
- ✓ **Connexion** internet (3 mois)
- ✓ **1 Stage** Code
- ✓ **1 Redevance** d'examen théorique
- ✓ **Atelier** « préambule »
- ✓ **20 séances** de conduite*
- ✓ **1 RDV** Préalable
- ✓ **Atelier** « préparation permis »
- ✓ **1 accompagnement** à l'examen pratique



Modalité de règlement

- ✓ **90€** à l'inscription
- ✓ **580€** à la 1re leçon de conduite
- ✓ **680€** à la 10e leçon de conduite



Bon à savoir :

- Nos forfaits n'incluent ni **l'évaluation de départ *(45 min)*** obligatoire, à réaliser avant la signature du contrat **(+60€)**, Ni la **Redevance de l'examen théorique** (+30€)
- *Une séance équivaut à **55 minutes de conduite,** dont **5 minutes de bilan** (remplissage du livret numérique).

FORMATION « passerelle » BVA –> BVM

Introduction

La formation dite « passerelle » BVA vers BVM, régie par l'**arrêté du 14 octobre 2016**, modifié par l'**arrêté du 15 février 2024**, permet aux titulaires d'un permis portant la mention **code 78** de lever cette restriction et de conduire un véhicule à boîte manuelle sans repasser l'épreuve pratique.

Aucun délai n'est exigé : la formation est accessible **dès le lendemain de l'obtention du permis automatique**.

Rapide, sans examen final et pensée pour élargir vos compétences, elle offre une solution simple et efficace pour accéder à une conduite plus polyvalente.

Cette formation n'est proposée que par les établissements titulaires du **label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite »**, délivré par l'État, garantissant le respect des exigences pédagogiques et de transparence requises pour ce type d'enseignement.

Notre établissement bénéficiant de ce label, **nous sommes habilités à dispenser la formation passerelle BVA-BVM**.

Les objectifs de la Formation

Cette formation vise à :

- ✓ **Maîtriser** les techniques de conduite spécifiques aux véhicules équipés d'une boîte manuelle, notamment la gestion de l'embrayage et du point de patinage.
- ✓ **Comprendre** les différences entre transmissions automatiques et manuelles.
- ✓ **Gagner** en autonomie et en confiance pour conduire tout type de véhicule, quel que soit son mode de transmission.

Le programme de formation

La formation dite « passerelle », d'une durée totale de **7 heures**, est divisée en **deux parties distinctes :**

Première partie ***(durée : 2 heures)***

Réalisée dans des conditions de **trafic nul ou faible**.

Objectifs principaux :

- ✓ **Comprendre** et pratiquer le point de patinage de l'embrayage.
- ✓ **Effectuer** un démarrage en côte en toute sécurité.

Deuxième partie ***(durée : 5 heures)***

Réalisée en **circulation variée**, dans des environnements simples et complexes.

Objectifs principaux :

- ✓ **Utiliser** une boîte de vitesses manuelle de manière efficace et sécurisée.
- ✓ **Pratiquer** les principes de l'écoconduite, en optimisant la consommation de carburant.
- ✓ **Adapter** votre conduite aux conditions de circulation.

Les modalités pratiques

La formation dure **7 heures**, avec une répartition flexible selon vos disponibilités. Elle est entièrement **personnalisée** pour répondre à vos besoins spécifiques, et un véhicule adapté à la formation sur boîte manuelle est fourni.

Aucun examen final n'est requis : la validation se fait directement au terme des heures de formation. Si nécessaire, des leçons supplémentaires peuvent être ajoutées pour renforcer votre maîtrise et votre confiance.

L'attestation de fin de formation

À l'issue de la formation, une **attestation officielle** conforme aux dispositions de l'**arrêté du 14 octobre 2016** vous sera remise. Cette attestation vous autorise à conduire des véhicules à boîte manuelle sur le territoire national pour une période de **4 mois**. Elle permet également à votre auto-école de demander la réédition de votre permis de conduire sans la restriction du code 78.

Une fois cette démarche finalisée, vous recevrez un **permis sans restriction**, vous offrant la liberté de conduire tout type de véhicule équipé d'une boîte manuelle.

Le tarif (TTC)

- ✓ **Démarches** administratives
- ✓ **7 séances** de conduite*
- ✓ **Demande** d'édition de permis



Bon à savoir : *Une séance équivaut à **55 minutes de conduite,** dont **5 minutes de bilan** (remplissage du livret numérique)


STOP
ONE WAY

FORMATION PRATIQUE (Moto)

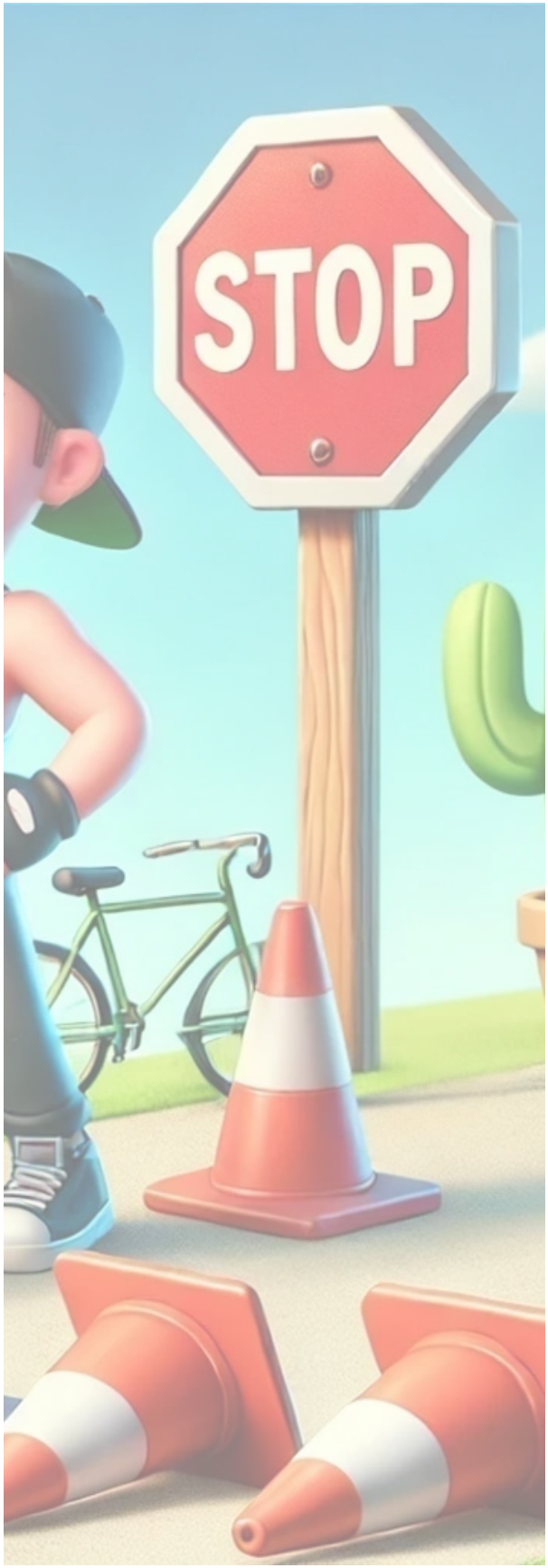

PREAMBULE 57
Les enjeux de la formation 57
Le déroulement de la formation 57
Le programme de formation 58
L'évaluation de départ 59
Le déroulement d'une leçon de conduite (110 min) 60
Les épreuves pratiques du permis de conduire 61
L'équipement obligatoire 63
Les statistiques (2025) 64
FORMATION A1/A2 65
Introduction 65
Les différentes étapes de la formation 65
Les tarifs (TTC) 68
FORMATION « PASSERELLE » A2 –> A 71
Introduction 71
L'objectif de la formation 71
Le déroulement de la formation 71
Les modalités pratiques 72
L'attestation et la régularisation du permis 72
Le tarif (TTC) 73
ÉQUIVALENCE 125 CM^3 75
Introduction 75
Les conditions d'accès 75
Les dispenses de formation 75
Le déroulement de la formation 75
Les équipements obligatoires 76
L'attestation de formation 76
Les sanctions en cas de non-respect 76
Le tarif (TTC) 76

PREAMBULE

Les enjeux de la formation

Aujourd'hui, la moto est bien plus qu'un loisir : c'est un moyen de déplacement pratique pour les études comme pour le travail. Conduire un deux-roues ne consiste cependant pas uniquement à maîtriser une machine. C'est aussi savoir partager la route avec les autres usagers, anticiper les risques et prendre les bonnes décisions.

Les conducteurs de deux-roues motorisés sont particulièrement exposés aux accidents. Les statistiques le montrent. En 2024, **720 usagers de deux-roues motorisés** ont perdu la vie sur les routes françaises, dont **597 motocyclistes**. Ils représentent à eux seuls **23 % de la mortalité routière** et **32 % des blessés graves**, et **36 % des blessés** gardent des **séquelles un an après** l'accident. Les **18 à 24 ans** représentent seulement **8 % de la population**, mais **18 % des motocyclistes tués**.

Source : ONISR, bilan de l'accidentalité routière 2024.

Ces constats montrent qu'une formation de qualité est indispensable. Son objectif ne se limite pas à la réussite de l'examen du permis de conduire. Elle vise à développer les connaissances, les compétences et les comportements nécessaires pour conduire en toute sécurité.

La formation repose ainsi sur quatre compétences complémentaires : **les savoirs**, **le savoir-faire**, **le savoir-être** et **le savoir-devenir**.

Apprendre à conduire un deux-roues est une **démarche éducative exigeante** qui demande de la patience, de la rigueur, de la discipline et de l'implication.

Le déroulement de la formation

La formation et l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 se divisent en **deux phases** : une phase hors circulation et une phase en circulation.

Le programme de formation a été conçu pour être aussi complet que possible. Un conducteur responsable doit acquérir rapidement les bonnes pratiques afin de ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres. Cette formation dépasse la simple obtention du permis : elle intègre des objectifs sécuritaires qui accompagneront l'élève tout au long de son apprentissage et au-delà.

Durant la formation, vous apprendrez à :

- ✓ **Manipuler** un véhicule avec précision.
- ✓ **Circuler** dans des situations variées.
- ✓ **Comprendre** les risques et limites inhérents à chaque situation.
- ✓ **Respecter** les règles du Code de la route.
- ✓ **Tenir compte** des lois physiques, psychologiques et physiologiques qui influencent la conduite.

Votre formateur jouera un rôle clé dans votre progression en vous guidant et en vous conseillant à chaque étape. Des **bilans réguliers** vous permettront d'évaluer vos acquis, et des **auto-évaluations** vous aideront à mesurer votre progression. Vous disposerez également de **grilles de compétences** pour suivre vos avancées et identifier les axes d'amélioration.

Le programme de formation

La formation au permis de conduire s'appuie sur le **Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC)**, défini par l'**arrêté du 13 mai 2013** et applicable depuis le **1er juillet 2014**. Il remplace le **Programme National de Formation (PNF)**, en vigueur depuis **1989**.

Le REMC constitue le **cadre de référence de l'éducation routière**. Il ne se limite pas à l'apprentissage de la conduite : son objectif est de former des **usagers de la route responsables, autonomes et conscients des risques**, tout au long de leur vie.

***Pour en savoir plus**, télécharger le REMC sur notre site : https://aem77.fr/telechargements/REMC.pdf*

Pour chaque catégorie de permis, le REMC est décliné en un programme de formation spécifique.

Celui du **permis moto (catégories A1 et A2)** s'organise autour de **quatre compétences progressives, de C1 à C4**, qui structurent l'apprentissage. À chaque séance, l'enseignant valide les objectifs atteints dans le **livret d'apprentissage**, permettant ainsi de suivre la progression jusqu'à l'examen.

C1 - Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation :

- C1.a. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- C1.b. Connaître la conception de la moto : ses principaux organes, les principales commandes.
- C1.c. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- C1.d. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité.
- C1.e. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- C1.f. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- C1.g. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- C1.h. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- C1.i. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- C1.j. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- C1.k. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- C1.l. Réaliser un freinage d'urgence.

C2 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales :

- C2.a. Connaître et respecter les règles de circulation.
- C2.b. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- C2.c. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- C2.d. Adapter l'allure aux situations.
- C2.e. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- C2.f. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- C2.g. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

C3 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :

- C3.a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- C3.b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- C3.c. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- C3.d. Communiquer avec les autres usagers.
- C3.e. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- C3.f. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- C3.g. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- C3.h. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- C3.i. Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes, les spécificités des voies de circulation autorisées, compartimentées ou interdites, ainsi que les techniques adaptées.
- C3.j. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts.
- C3.k. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

C4 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique :

- C4.a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- C4.b. Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
- C4.c. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes, et les recommandations à appliquer.
- C4.d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- C4.e. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- C4.f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- C4.g. Pratiquer l'écoconduite.

L'évaluation de départ

Avant toute inscription dans une auto-école, **une évaluation de départ est obligatoire**. D'une durée d'environ **110 minutes**, cette évaluation se déroule en situation de conduite. Elle s'effectue sur une moto-école, partiellement sur un plateau dans un environnement fermé, et en partie en circulation si le moniteur estime que l'élève est suffisamment autonome pour garantir la sécurité.

Elle a pour but d'estimer le nombre d'heures de formation nécessaires à l'élève. Ce prévisionnel peut être ajusté selon l'implication de l'élève et la fréquence des leçons. Elle permet également d'identifier d'éventuelles difficultés afin d'adapter la formation, par exemple en proposant une formation sur une moto de 125 cm³ si cela s'avère pertinent.

Cette évaluation facilite également l'élaboration d'un **calendrier de formation** en collaboration avec l'auto-école.

Elle est structurée en **8 critères d'évaluation** :

1. Renseignements d'ordre général sur l'élève

À partir d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur, les informations suivantes sont collectées :

- Identité, âge, adresse, téléphone, niveau scolaire, profession, nationalité.
- Acuité visuelle, correction de la vision.
- Visite médicale et éventuelles incompatibilités déclarées.

Ces informations servent à orienter le formateur sur les éventuelles difficultés liées à la compréhension de la langue française. Elles permettent également d'identifier d'éventuels troubles sensoriels ou moteurs, afin de proposer une visite médicale si nécessaire ou de recommander des solutions simples, comme un équipement optique adapté.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre PERMIS DE CONDUIRE ET HANDICAP.*

2. Expérience de conduite

L'évaluation repose sur un questionnaire comprenant les points suivants :

- ✓ Permis déjà obtenus.
- ✓ Expérience directe de conduite.
- ✓ Encadrement de l'apprentissage (amis, parents, auto-école).
- ✓ Lieux de conduite (ville, routes, chemins).
- ✓ Autres expériences de conduite (vélo, cyclomoteur, moto, etc.).

Ce critère permet d'évaluer les **connaissances et les compétences préexistantes** de l'élève, afin d'estimer avec précision le volume d'heures de conduite nécessaire pour atteindre les objectifs de formation.

3. Connaissance du véhicule

Ce critère repose sur un questionnaire comportant **12 questions** réparties en **4 thèmes techniques** :

- La direction.
- La boîte de vitesses.
- L'embrayage.
- Le freinage.

Certaines questions sont ouvertes, d'autres proposent trois réponses possibles, dont une seule est correcte.

L'objectif de ce QCM est de vérifier vos **connaissances de base** sur les éléments essentiels du fonctionnement d'un véhicule.

4. Attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Cette étape vise à comprendre **vos attentes, vos priorités et votre vision** de l'apprentissage de la conduite. À travers un échange informel, elle permet de cerner vos points de vue, par exemple sur l'importance de maîtriser le véhicule et connaître le Code de la route, ou encore sur la capacité à anticiper et gérer les imprévus.

5. Habiletés

Cette étape évalue vos **habiletés pratiques** et votre capacité à comprendre, mémoriser et restituer des consignes. Elle permet de déterminer votre niveau de coordination, de synchronisation et votre aisance aux commandes.

Les critères d'évaluation sont basés sur des exercices hors circulation :

- ✓ Installation sur la machine (position).
- ✓ Démarrage et arrêt.
- ✓ Équilibre.

6. Compréhension et mémoire

Cette étape permet d'évaluer votre **compréhension et votre mémoire**, deux éléments clés pour un apprentissage efficace de la conduite. Elle se déroule tout au long de l'évaluation.

7. Perception

Cette étape permet d'évaluer votre **perception en situation de circulation**, une compétence essentielle pour garantir une conduite sûre et fluide.

Lors d'un trajet en ville ou sur route, différentes situations de circulation permettent d'observer votre capacité à repérer les informations utiles, à anticiper les événements et à adapter votre conduite. Le moniteur vous accompagne tout au long du parcours et peut intervenir à tout moment si nécessaire.

Compétences évaluées :

- ✓ Sens de la trajectoire et du gabarit.
- ✓ Capacité d'observation de l'environnement.
- ✓ Sens de l'orientation.
- ✓ Direction du regard.

8. Émotivité

Cette Cette étape évalue vos **réactions émotionnelles** tout au long de l'évaluation, afin de mieux comprendre comment vous gérez vos émotions en situation de conduite.

Les points observés incluent :

- ✓ Vos réactions générales, telles que vos paroles et vos gestes.
- ✓ Les éventuelles crispations gestuelles, comme une tension au niveau des mains ou du corps.

Le résultat de cette évaluation est codifié en **3 niveaux de performance** (faible, satisfaisant, bon), correspondant à des tranches horaires de formation recommandées.

Le déroulement d'une leçon de conduite *(110 min)*

Une séance de conduite, d'une durée d'environ **110 minutes**, est découpée en deux parties :

- ✓ Une partie en circulation.
- ✓ Une partie hors circulation.

Et se déroule en **plusieurs étapes** :

1. Début de séance *(5 min)*

- ✓ Préparation de l'équipement et de la moto.
- ✓ Rappel des points abordés lors de la séance précédente.
- ✓ Définition de l'objectif du jour, en lien avec les compétences à travailler (exemple : maîtriser l'allure lente sans passager ou maîtriser les trajectoires de sécurité).

2. Cours de conduite *(90 min)*

- ✓ Explications théoriques à l'arrêt.
- ✓ Démonstrations adaptées à l'objectif du jour, montrant les techniques appropriées.
- ✓ Exercices guidés, avec une progression selon le niveau de l'élève.
- ✓ Exercice en autonomie.

3. Évaluation *(10 min)*

- ✓ Présentation des **critères d'évaluation** définis par l'enseignant.
- ✓ Réalisation d'exercices en autonomie, permettant à l'élève de mettre en pratique les compétences acquises.

4. Bilan de séance *(5 min)*

- ✓ **Récapitulatif des points travaillés**, associés aux compétences du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC).
- ✓ **Validation** de l'objectif fixé en début de séance et intégration dans le livret numérique.
- ✓ **Identification des réussites** et des **axes de progrès**, avec des exemples concrets pour mieux illustrer.
- ✓ Discussion sur les **comportements observés**, comme la gestion du stress, l'anticipation ou la concentration.
- ✓ **Prise de notes pour l'élève**, accompagnée de conseils adaptés pour continuer à progresser.
- ✓ Préparation d'un **nouvel objectif pour la prochaine séance** afin d'assurer une progression structurée.

Les épreuves pratiques du permis de conduire

Les épreuves pratiques du permis moto sont composées de deux épreuves distinctes :

- ✓ Une épreuve hors circulation (plateau).
- ✓ Une épreuve en circulation.

Elles ont pour objectif de vérifier que vous avez acquis les compétences nécessaires pour conduire seul, en toute sécurité, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres. Elles sont évaluées par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Inscription

Pour pouvoir être présenté aux épreuves pratiques du permis moto, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Être âgé(e) d'au moins **18 ans** pour la formation A2 (ou **16 ans** pour la formation A1).
- Avoir réussi l'examen du **Code moto (ETM)**.
- Disposer d'un **numéro NEPH** (Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé), composé de 12 chiffres.

Ce numéro est indispensable pour passer les épreuves théorique et pratique du permis de conduire. Il est délivré par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) lors de l'enregistrement de votre dossier.

Si nous sommes mandatés pour gérer vos démarches administratives, nous nous chargeons intégralement du suivi de votre dossier.

Réservation

L'organisation des épreuves pratiques du permis moto est assurée par l'État. Les places d'examen sont attribuées par l'administration, en fonction des disponibilités des inspecteurs.

La réservation d'une place à l'épreuve pratique s'effectue **obligatoirement par l'intermédiaire de l'auto-école**, via le site Rendez-vous Permis, sous réserve que le candidat soit prêt à se présenter à l'examen et en fonction des places disponibles.

La place d'examen est **nominative** et ne peut en aucun cas être cédée ou échangée.

Une fois la date d'examen fixée, vous recevrez une convocation officielle directement de la part de l'administration, environ **10 jours avant** la date de passage.

Les frais d'accompagnement facturés à ce titre correspondent à une heure de conduite, conformément aux dispositions de l'**article R. 213-3-3** du Code de la route.

Déroulement de l'examen

L'épreuve débute au centre d'examen de Vaux-le-Pénil, situé au :

7 av Georges Clemenceau
77000 VAUX-LE-PÉNIL

Le jour de l'examen, vous serez accompagné(e) par un enseignant de l'auto-école au moins **30 minutes avant l'heure de convocation**. Il n'est donc pas nécessaire de vous rendre sur place par vos propres moyens.

Avant le début des épreuves, assurez-vous d'avoir avec vous :

- Un **titre d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour).
- Le **permis de conduire** (facultatif).

Attention : l'absence ou la non-validité de ces documents entraînera un report de l'examen à une date ultérieure.

L'épreuve hors circulation (plateau)

L'épreuve hors circulation, appelée plateau, se déroule directement sur la piste d'examen de **Vaux-le-Pénil**. Elle consiste à enchaîner plusieurs exercices successifs permettant d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire acquis, notamment l'équilibre et la stabilité avec et sans passager, l'utilisation des accessoires et commandes du véhicule, le freinage d'urgence, le slalom et l'évitement.

L'épreuve en circulation

L'épreuve en circulation dure environ **30 minutes** et a pour objet de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler en toute sécurité.

Le jour de l'examen, l'inspecteur vous présente individuellement les consignes et le déroulement de l'épreuve. Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- ✓ Effectuer des vérifications préalables.
- ✓ Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- ✓ Suivre un itinéraire de manière autonome pendant environ **10 minutes**.
- ✓ Quitter un stationnement et s'insérer dans le flot de circulation.
- ✓ Emprunter des routes droites.
- ✓ Appliquer les trajectoires de sécurité.
- ✓ Appliquer les règles du Code de la route et les limitations de vitesse applicables aux élèves conducteurs.
- ✓ Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, notamment les plus vulnérables.

Attention : le respect, la courtoisie et la maîtrise de soi sont essentiels lors de l'examen. Toute forme d'agression envers l'inspecteur, représentant de l'État, est strictement interdite et peut entraîner de lourdes sanctions, pouvant aller jusqu'à **10 ans de prison** et **150 000 € d'amende**.

Annulation de réservation

En cas d'annulation de votre réservation, nous nous occupons des démarches nécessaires :

- ✓ En cas d'annulation effectuée **au moins 3 jours avant** la date prévue, vous pourrez vous réinscrire immédiatement, sans délai, sous réserve des disponibilités de l'établissement et des places d'examen attribuées par l'administration.
- ✓ En cas d'annulation intervenant **moins de 3 jours avant** la date prévue, un **délai de carence de 45 jours** sera appliqué avant toute nouvelle inscription, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Notation et résultat

L'épreuve hors circulation

- ✓ Pour obtenir un résultat favorable, vous devez obtenir une notation de type **A** ou **B**. Une notation **C** lors du premier essai donne droit à un second essai, sauf en cas de chute de la machine, qui est considérée comme éliminatoire.
- ✓ Le résultat est connu immédiatement.
- ✓ En cas de réussite, vous pourrez accéder à l'épreuve en circulation mais un **délai de 3 jours** doit être respecté entre l'examen « plateau » et l'examen « circulation ».

L'épreuve en circulation

L'évaluation réalisée par l'expert repose sur des textes réglementaires et des consignes précises. L'épreuve est notée sur **27 points** et constitue un bilan des compétences acquises, en excluant les erreurs éliminatoires. Pour réussir, vous devez obtenir au moins **21 points**. À l'issue de l'épreuve, l'inspecteur consigne vos compétences dans une grille d'évaluation.

Le résultat est disponible **24 heures** après l'examen sur le site **Rendez-vous Permis** : candidat.permisdeconduire.gouv.fr

- ✓ **En cas de réussite :** le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) vous sera délivré. Il servira de justificatif provisoire auprès des forces de l'ordre pendant 4 mois, en attendant la réception de votre permis définitif. Pendant ce délai, il vous appartiendra de demander sa fabrication via le site de l'ANTS. Pensez également à révoquer le mandat qui vous liait à notre établissement sur le site Rendez-vous Permis. Si le permis moto est votre premier permis, vous commencez votre période probatoire avec un capital initial de **6 points**.
- ✓ **En cas d'échec :** pas de panique ! Vous recevrez une grille d'évaluation détaillant les compétences où vous avez rencontré des difficultés. Avec l'accompagnement de votre enseignant, vous pourrez analyser vos résultats et identifier vos axes d'amélioration. Une nouvelle date d'examen vous sera proposée dans les plus brefs délais, sous réserve des disponibilités de l'établissement et des places d'examen attribuées par l'administration.

L'équipement obligatoire

Lors des épreuves hors circulation et en circulation, le port des équipements suivants est **obligatoire** pour garantir votre sécurité et celle des autres :

- ✓ **Casque homologué** : équipé de **4 bandes réfléchissantes** et ajusté à la taille.
- ✓ **Gants homologués** : conformes aux normes CE.
- ✓ **Blouson ou veste à manches longues** : offrant une protection adaptée.
- ✓ **Pantalon ou combinaison** : conçu pour la pratique de la moto et offrant une protection suffisante.
- ✓ **Bottes ou chaussures montantes** : les bottes en caoutchouc et les coupe-vents sont strictement interdits.

La conformité et le bon état de ces équipements sont sous la **responsabilité exclusive du candidat**. Pour les candidats mineurs, cette responsabilité incombe à leur représentant légal.

Les statistiques (2025)

Permis A2

Type de présentation	Nombre de candidats	Nombre de reçus	Taux de réussite	Moyenne d'heures
Plateau				
Total	**22**	**13**	**59,09 %**	-
1re présentation	13	7	53,85 %	16
2e présentation	6	4	66,67 %	18
Circulation				
Total	**13**	**13**	**100,00 %**	-
1re présentation	13	13	100,00 %	9,4
2e présentation	0	0	-	-

Permis A1

Aucun élève en formation sur la période 2025.

Total général MOTO	Candidats	Reçus	Taux de réussite
	13	13	100 %

Ces statistiques sont mises à jour régulièrement. Établies par année civile, elles peuvent également être fournies, sur simple demande, sur une période glissante de douze mois.

FORMATION A1/A2

Introduction

La formation à la conduite d'un **deux-roues motorisé**, menant à l'obtention du **permis A1 ou A2**, s'organise en **7 étapes clés**, depuis l'évaluation de départ jusqu'à la réussite à l'examen du permis de conduire.

Ce parcours, complet et méthodiquement structuré, garantit un **accompagnement personnalisé** pour chaque élève, afin de lui transmettre les compétences essentielles à une **conduite sûre et autonome**.

Les différentes étapes de la formation

1. Évaluation de départ

L'évaluation de départ, **obligatoire avant l'inscription**, dure environ **110 minutes**. Elle permet d'estimer les heures de formation nécessaires, de détecter d'éventuelles difficultés et d'adapter la formation en fonction des besoins de l'élève.

Elle repose sur **8 critères d'évaluation** :

- ✓ **Renseignements** généraux (identité, âge, santé, etc.).
- ✓ **Expérience** de conduite (permis, pratique passée).
- ✓ **Connaissance** du véhicule (questions techniques).
- ✓ **Attitudes** envers la sécurité et l'apprentissage.
- ✓ **Habiletés** (coordination et gestes).
- ✓ **Compréhension** et mémorisation (instructions et étapes).
- ✓ **Perception** (observation et anticipation).
- ✓ **Émotivité** (réactions émotionnelles).

Les résultats, classés en **3 niveaux** (faible, satisfaisant, bon), permettent de proposer un programme de formation adapté.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION PRATIQUE (Moto) : L'Évaluation de départ.*

2. Inscription

Conformément à l'**article L213-2 du Code de la route**, l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière à titre payant doit faire l'objet d'un **contrat écrit** entre le candidat et l'établissement. Ce contrat, établi en application du **décret n° 2020-142 du 20 février 2020** et de l'**arrêté du 29 mai 2020**, peut être conclu en présentiel ou à distance. Il est établi **après une évaluation de départ**, réalisée dans un véhicule ou dans les locaux de l'auto-école.

L'acceptation du **règlement intérieur est obligatoire**.

Les **démarches administratives** nécessaires sont incluses dans nos forfaits. Pour cela, vous devez nous mandater afin que nous réalisions en votre nom toutes les démarches administratives, notamment l'enregistrement de votre livret d'apprentissage et de votre dossier administratif. Nous vous fournirons la **liste des documents nécessaires** à la constitution du dossier.

Vous conservez la possibilité de **mettre fin au mandat à tout moment**, conformément à la loi. En cas de résiliation, une indemnité correspondant uniquement aux frais engagés par l'école de conduite jusqu'à cette date pourra être demandée.

3. La formation théorique (Code)

Notre formation au Code de la route vous prépare efficacement grâce à des **thématiques clés**, des **supports pédagogiques modernes** et des **options flexibles** adaptées à vos besoins.

Vous bénéficiez d'une **plateforme en ligne** avec **1 000 questions**.

Les examens sont organisés avec des opérateurs tels que **La Poste**, située près de nos locaux.

Nous incluons une **place d'examen** dans nos forfaits.

Avec un **suivi personnalisé** de nos enseignants, vous maximisez vos chances de réussite.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION THÉORIQUE (Code).*

4. Examen du Code (ETM)

L'épreuve théorique du permis de conduire est accessible dès **18 ans** (**16 ans** pour la formation A1).

Elle est organisée par des **opérateurs agréés** comme :

- La Poste.
- Dekra.
- Bureau Veritas.
- SGS.

L'Auto-École Moderne collabore avec **La Poste** (centre à Vaux-le-Pénil).

Une redevance de **30 €** est incluse dans le forfait.

L'examen dure **25 minutes** et comprend **40 questions**, dont certaines en vidéo. Il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses** pour réussir son examen. Les résultats sont envoyés sous **24 heures**.

En cas de réussite, le Code est **valable 5 ans** et obligatoire pour débuter la formation pratique dans notre établissement. En cas d'échec, vous pouvez vous réinscrire immédiatement et poursuivre l'entraînement.

Notez que nous n'accompagnons pas les élèves au centre d'examen ; il est donc nécessaire de **s'y rendre par ses propres moyens**.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION THÉORIQUE (Code) : L'épreuve théorique du Permis de conduire.*

5. La formation pratique (plateau et circulation)

Cette formation est dispensée par les **moniteurs moto** de l'Auto-École Moderne. Elle comprend un minimum de **12 heures en circulation** et **8 heures hors circulation**.

La première session, d'une durée de **2 heures**, se déroule en accompagnement individuel. Les sessions suivantes se dérouleront en cours collectifs, avec un **maximum de deux élèves** motards par session.

Les cours sont répartis en deux parties :

- ✓ Une partie en circulation.
- ✓ Une partie hors circulation.

<u>Planification de la formation</u>

Le planning des leçons est élaboré en fonction de votre évaluation de départ, réalisée avant le début de la formation. Les heures de conduite sont programmées à l'avance, mais elles peuvent être adaptées en cours de formation en fonction de vos progrès et de vos disponibilités. Les leçons se déroulent sur prise de rendez-vous, selon les plages horaires suivantes :

- Du lundi au vendredi : de 8h à 20h.
- Le samedi : de 8h à 17h.
- Le dimanche : de 8h à 12h.

Bon à savoir : toute leçon non annulée par l'élève au moins **48 heures à l'avance** ne sera pas remboursée, sauf en cas de force majeure ou pour un motif légitime dûment justifié. Si la leçon n'a pas été réglée à l'avance, elle sera considérée comme due. De son côté, sauf en cas de force majeure ou pour un motif légitime dûment justifié, l'école de conduite s'engage à ne pas annuler une leçon moins de 48 heures à l'avance. En cas de non-respect de ce délai, la leçon devra être reportée et remboursée.

Obligations de l'élève

L'élève doit être âgé(e) d'au moins **17 ans**, ou **16 ans** dans le cadre de la formation A1.

Lors des leçons pratiques, il doit être en possession des documents suivants :

- Une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour).
- Un **livret d'apprentissage numérique** conforme à la réglementation en vigueur.
- L'**attestation d'inscription au permis de conduire** (AIPC) validée par la préfecture du département où la demande a été déposée.

L'élève est tenu de respecter le **règlement intérieur** de l'auto-école, celui-ci étant annexé au contrat et ayant été porté à sa connaissance.

Une formation progressive et personnalisée

La formation pratique est conçue pour être progressive et adaptée au niveau de chaque élève. Un **enseignant référent** vous est attribué dès le début de votre apprentissage pour vous accompagner tout au long de votre formation. Cet enseignant travaille avec vous pour :

- ✓ **Définir** des objectifs précis à atteindre à chaque séance, en lien avec votre progression.
- ✓ **Ajuster** les leçons selon vos besoins, afin de renforcer vos compétences et surmonter d'éventuelles difficultés.
- ✓ **Garantir** une évolution constante et maîtrisée en adaptant les contenus et les méthodes à votre rythme.

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour :

- ✓ **Évaluer** votre progression et ajuster votre formation.
- ✓ **Discuter** des points à travailler pour optimiser vos compétences.
- ✓ **Planifier** les étapes importantes, comme votre passage à l'examen.

Ce fonctionnement garantit une formation cohérente, personnalisée et adaptée à votre évolution, avec un accompagnement attentif et efficace.

Les 4 compétences à travailler

Durant la formation pratique, vous serez amené(e) à développer les **4 compétences clés** définies par le programme de formation du permis moto :

- ✓ **C1 - Maîtriser** le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation : Apprentissage des commandes du véhicule (direction, freinage, accélération) et réalisation des manœuvres de base.
- ✓ **C2 - Appréhender** la route et circuler dans des conditions normales : Adaptation du comportement en respectant les règles de priorité, de signalisation et d'anticipation.
- ✓ **C3 - Circuler** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers : Gérer les situations complexes telles que le trafic dense, les intersections compliquées, ou les conditions météorologiques difficiles.
- ✓ **C4 - Pratiquer** une conduite autonome, sûre et économique : Développer des habitudes pour conduire efficacement et en toute sécurité, tout en respectant l'environnement.

Les différents environnements de conduite

Au cours de la formation, vous serez amené(e) à évoluer dans des environnements variés pour maîtriser pleinement la conduite :

- ✓ **Sur le plateau** : Apprentissage et enchaînement des six exercices successifs jusqu'à leur parfaite maîtrise.
- ✓ **En circulation** : Gestion du trafic dense, négociation des virages, adaptation de la vitesse, etc.

Bon à savoir : la piste moto est située à Réau, à l'extrémité de la rue des Deux Mares. Le trajet aller depuis l'auto-école prend environ **20 minutes**, tout comme le retour, en fonction de la circulation et du niveau de l'élève.

6. L'examen pratique hors circulation (plateau)

L'épreuve hors circulation (plateau) a pour objectif d'évaluer l'**équilibre**, la **maîtrise des commandes** (freinage, slalom, évitement). Elle se déroule sur la piste d'examen de **Vaux-le-Pénil**. Vous serez accompagné(e) par un représentant de l'auto-école jusqu'au lieu de l'épreuve.

Pour obtenir un résultat favorable, il faut obtenir une notation de type **A** ou **B** ; un second essai est possible en cas de notation de type **C**, sauf en cas de chute qui est éliminatoire. En cas de réussite, le candidat peut accéder à l'épreuve de circulation.

***Pour en savoir plus**, consultez le préambule : L'Épreuve Pratique du Permis de Conduire.*

7. L'examen pratique en circulation (plateau)

L'épreuve en circulation, d'une durée de **30 minutes**, vérifie les connaissances, le comportement et les aptitudes à circuler en toute sécurité sur des voies variées (urbaines, routières, autoroutières). Le point préalable se situe sur la piste d'examen de **Vaux-le-Pénil**. Vous serez accompagné(e) par un représentant de l'auto-école jusqu'au lieu de l'épreuve.

Le candidat doit effectuer des **vérifications**, suivre un **itinéraire autonome**, respecter les **règles du Code de la route** et faire preuve de **courtoisie** envers les usagers. L'épreuve est notée sur **27 points**, avec un minimum de **21 points** requis pour réussir.

Les résultats sont disponibles sous **24 heures** sur le site Rendez-vous Permis. En cas de réussite, le **Certificat d'Examen du Permis de Conduire** (CEPC) sert de justificatif provisoire pendant **4 mois** en attendant le permis définitif. Si le permis moto est le premier permis obtenu, le conducteur débute avec un capital probatoire de **6 points**.

***Pour en savoir plus**, consultez le chapitre FORMATION PRATIQUE (Moto) : L'Épreuve Pratique du Permis de Conduire.*

Les tarifs (TTC)

Forfait conduite seule

Ce forfait comprend

- ✓ Ce forfait comprend
- ✓ Démarches administratives
- ✓ 10 séances de conduite*
- ✓ 1 accompagnement à l'examen « plateau »
- ✓ 1 accompagnement à l'examen « circulation »



Modalité de règlement

- ✓ **290€** à l'inscription
- ✓ **400€** à la 1re leçon de conduite
- ✓ **200 €** à la 10e leçon de conduite



Forfait Code & Conduite

Ce forfait comprend

- ✓ Démarches administratives
- ✓ Livre de Code
- ✓ Connexion internet (3 mois)
- ✓ 10 séances de conduite*
- ✓ 1 accompagnement à l'examen « plateau »
- ✓ 1 accompagnement à l'examen « circulation »



Modalité de règlement



- ✓ **90€** à l'inscription
- ✓ **400€** à la 1re leçon de conduite
- ✓ **400€** à la 10e leçon de conduite

Bon à savoir :

- ✓ Nos forfaits n'incluent pas l'**évaluation de départ** (110 min) obligatoire (+110€), à réaliser avant la signature du contrat ni la redevance pour le passage de l'épreuve théorique (+30€).
- ✓ *Une séance équivaut à **110 minutes** de conduite, dont 5 minutes de bilan (remplissage du livret numérique).
- ✓ Profitez de nos offres en cours sur les formations moto.

FORMATION « passerelle » A2 –> A

Introduction

La **formation passerelle A2 vers A**, régie par l'arrêté du 8 novembre 2012, permet aux titulaires du **permis A2 depuis au moins deux ans** d'accéder à la catégorie A. Encadrée par un enseignant qualifié, elle combine théorie et pratique pour assurer une **transition progressive et sécurisée** vers la maîtrise des motocyclettes sans limitation de puissance.

Cette formation est essentielle pour adopter une **conduite responsable** adaptée à des véhicules plus puissants.

La formation peut être suivie dans un délai de **3 mois** avant la date anniversaire des **2 ans du permis A2**. Toutefois, le titre définitif du permis A ne pourra être délivré qu'après cette date, et la conduite d'une moto de catégorie A ne sera autorisée qu'à **sa réception**.

L'objectif de la formation

- ✓ **Comprendre** les apports théoriques essentiels pour une conduite sécuritaire sur une motocyclette de plus de 35 kW.
- ✓ **Maîtriser** les savoir-faire techniques indispensables, notamment en anticipant les risques et en adaptant son comportement.
- ✓ **Travailler** sur le processus détection-analyse-décision-action dans un cadre structuré et sécurisé.

Le déroulement de la formation

La formation, d'une durée totale de **7 heures**, est organisée en trois séquences progressives et complémentaires :

1. Séquence théorique *(2 heures)*

Cette séquence vise à **sensibiliser** les participants aux dangers spécifiques de la conduite moto et à **renforcer leurs connaissances** en sécurité routière.

Présentation et échanges

Les participants partagent leurs pratiques et expériences de conduite, incluant le kilométrage annuel, le type de motocyclette utilisée, leur perception des dangers et leurs attentes vis-à-vis de la formation.

Accidentalité, vitesse et détectabilité

- ✓ **Analyse** des statistiques sur les accidents impliquant des motocyclettes, avec sensibilisation aux risques spécifiques.
- ✓ **Effets** de la vitesse sur la perception visuelle, l'équilibre, la force centrifuge et le freinage.
- ✓ **Réglementation** et comportements à adopter pour la signalisation et la circulation inter-files.
- ✓ **Importance** des équipements de protection, avec mise en lumière des conséquences liées à leur absence ou inadéquation.

Conduite et produits psychoactifs

- ✓ **Statistiques** sur le lien entre consommation de produits psychoactifs (alcool, drogues, médicaments) et accidentalité routière.
- ✓ **Effets** psychologiques et physiologiques de ces substances sur la conduite.
- ✓ **Rappel** des sanctions encourues en cas de conduite sous influence.

2. Séquence pratique hors circulation *(2 heures)*

L'objectif principal est de permettre aux participants de **s'adapter aux caractéristiques** des motocyclettes de catégorie A, tout en démontrant l'importance de l'**anticipation** et de l'**adaptation du comportement** pour éviter les situations dangereuses. Les exercices sont définis par le formateur en fonction des besoins des élèves.

Thèmes et exercices pratiques

- ✓ **Manœuvres et changements de direction** : Positionnement du regard, mouvements du corps, slalom pour travailler la précision.
- ✓ **Freinage** : Utilisation différenciée ou simultanée des freins avant et arrière, gestion des transferts de masse.
- ✓ **Techniques d'inclinaison** : Apprentissage des techniques pour incliner la motocyclette, avec des exercices impliquant le guidon, les pieds et les genoux.

3. Séquence pratique en circulation et clôture de la formation *(3 heures)*

Cette séquence comprend un **audit personnalisé** de la conduite en conditions réelles et un **bilan collectif** en fin de formation. La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves. Pour cette séquence, une seule motocyclette est utilisée.

Circulation

Chaque élève effectue au minimum **30 minutes de conduite**, suivies d'un débriefing de 10 minutes axé sur son ressenti. En cas de formation collective, un échange est organisé avec les autres élèves. L'évaluation porte sur :

- ✓ La **perception** des risques.
- ✓ La **communication** avec les autres usagers.
- ✓ L'**adaptation** de l'allure aux conditions de circulation.
- ✓ La pratique de la **circulation inter-files** est intégrée, sous réserve de conditions de sécurité adéquates.

Clôture de la formation

Échanges et bilan de la journée de formation (sous forme de tour de table en cas de formation collective).

Les modalités pratiques

- ✓ **Durée totale** : 7 heures, réparties sur une journée ou plusieurs sessions selon les disponibilités.
- ✓ **Conditions d'éligibilité** : Permis A2 détenu depuis au moins 2 ans (formation possible trois mois avant cette date).
- ✓ **Équipement obligatoire** : Casque homologué, gants certifiés CE, blouson ou veste avec éléments rétroréfléchissants, pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes.
- ✓ **Conformité du véhicule** : Formation réalisée sur une motocyclette conforme aux normes réglementaires.

L'attestation et la régularisation du permis

À l'issue de la formation, une **attestation officielle de suivi** est délivrée. Cette attestation est indispensable pour obtenir la réédition de votre permis avec la catégorie A ajoutée.

L'auto-école se charge des **démarches administratives**, incluant l'envoi des pièces justificatives nécessaires (pièce d'identité, justificatif de domicile, photo-signature numérique, copie du permis A2).

Bon à savoir : * Ce n'est seulement une fois le permis réédité que vous serez autorisé(e) à conduire des motocyclettes sans limitation de puissance.

Le tarif (TTC)

Forfait (tout compris)

- ✓ **Démarches** administratives
- ✓ **1 séquence** théorique (2 heures)
- ✓ **1 séquence** pratique « plateau » (2 heures)
- ✓ **1 séquence** pratique « circulation » (3 heures)
- ✓ **Demande** d'édition de permis



ÉQUIVALENCE 125 CM³

Introduction

Depuis le 1er janvier 2011, une **formation obligatoire** est imposée pour conduire une motocyclette de 125 cm³ ou un scooter trois-roues léger. Encadrée par des formateurs qualifiés, elle a pour objectif de **renforcer la sécurité des usagers**, de réduire les risques d'accidents, et de garantir une conduite conforme à la réglementation.

La formation « Équivalence 125 cm³ » permet aux titulaires du **permis B** d'acquérir les bases indispensables pour conduire un deux-roues ou un trois-roues en toute sécurité, tout en développant leur maîtrise technique et pratique des véhicules de petites cylindrées.

Les conditions d'accès

Vous devez remplir les critères suivants pour accéder à cette formation :

- ✓ Être titulaire du **permis de conduire catégorie B** depuis au moins 2 ans.
- ✓ Ne pas bénéficier d'une **dispense de formation** (voir ci-dessous).

La formation peut être suivie à partir du **mois précédant** les 2 ans d'ancienneté du permis B.

Les dispenses de formation

Vous êtes exempté de cette formation dans les cas suivants :

- ✓ Vous êtes titulaire d'un **permis A, A1 ou A2**.
- ✓ Vous avez été assuré pour un deux-roues (50 à 125 cm³) ou un trois-roues (L5e) pendant au moins **5 années consécutives avant le 1er janvier 2011**, quelle que soit la durée de conduite effective.

Pour justifier une dispense, vous devez présenter un **relevé d'informations de votre assureur** lors d'un contrôle.

Le déroulement de la formation

La formation « Équivalence 125 cm³ » se déroule sur **7 heures** réparties en trois modules obligatoires :

1. Module théorique *(Durée : 2 heures)*

- ✓ **Compréhension** des règles de sécurité.
- ✓ **Apprentissage** des équipements obligatoires.
- ✓ **Prévention** des risques spécifiques à la conduite de deux-roues ou de trois-roues.
- ✓ **Sensibilisation** aux trajectoires de sécurité.

2. Module pratique hors circulation *(Durée : 2 heures)*

- ✓ **Contrôle** du véhicule à l'arrêt.
- ✓ **Maîtrise** de l'équilibre et des trajectoires.
- ✓ **Démarrage**, freinage, slalom et évitement.
- ✓ **Répétition** des gestes techniques sur plateau.

3. Module pratique en circulation *(Durée : 3 heures)*

- ✓ **Application** des acquis en situation réelle.
- ✓ **Parcours** variés en milieu urbain, périurbain et rural.
- ✓ **Respect** des règles du Code de la route.
- ✓ **Gestion** des interactions avec les autres usagers.

Les équipements obligatoires

Chaque participant doit être équipé de :

- ✓ Un **casque homologué** adapté à sa taille.
- ✓ Une paire de **gants homologués** pour la moto.
- ✓ Un **blouson ou une veste** à manches longues.
- ✓ Un **pantalon renforcé** (type jeans ou équivalent).
- ✓ Des **chaussures montantes ou bottes** offrant une bonne protection.

Avant la première session, les élèves doivent avoir pris connaissance du **manuel pédagogique** remis lors de l'inscription.

L'attestation de formation

À l'issue des 7 heures, un formateur qualifié remet une **attestation d'équivalence 125 cm³** qui sert de justificatif pour conduire. Ce document n'est pas un permis de conduire, mais une **attestation de suivi de formation**, valable uniquement en France.

Il est conseillé de conserver une copie, qu'elle soit papier ou numérique, afin d'éviter tout problème en cas de perte.

Les sanctions en cas de non-respect

Conduire un véhicule de 125 cm³ sans attestation expose à :

- ✓ Une amende de 4ᵉ classe (135 €).
- ✓ Un retrait de points sur le permis de conduire.
- ✓ Une éventuelle immobilisation du véhicule.

Le tarif (TTC)

Forfait (tout compris)

- ✓ **Démarches** administratives
- ✓ **1 séquence** théorique (2 heures)
- ✓ **1 séquence** pratique « plateau » (2 heures)
- ✓ **1 séquence** pratique « circulation » (3 heures)




LA CONDUITE RESPONSABLE
Soyez attentif
Anticipez
Adaptez votre vitesse
Respectez les autres
ÉCO-CONDUITE
Moins consommer
Moins polluer
Plus économique
APRÈS LE PERMIS
Perfectionnez-vo
Restez prudent
Gagnez en expérie

FORMATIONS DIVERSES



FORMATION POST PERMIS 81
Introduction 81
L'objectif 81
Les avantages de la formation 81
Les modalités de la formation 82
L'annulation et l'exclusion 82
Le déroulement 83
Prochaine(s) date(s) 84
Le tarif (TTC) 85
STAGE DE RECUPERATION DE POINT 87
Introduction 87
Le déroulement du stage 87
Après le stage 87
Les différents types de stage 88
Le programme d'un stage 88
L'inscription et la réservation 89

FORMATION POST PERMIS

Introduction

Bien que cette formation ne soit pas obligatoire, elle est **vivement recommandée** aux jeunes conducteurs souhaitant renforcer leur sécurité et améliorer leurs compétences sur la route.

Elle se déroule sur une **journée complète**, permettant un travail approfondi autour des comportements de conduite, de la prise de conscience des risques et des échanges d'expérience entre participants.

Cette formation n'est proposée que par les établissements titulaires du **label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite »**, délivré par l'État, garantissant le respect des exigences pédagogiques et de transparence requises pour ce type d'enseignement.

Notre établissement bénéficiant de ce label, **nous sommes habilités à dispenser la formation Post-Permis.**

***Pour en savoir plus**, consultez les prochaines dates sur notre site : https://aem77.fr/formation-postpermis#dates*

L'objectif

Cette formation complémentaire vise à **renforcer les compétences** acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome. Elle comprend :

- ✓ Un module visant à **améliorer la compréhension** et la gestion de situations de conduite complexes.
- ✓ Un module visant à **rendre les déplacements plus sûrs** et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Cette formation encourage l'**autoréflexion** des participants et leur capacité à analyser leur perception des dangers sur la route. Elle leur permet ainsi d'affiner leurs modes de réflexion et leur aptitude à **anticiper les risques**, à un moment crucial où ils gagnent en assurance en tant que conducteurs, mais aussi en tant qu'usagers responsables dans leurs différents modes de déplacement.

Les avantages de la formation

Les Les participants bénéficient d'une **réduction de la période probatoire**, sous réserve de ne pas avoir perdu de points pour infraction :

- ✓ **2 ans** au lieu de 3 ans pour la formation traditionnelle.
- ✓ **1 an et demi** au lieu de 2 ans pour les conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée.

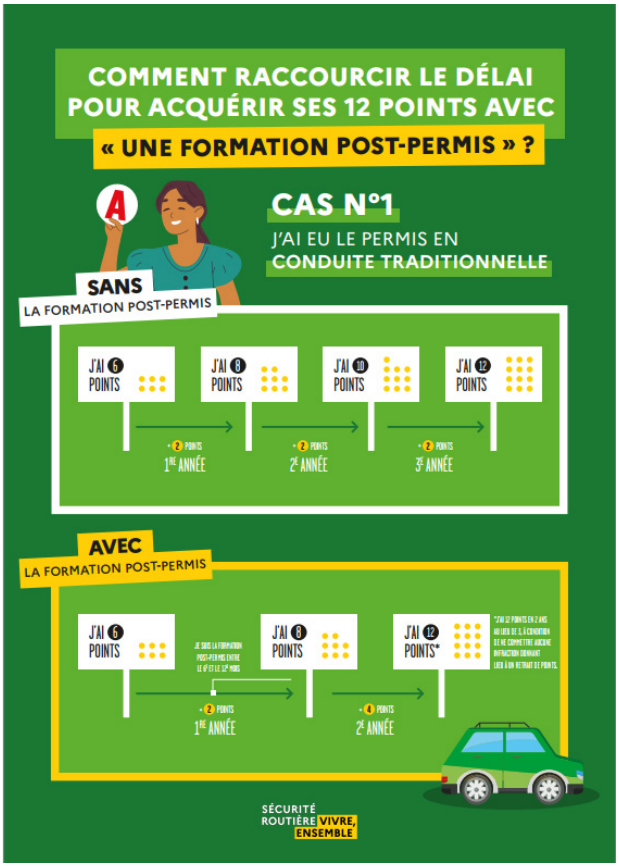

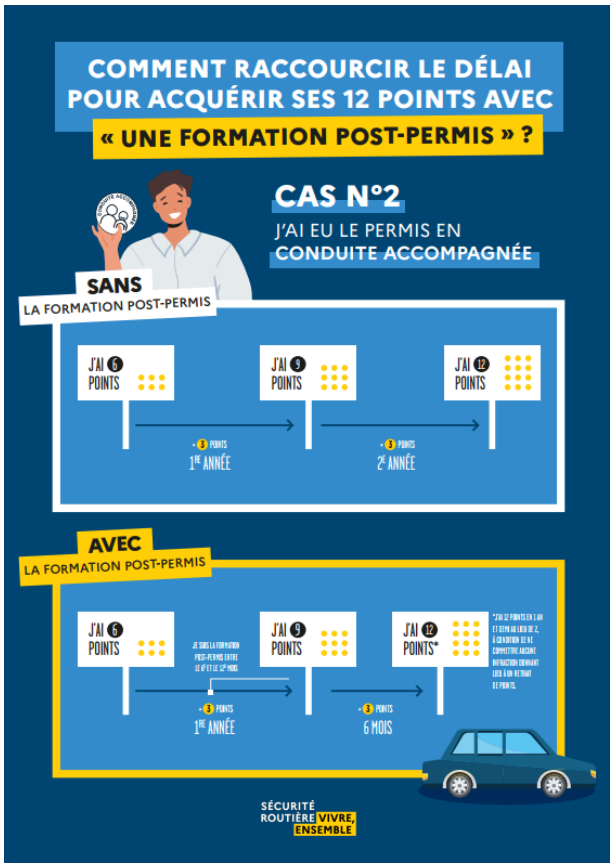

Pour profiter de ces avantages, la formation doit être suivie **entre 6 mois et 1 an** après l'obtention du permis de conduire.

Les modalités de la formation

Le stage « Post-Permis » est proposé exclusivement par des auto-écoles **certifiées « qualité »** par l'État. Cette formation collective, animée par un enseignant spécialisé, favorise les **échanges d'expériences** entre participants et la réflexion autour des comportements de conduite.

La formation se déroule sur une **journée complète**, représentant **sept heures** effectives de formation, hors temps de pause. Cette durée permet d'aborder l'ensemble des thématiques prévues, tout en laissant une place importante aux échanges, aux mises en situation et aux travaux de groupe.

Le contenu de la formation est strictement encadré par l'**arrêté du 2 mai 2019**, relatif à la formation complémentaire prévue à l'**article L. 223-1** du Code de la route. Cela garantit la qualité de l'enseignement dispensé ainsi que les conditions de délivrance de l'attestation de suivi de formation.

L'annulation et l'exclusion

L'établissement se réserve le droit d'**annuler le stage** si le nombre minimal de **six participants**, imposé par la réglementation, n'est pas atteint.

Une **exclusion** peut également être prononcée dans les cas suivants :

- ✓ Désintéressement manifeste.
- ✓ Consommation apparente de produits psychoactifs.
- ✓ Non-respect des horaires.

Les participants doivent signer une **feuille de présence** au début de chaque demi-journée. En fin de formation, une **attestation de suivi** est remise, sous réserve que l'ensemble du stage ait été suivi dans son intégralité et sous réserve de l'engagement écrit du participant à prendre en considération les éléments dispensés lors de cette formation.

Le déroulement

Programme de la matinée : *Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes*

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
1. Présentation de la formation. Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. *Durée : 10 minutes*	Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.). Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.). Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.). *Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débuter la formation dans de bonnes conditions.*
2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites. *Durée : 15 minutes*	Le questionnaire permet de se définir : · en tant qu'individu ; · en tant qu'usager de la route. Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation. Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'usager de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.). *Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.*
3. Constitution du groupe Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. *Durée : 35 minutes*	Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique. Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presqu'accident rencontrées, etc.)
4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. *Durée : 45 minutes*	A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.
5. Perception des risques Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. *Durée : 1 heure*	Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé. *En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.*

6. Situations complexes Comprendre et résoudre des situations complexes. *Durée : 1 heure 15 minutes*	Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'usagers. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées. *En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur les situations complexes. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.*

Programme de l'après-midi : *Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.*

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) *Durée : 1 heure 45 minutes*	Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des paires, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.). Cette séquence est animée avec des outils permettant : · d'élaborer une suite à un scénario ; · d'imaginer les dangers potentiels ; · d'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer. *Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.*
8. Choix de mobilité Se connaître en tant qu'usager de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Être sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs. *Durée : 1 heure*	En lien avec le questionnaire d'autoévaluation. Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence. Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement. L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes. L'enseignant s'attache à apporter des informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement.
9. Bilan avec engagement *Durée : 15 minutes*	S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe. *Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé.*

Prochaine(s) date(s)

Retrouvez sur notre site les **prochaines sessions** de formation post-permis programmées dans notre établissement : https://aem77.fr/formation-postpermis#dates

Le tarif (TTC)



Ce forfait comprend

- ✓ **Journée complète** de formation (7 heures)
- ✓ **Attestation** de suivi

Bon à savoir

- ✓ La formation doit être suivie **entre 6 mois et 1 an** après l'obtention du permis de conduire.
- ✓ Nombre minimum de **6 participants** requis pour maintenir le stage.
- ✓ **50% de réduction** pour les élèves ayant suivi leur formation et obtenu leur permis B dans notre établissement.

STAGE DE RECUPERATION DE POINT

Introduction

Si vous avez perdu des points sur votre permis de conduire, il est possible de les récupérer en suivant un stage spécifique. Grâce à notre collaboration avec **ActiROUTE**, vous pouvez participer à un stage directement dans nos locaux, organisé par notre partenaire expérimenté.

ActiROUTE est une référence dans le domaine, avec près de **30 ans d'expérience** et un agrément en tant que premier centre privé pour les stages de récupération de points. Ces stages sont accessibles dans plus de 350 centres répartis à travers toute la France, offrant ainsi une grande flexibilité pour choisir le lieu et la date qui vous conviennent le mieux.

En parallèle, ActiROUTE propose également des formations complémentaires axées sur les **risques routiers** et l'**écoconduite**. Ces formations visent à renforcer la sécurité sur la route tout en contribuant à réduire l'impact environnemental des déplacements. Ainsi, vous pouvez non seulement regagner vos points, mais aussi adopter une conduite plus responsable et durable.

Le déroulement du stage

Appelé **stage de sensibilisation à la sécurité routière**, ce dispositif vous permet de récupérer jusqu'à **4 points** sur votre permis de conduire, dans la limite du capital disponible : 12 points pour un permis classique ou 6 points pour un permis probatoire *(Articles L223-1 et R223-5 du Code de la route)*.

La loi impose un délai d'**un an et un jour** entre deux stages de récupération de points.

Les principales caractéristiques du stage

- ✓ **Durée :** Le stage se déroule sur 2 jours consécutifs, pour une immersion complète.
- ✓ **Lieu :** Les sessions sont organisées dans nos locaux agréés situés au **16 route de Montereau, 77000 Melun**.
- ✓ **Encadrement :** Le stage est animé par un formateur titulaire du BAFM (Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs) et un psychologue agréé par le Ministère des Transports.
- ✓ **Participants :** Chaque session accueille entre 6 et 20 stagiaires, conformément à la réglementation, pour garantir un apprentissage de qualité.

Après le stage

À l'issue du stage, une **attestation de participation** vous sera remise. Selon l'article L223-6 du Code de la route, les points récupérés seront crédités **dès le lendemain** du dernier jour de stage.

Bon à savoir : Si vous êtes titulaire d'un permis probatoire et participez à un stage imposé par le ministère de l'intérieur après réception d'une **lettre 48N**, vous pourrez demander le **remboursement de l'amende**, comme stipulé à l'Article L223-6-1 du Code de la route.

Les différents types de stage

1. Le stage obligatoire (permis probatoire)

Ce stage est accessible à tout conducteur souhaitant récupérer des points après une perte importante.

Conditions d'éligibilité :

- ✓ Le permis doit avoir un solde de points supérieur à zéro (permis non invalidé).
- ✓ Un délai d'au moins un an et un jour doit s'écouler entre deux stages de récupération de points.

Un stage volontaire permet de récupérer jusqu'à **quatre points** sur le permis.

2. Le stage volontaire

Ce stage est accessible à tout conducteur souhaitant récupérer des points après une perte importante. Conditions d'éligibilité :

- Le permis doit avoir un solde de points supérieur à zéro (permis non invalidé).
- Un délai d'au moins un an et un jour doit s'écouler entre deux stages de récupération de points.

Un stage volontaire permet de récupérer jusqu'à **quatre points** sur le permis.

3. Le stage justice

Imposé par décision judiciaire, ce stage **ne permet pas de récupérer de points**. Il se décline en deux catégories :

- ✓ Alternatives aux poursuites judiciaires et composition pénale.
- ✓ Peines de substitution, complémentaires, ou dans le cadre d'une mise à l'épreuve avec sursis.

Ces stages visent à sensibiliser aux risques routiers et sont souvent utilisés comme une alternative ou un complément à une sanction judiciaire.

Le programme d'un stage

Premier jour

- ✓ **08h15 – 10h30 :** Accueil, traitement administratif, présentation du stage et tour de table.
- ✓ **10h45 – 11h45 :** Analyse des données de sécurité routière et des facteurs d'accidents, partage d'expériences.
- ✓ **11h45 – 12h30 :** Introduction aux données psychophysiologiques et traitement de l'information par le conducteur.
- ✓ **13h30 – 15h30 :** Suite des données psychophysiologiques et mise à jour des attentes sur des thèmes comme la vitesse ou les produits psychoactifs.
- ✓ **15h45 – 16h30 :** Analyse de l'infraction.

Deuxième jour

- ✓ **08h30 – 10h30 :** Exploration des normes sociales et du contexte lié à la vitesse ou aux produits psychoactifs (alcool, drogues), réflexion sur la prise de risque.
- ✓ **10h45 – 12h30 :** Étude scientifique sur les thématiques abordées.
- ✓ **13h30 – 16h00 :** Réflexion sur les motivations personnelles et le style de vie.
- ✓ **16h15 – 16h30 :** Élaboration de stratégies pour gérer les situations à risque.

Fin du stage : Les participants reçoivent une attestation de fin de stage.

L’inscription et la réservation

Toutes les démarches d'information, d'inscription et de consultation des dates des prochains stages se déroulent directement sur le site de notre partenaire ActiRoute.

Veuillez noter que nous n'organisons pas les stages et ne sommes pas responsables des problèmes administratifs, des documents ou toute autre question liée à ces stages. **Nous mettons uniquement nos locaux à disposition** des formateurs et des stagiaires.

👉 **Inscrivez-vous dès maintenant en suivant ce lien : Inscrivez-vous dès maintenant**


STOP
STOP
STOP
STOP
STOP
STOP
STOP

FORMATION MONITEURS AUTO-ÉCOLE



PREAMBULE 93
Présentation 93
L'enjeu des formations 93
L'approche pédagogique 93
Les moyens pédagogiques 94
L'accompagnement 94
FORMATION TITRE PRO ECSR 95
Introduction 95
Les conditions d'admission 95
Le programme de formation 95
Les horaires des cours 97
Le déroulement des examens 97
Le coût de la formation et les financements 98
Les évolutions de carrière 99

PREAMBULE

Présentation

En continuité avec notre activité d'auto-école, nous avons créé un **Centre de Formation** dédié à l'accompagnement des futurs enseignants de la conduite et de la sécurité routière.

Notre ambition est de proposer un espace pédagogique moderne, structuré et bienveillant, où chaque apprenant peut développer ses compétences professionnelles dans les meilleures conditions.

Situé au sein même de notre établissement, le centre accueille les candidats à la formation initiale comme les enseignants déjà diplômés souhaitant renforcer leur expertise.

Nous proposons ainsi le **Titre Professionnel ECSR**, le parcours qui mène au métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

L'enjeu des formations

Former un moniteur de conduite, c'est beaucoup plus que transmettre des connaissances techniques. C'est former un professionnel capable de :

- ✓ **Développer des savoirs solides** (réglementation, sécurité routière, physiologie, psychologie).
- ✓ **Maîtriser un savoir-faire pédagogique** adapté à des publics variés.
- ✓ **Incarner un savoir-être professionnel** basé sur la patience, la rigueur et l'éthique.
- ✓ **Évoluer vers un savoir-devenir**, en construisant une carrière fondée sur la transmission, la prévention et la responsabilité citoyenne.

L'enseignant de la conduite joue un rôle essentiel dans la sécurité routière. Il accompagne les conducteurs vers une conduite autonome, responsable, et consciente des enjeux humains, juridiques et environnementaux.

Cette profession exige donc une formation exigeante, méthodique et complète.

L'approche pédagogique

Notre centre adopte une **pédagogie active et progressive**, fondée sur l'alternance entre :

- ✓ Des apports théoriques.
- ✓ Des mises en situation professionnelles.
- ✓ Des ateliers collaboratifs.
- ✓ Des retours d'expérience.

Chaque formation inclut :

- ✓ Des séances d'analyse de pratique.
- ✓ Des modules d'ingénierie pédagogique.
- ✓ Des phases d'observation et d'application en entreprise (Titre Pro ECSR).
- ✓ Des outils d'auto-évaluation permettant d'ajuster la progression.

Nous plaçons **l'humain au cœur de la formation** : la relation pédagogique, la communication, la gestion du groupe et la compréhension des comportements constituent les fondations de notre approche.

Les moyens pédagogiques

Pour garantir un apprentissage optimal, notre établissement met à disposition :

Des locaux adaptés

- ✓ Deux salles de formation équipées.
- ✓ Un espace de repos et de restauration.
- ✓ Un accueil spacieux et fonctionnel.

Des outils multimédias modernes

- ✓ Vidéoprojecteurs interactifs.
- ✓ Supports numériques et ouvrages spécialisés.
- ✓ Ordinateurs et tablettes pour les travaux pratiques.
- ✓ Accès à des ressources actualisées sur la sécurité routière.

Des véhicules neufs

- ✓ Véhicules double-commande boîte manuelle.
- ✓ Véhicules double-commande boîte automatique.
- ✓ Utilisés pour les mises en situation professionnelles et les apprentissages de la pédagogie en véhicule.

Ces équipements permettent aux futurs enseignants d'acquérir une expérience concrète, cohérente et conforme aux exigences professionnelles actuelles.

L’accompagnement

Notre centre accompagne les candidats depuis la découverte du métier jusqu'à la consolidation ou la spécialisation de leurs compétences.

Le **Titre Professionnel ECSR** s'inscrit dans cette logique d'évolution continue : cette formation initiale prépare au métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Nous nous engageons à suivre chaque stagiaire dans son développement, son orientation, et sa progression professionnelle.

FORMATION TITRE PRO ECSR

Introduction

Le **Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)** est un diplôme de niveau Bac+2, indispensable pour exercer le métier de moniteur d'auto-école. Ce titre remplace l'ancien BEPECASER et offre une formation complète couvrant :

- ✓ La **pédagogie** et l'animation de cours en salle et en véhicule.
- ✓ La **psychologie** et la physiologie des conducteurs.
- ✓ Les **techniques** et réglementations liées à la conduite automobile.

Le Titre Professionnel ECSR est composé de deux certificats de compétences professionnelles :

- ✓ Le **CCP1** : Formation à l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
- ✓ Le **CCP2** : Animation d'actions de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière.

Les conditions d'admission

- ✓ Être titulaire du **permis B** (hors probatoire).
- ✓ Avoir au minimum **20 ans**.
- ✓ Avoir un casier judiciaire vierge.
- ✓ Aimer transmettre son savoir.
- ✓ Avoir une aisance relationnelle.
- ✓ **Visite médicale** chez un médecin agréé.
- ✓ **Validation** à l'entretien individuel.

Le programme de formation

1. Tronc commun aux CCP1 et CCP2 *(durée : 140 heures)*

a) L'environnement de la sécurité et de la conduite routières

- ✓ La politique de la sécurité et de la conduite routières : évolutions et orientations.
- ✓ Le cadre de l'activité ESCR.
- ✓ L'automobile : caractéristiques techniques, mise en conformité et réglementation des véhicules.

b) Les fondamentaux spécifiques à l'enseignement de la sécurité et de la conduite routières

- ✓ Analyse de la tâche appliquée à la conduite d'un véhicule.
- ✓ Physiologie du conducteur.
- ✓ Psychologie du conducteur.
- ✓ Notions pédagogiques didactiques appliquées à la sécurité et à la conduite routières.

2. Contenus spécifiques au CCP1 *(durée : 553 heures)*

Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur :

a) Ingénierie pédagogique appliquée à l'ESCR

- ✓ Construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation à l'ESCR dans le respect du REMC

b) Animation pédagogique d'une séance de formation à la sécurité et conduite routières

- ✓ Les techniques d'animation appliquées à l'ESCR
- ✓ La gestion des conflits
- ✓ Les techniques de gestion de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage

c) Pédagogie de la conduite sur véhicule léger

- ✓ La pédagogie sur véhicule à double commande
- ✓ La gestion du stress
- ✓ L'anticipation des risques potentiels dans l'ECR

d) Techniques d'évaluation et de remédiation appliquées à l'ESCR

- ✓ L'évaluation de l'apprentissage de la SCR
- ✓ Les difficultés d'apprentissage de la conduite automobile
- ✓ Techniques de remédiation des apprentissages

e) Période d'observation et d'application en entreprise *(durée : 140 heures)*

3. Contenus spécifiques au CCP2 *(durée : 217 heures)*

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement :

a) Méthodologie d'analyse d'une demande relative à une prestation de sensibilisation

- ✓ Les actions de sensibilisation à la sécurité routière dans le respect du continuum éducatif
- ✓ L'appréhension du cadre administratif, juridique et économique lié à la conduite d'actions de sensibilisation SCR
- ✓ Les techniques d'élaboration d'une proposition
- ✓ Les outils de communication

b) Construction et préparation d'une action de sensibilisation à la sécurité routière

- ✓ Adaptation des méthodes et des techniques aux publics cibles
- ✓ Les étapes d'élaboration d'une action de sensibilisation dans le respect de l'engagement contractuel

c) Animation d'une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement

- ✓ Techniques d'élaboration et d'exploitation d'une phase de diagnostic
- ✓ Techniques d'animation et de co-animation adaptées aux publics visés
- ✓ Exploitation d'une phase d'analyse

d) Évaluation des dispositifs et de ses pratiques professionnelles pour les faire évoluer

- ✓ L'évaluation des actions de sensibilisation
- ✓ Confrontation de ses pratiques professionnelles

e) Période d'observation et d'application en entreprise *(durée : 140 heures)*

Les horaires des cours

La formation suit un planning hebdomadaire structuré pour offrir un apprentissage progressif et équilibré :

- ✓ **Du lundi au jeudi :**
  - ✓ Matin : 08h30 – 12h30.
  - ✓ Après-midi : 13h30 – 16h30.
  - ✓ Soir : 17h00 – 19h00 (facultatif).
- ✓ **Vendredi :** horaire variable (stage).
- ✓ **Samedi :** 08h00 – 12h00 et 13h00 - 17h00 (facultatif).

Le déroulement des examens

Dans notre établissement, les épreuves du CCP1 et du CCP2 se déroulent sur une même période, vous permettant ainsi d'obtenir le titre complet en une seule session.

Toutefois, certains centres de formation organisent ces évaluations en deux étapes distinctes. Dans ce cas, les candidats passent d'abord le CCP1. S'ils le réussissent, ils peuvent commencer à travailler en tant qu'enseignants de la conduite sous certaines conditions. Ils auront ensuite la possibilité de passer le CCP2 ultérieurement pour obtenir l'intégralité du titre professionnel.

Epreuves spécifiques au CCP1

Compétences évaluées

- ✓ Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation.
- ✓ Animer une séance collective de formation à la sécurité routière.
- ✓ Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger.
- ✓ Évaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants.
- ✓ Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
- ✓ Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier.

Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

Déroulement

1. Questionnaire professionnel *(Durée : 45 min)*

Le questionnaire vérifie les connaissances du candidat en matière de réglementation de la profession, du Code de la route et des principes de sécurité routière (50 questions). Le questionnaire est corrigé de manière automatisée.

2. Mise en situation professionnelle *(Durée : 2 heures)*

a) Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière (durée : 1 heure)

Le candidat tire au sort un sujet et prépare son animation (20 min). Il dispose du Code de la route pour la préparation. Il anime ensuite une séance de formation à la sécurité routière (40 min), devant quatre élèves conducteurs détenteurs des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur.

b) Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite (durée : 1 heure)

Le candidat anime une séance de formation à la conduite et évalue les acquis de l'élève conducteur au moyen du véhicule mis à disposition par le centre de formation agréé.

3. Entretien technique *(Durée : 1 heure)*

L'entretien se déroule en 3 étapes :

- ✓ Le candidat motive ses choix pédagogiques lors de la mise en situation professionnelle (30 min).
- ✓ Le jury questionne le candidat sur sa prestation d'animation d'une séance individuelle (20 min).
- ✓ Le jury vérifie les compétences en matière d'encadrement lors de l'intervention d'un tiers (10 min).

Epreuves spécifiques au CCP2

Compétences évaluées

- ✓ Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation.
- ✓ Construire et préparer une action de sensibilisation.
- ✓ Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement.
- ✓ Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

Déroulement

1. Questionnement à partir de production(s) *(Durée : 1 heure)*

Le candidat présente oralement au jury une action de sensibilisation qu'il a mise en œuvre dans le cadre d'une période en entreprise (30 min). Le candidat adopte une démarche de pédagogue et se met dans une posture d'enseignant vis-à-vis du jury.

Le jury questionne le candidat sur sa présentation orale et sur le document présentant l'analyse de cette demande d'action de sensibilisation (30 min).

Deux productions sont attendues :

- ✓ Un document décrivant l'analyse d'une demande d'action de sensibilisation et la réponse à cette demande.
- ✓ Un document de présentation d'une action de sensibilisation à la sécurité.

2. Entretien final *(Durée : 30 min)*

L'entretien final porte sur la représentation qu'a le candidat du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures et 15 minutes pour le candidat.

Référentiel du titre Pro : https://aem77.fr/telechargements/REAC_ECSR_V02_05022021.pdf

Référentiel d'évaluation : https://aem77.fr/telechargements/REV2_ECSR_V02_05022021.pdf

Le coût de la formation et les financements

Le coût total de la formation s'élève à **5 915 € HT**, soit **7 098 € TTC**, incluant l'ensemble des prestations pédagogiques, les supports de formation, ainsi que l'accompagnement nécessaire pour la préparation et la validation du titre professionnel.

Les candidats peuvent bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle de leur formation, tandis que d'autres assument eux-mêmes les coûts.

Les différentes options de prise en charge possibles comprennent :

- ✓ **Le financement personnel :** Le candidat finance intégralement sa formation à partir de ses propres ressources financières. (Échéancier personnalisé).
- ✓ **Le financement par des organismes publics :** Certains candidats peuvent bénéficier d'une aide financière accordée par des organismes publics tels que Pôle Emploi, la Région ou les missions locales.

- ✓ **Les dispositifs de financement spécifiques :** Il existe des dispositifs dédiés à la formation professionnelle, tels que le Compte Personnel de Formation (CPF), permettant aux candidats de financer une partie ou la totalité de leur formation.
- ✓ **Le financement par des organismes privés :** Certains candidats peuvent obtenir une prise en charge de leur formation par des entreprises, des fondations, des associations ou d'autres entités privées, comme :
  - ✓ Par l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA).
  - ✓ Par le Projet de Transition Professionnelle (ancien FONGECIF).
  - ✓ Par l'Opérateur de Compétences (OPCO Mobilités).
  - ✓ Par l'association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprises (AGEFICE).

Chaque candidat peut explorer ces différentes possibilités en fonction de sa situation personnelle et professionnelle pour trouver la meilleure solution de financement adaptée à ses besoins.

Les évolutions de carrière

Une fois la formation au Titre Professionnel ECSR validée, l'enseignant diplômé peut envisager de se former à des **Certificats Complémentaires de Spécialisation**, à savoir :

- ✓ **Moniteur 2 roues** ou groupe lourd.
- ✓ **Formateur d'enseignant** de la conduite.
- ✓ **Animateur de stages « Post-Permis »**.
- ✓ **Animateur de stage de sensibilisation** à la sécurité routière.
- ✓ **Dirigeant(e) d'auto-école**.


DRIVING SCHOOL
AUTO-ÉCHILE




Code de la
Fiches Epreuve prat
Guide du formateur

INFORMATIONS PRATIQUE



PRESENTATION DE L'EQUIPE 103
L'organigramme 103
Présentation 104
MOYENS PEDAGOGIQUES 105
Nos locaux et infrastructures 105
Nos véhicules 106
Des équipements pédagogiques modernes 106
Un accompagnement personnalisé 106
PERMIS DE CONDUIRE ET HANDICAP 107
Aptitude médicale à la conduite 107
Accès au permis de conduire 107
Démarches pour l'obtention ou la régularisation du permis 107
Auto-écoles spécialisées 108
FINANCEMENTS 109
Le permis a 1€ par jour 109
Le compte personnel de formation (CPF) 110
Le chèque permis (régions Île-de-France) 111
AVIS – RECLAMATIONS – MEDIATION 113
Vos avis comptent ! 113
Réclamations 113
Litige – Médiation de la consommation 114

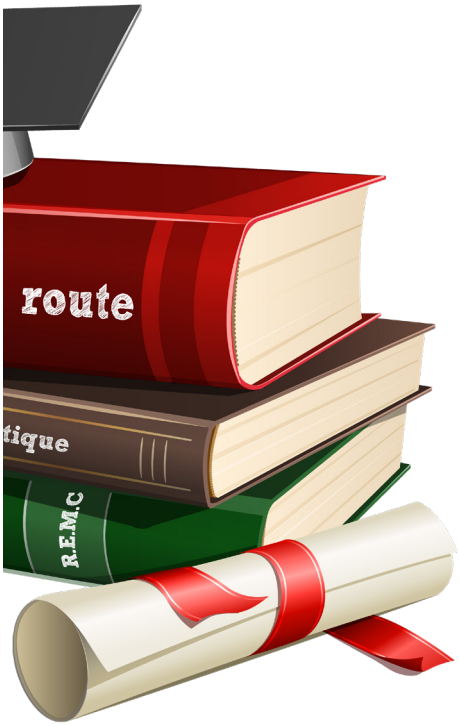



PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'organigramme

ORGANIGRAMME
DE
L'AUTO ÉCOLE MODERNE

Siren : 521 257 840
Agrément : E 16 077 0016 0



JULIEN ECK

- ✓ **Gérant**
- ✓ Directeur Pédagogique
- ✓ Référent Handicap
- ✓ Référent Client
- ✓ **Enseignant permis A, B, C, D, E**
  - N° d'autorisation : A 02 091 0215 0
  - Date de validité : 13.05.2029







LAËTITIA GONCALVES

- ✓ Directrice pédagogique CFM77
- ✓ **Enseignante de Moniteur**
  - N° d'autorisation : A 15 094 0018 0
  - Date de validité : 08.07.2029

AURÉLIE MASSIMI

- ✓ **Secrétaire administrative**
- ✓ Référent Handicap
- ✓ Référent Client
- ✓ **Enseignante permis B**
  - N° d'autorisation : A 13 077 0009 0
  - Date de validité : 25.10.2027

GRÉGORY VALETTE

- ✓ **Enseignant permis B**
  - N° d'autorisation : A 24 077 0017 0
  - Date de validité : 16.01.2029

Présentation

Julien ECK



Il navigue à travers **toutes les catégories de permis** avec 26 ans d'expérience au compteur. En bon **capitaine de l'auto-école**, il sait garder le cap et mener son équipage vers la réussite. Son expertise et son parcours en font un **pilier incontournable** de l'établissement.

Mais attention, son **franc-parler** pourrait bien vous surprendre ! Avec lui, mieux vaut savoir lire entre les lignes. Exigeant sur la concentration et la discipline, il ne lâche rien… sauf peut-être quelques bonnes blagues en chemin. Derrière son air sérieux se cache un **vrai déconneur en embuscade**, prêt à détendre l'atmosphère au bon moment !

Laëtitia GONCALVES

Passionnée par la **transmission des savoirs**, Laëtitia aime rendre les apprentissages concrets, vivants et accessibles à tous. Directrice pédagogique du centre de formation de moniteurs, elle **déborde d'énergie et d'idées** pour faire progresser chacun. Attention toutefois : son **enthousiasme est contagieux** ! Après quelques heures à ses côtés, vous pourriez bien vous surprendre à participer plus que prévu... et à y prendre goût !



Aurélie MASSIMI (ECK)



Avec **13 ans d'expérience** dans l'enseignement de la conduite, Aurélie maîtrise aussi bien le volant que les rouages administratifs de l'auto-école en tant que secrétaire. Cette **double casquette** lui permet d'être sur tous les fronts, entre pédagogie et organisation.

En voiture, discussions, débats et papotages rythment les leçons… jusqu'à ce que les choses sérieuses commencent ! Car quand il s'agit de vous faire progresser, son **caractère corse** prend le volant, et là, fini de rigoler ! Mais rassurez-vous, derrière cette détermination se cache une formatrice aussi **exigeante que bienveillante**.

Grégory VALETTE

Fraîchement diplômé en 2023, Gregory apporte un **vent de fraîcheur** et une approche dynamique à l'enseignement de la conduite. Son regard neuf sur le métier est un véritable atout pour les élèves, combinant **pédagogie moderne** et bienveillance.

D'un naturel **très calme**, il vous accompagnera tout en douceur pour une formation en toute sérénité. Mais attention, l'eau qui dort peut parfois cacher des remous ! Mieux vaut ne pas trop le titiller, car s'il est patient, il sait aussi **remettre les pendules à l'heure** quand il le faut.



MOYENS PEDAGOGIQUES

Afin de garantir une formation de qualité, adaptée aux besoins et aux objectifs de chaque élève, notre auto-école met à disposition des locaux modernes, des infrastructures bien pensées et un équipement pédagogique performant.

Nos locaux et infrastructures

Accueil chaleureux et professionnel

Situé au **16 route de Montereau, 77000 Melun**, notre espace d'accueil est conçu pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner tout au long de votre formation.

Salles de cours modernes

Deux salles dédiées à l'apprentissage théorique, équipées de :

- ✓ Vidéoprojecteurs interactifs.
- ✓ Tableaux blancs numériques.
- ✓ Supports pédagogiques variés.

Piste moto sécurisée

Située au bout de la **rue des Deux Mares à Réau**, cette piste est aménagée pour les exercices de maniabilité, les entraînements spécifiques et les évaluations moto.

Elle est accessible en toute sécurité et se trouve à environ **20 minutes** de l'auto-école (aller-retour), selon la circulation et le niveau de l'élève.



Nos véhicules

Notre flotte est constituée de véhicules récents, parfaitement entretenus pour offrir un apprentissage en toute sécurité et dans un confort optimal.

Boîte manuelle

- ✓ Trois Peugeot 208 II.

Boîte automatique

- ✓ Deux **Peugeot 208 II Hybrides** (nouvelle génération).

Motos

- ✓ Deux Kawasaki Z650.
- ✓ Une Kawasaki Z400 (particulièrement adaptée aux petits gabarits).
- ✓ Une Honda CB125 (pour le permis A1 et équivalence 125).

Des équipements pédagogiques modernes

Plateforme en ligne (Codes Rousseau)

Accès illimité à des tests et exercices interactifs, comprenant plus de **2 400 questions thématiques** avec suivi en temps réel.

Livrets pédagogiques numériques

Pour suivre votre progression à chaque étape de la formation.

Supports multimédias

- ✓ Vidéos pédagogiques.
- ✓ Animations PowerPoint.
- ✓ Fiches pratiques pour compléter les cours en présentiel.

Un accompagnement personnalisé

Évaluation de départ

Dès le début de votre formation, une analyse complète de votre niveau est réalisée pour adapter votre programme à vos besoins spécifiques et objectifs.

Suivi individuel

Avec deux enseignants diplômés et un directeur pédagogique, notre petite équipe, à taille humaine et à l'esprit familial, offre un accompagnement personnalisé et un suivi de proximité.

Des bilans réguliers permettent d'évaluer vos progrès et d'ajuster les cours pour garantir une progression optimale.

Conduite variée

Nous vous préparons à toutes les situations grâce à des entraînements :

- ✓ **En milieu urbain** : pour gérer le trafic et les intersections.
- ✓ **Sur autoroute** : pour maîtriser l'insertion et le dépassement.
- ✓ **En campagne** : pour travailler les virages et la vitesse.
- ✓ **De nuit** : pour renforcer votre vigilance en faible visibilité.

PERMIS DE CONDUIRE ET HANDICAP

Aptitude médicale à la conduite

Conformément à l'**arrêté du 28 mars 2022**, qui établit la liste des affections médicales pouvant être incompatibles ou compatibles avec la conduite, avec ou sans aménagements ou restrictions, chaque conducteur doit s'assurer qu'il est apte à conduire. Il lui revient d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir, renouveler ou conserver son permis de conduire, y compris en cas de délivrance d'un permis à durée de validité limitée.

L'**arrêté du 20 avril 2012** relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire, précise les modalités d'accès au permis de conduire pour les personnes en situation de handicap.

Accès au permis de conduire

Deux cas de figure sont à distinguer :

- ✓ **Première obtention du permis :** Si votre handicap est antérieur à l'obtention du permis, vous devrez passer l'examen sous réserve d'un avis médical favorable. Des aménagements du véhicule et de l'épreuve pourront être mis en place si nécessaire.
- ✓ **Régularisation d'un permis existant :** Si votre handicap est survenu après l'obtention du permis et requiert des aménagements du véhicule, un avis médical est nécessaire. Un expert vérifiera ensuite, lors d'un exercice de conduite, l'adéquation des aménagements.

Démarches pour l'obtention ou la régularisation du permis

Toute personne atteinte d'une affection médicale compatible avec la conduite, avec ou sans aménagements, doit suivre les étapes suivantes :

1. Passer un contrôle médical

Cette étape est prévue par l'**article 3 de l'arrêté du 28 mars 2022**. Vous pouvez nous consulter pour obtenir la liste des médecins agréés : https://aem77.fr/telechargements/Liste-des-medecins-23.01.2025-.pdf pour réaliser cet examen.

2. Contacter le référent « Conduite et Handicap » du Bureau de l'éducation routière

Dès le début de votre formation, vous pouvez contacter le référent « Conduite et Handicap » du Bureau de l'éducation routière à l'adresse suivante : **pref-ber77@seine-et-marne.gouv.fr**

Lors de cet échange, votre situation sera étudiée afin de :

- ✓ Déterminer les éventuels aménagements du véhicule et les adaptations de l'examen (temps supplémentaire, interprète, etc.).
- ✓ Identifier l'établissement d'enseignement de la conduite le plus adapté.

À l'issue de cet échange, vous recevrez :

- ✓ L'attestation de codification des aménagements du véhicule.
- ✓ L'attestation d'aménagements des épreuves.

Ces documents, ainsi que le certificat de visite médicale, devront être présentés à l'examinateur lors des épreuves du permis de conduire.

3. Demande du permis après la réussite de l'examen

Après votre succès à l'examen, vous devez faire votre demande de titre en ligne sur le site de l'**ANTS**.

Lors de cette démarche, vous devrez fournir :

- ✓ Le compte-rendu de la visite médicale.
- ✓ L'attestation de codification des aménagements du véhicule.

En suivant ces étapes, vous pourrez obtenir un permis de conduire conforme à votre situation médicale.

Auto-écoles spécialisées

Les auto-écoles spécialisées dans la formation des personnes en situation de handicap moteur ou auditif sont désormais référencées sur la carte officielle des auto-écoles : **autoecoles.securite-routiere.gouv.fr**

Cette carte interactive a été conçue pour faciliter le choix d'une école de conduite adaptée, tant pour la formation que pour la réussite de l'examen. Parmi l'ensemble des auto-écoles agréées, elle permet d'identifier celles disposant des infrastructures et équipements nécessaires à l'apprentissage de la conduite.

Elle fournit également des informations précises, telles que :

- ✓ Le type d'auto-école (associative, traditionnelle, en ligne).
- ✓ Les modes d'apprentissage proposés (conduite accompagnée, supervisée).
- ✓ Le taux de réussite de chaque établissement ainsi que la moyenne départementale.
- ✓ Les options de financement disponibles, dont le permis à un euro par jour.

À ce jour, **353 auto-écoles adaptées** sont référencées sur cette plateforme.

FINANCEMENTS

Le permis a 1€ par jour



Le Permis à 1 € par jour est un dispositif mis en place par l'État pour aider les jeunes de **15 à 25 ans** à financer leur permis de conduire. Ce système permet de bénéficier d'un **prêt à taux zéro** auprès d'une banque partenaire, que vous remboursez par des mensualités limitées à **1 € par jour** (soit 30 € par mois).

Ce dispositif est idéal pour réduire la barrière financière et accéder rapidement à une formation au permis de conduire.

Conditions

Pour être éligible, vous devez :

- ✓ Être âgé(e) de **15 à 25 ans** au moment de la demande.
- ✓ Vous inscrire dans une **auto-école agréée** participant au dispositif.
- ✓ Contracter un prêt auprès d'une **banque partenaire**.

💡 **Bon à savoir :** ce prêt est **garanti par l'État**, il n'engendre **aucun frais ni intérêts** pour l'emprunteur.

Catégories de permis concernées

- ✓ Le **permis B** (traditionnel ou en AAC).
- ✓ Le **permis A2**.

Montants du prêt disponibles

Le montant du prêt dépend de vos besoins : **600 €**, **800 €**, **1 000 €**, ou **1 200 €** selon le coût total de votre formation.

Si vous avez besoin d'heures supplémentaires, vous pouvez demander un **prêt complémentaire**, dans la limite de **1 200 €**.

Important : Les leçons de conduite débuteront obligatoirement **6 mois après l'inscription**, même si le Code n'a pas été obtenu.

Étapes pour financer le permis :

1. Inscription à l'auto-école et signature du contrat

Lors de votre inscription, nous établissons un contrat détaillant :

- ✓ Le coût total de votre formation (Code, conduite, frais d'examen).
- ✓ Le montant du prêt à demander auprès de la banque.
- ✓ Vos coordonnées bancaires, nécessaires pour transmettre les informations à la banque.

2. Demande de prêt auprès d'une banque partenaire

Après avoir signé le contrat, vous contactez une banque participant au dispositif. Voici les étapes :

- ✓ Fournissez le contrat signé avec l'auto-école.
- ✓ La banque analyse votre dossier et valide le prêt.

💡 **Bon à savoir :** si vous êtes mineur, vos parents ou représentants légaux doivent signer le contrat de prêt avec vous.

3. Versement des fonds à l'auto-école

Une fois le prêt approuvé, la banque effectue le virement directement à l'auto-école dans un délai de **10 à 15 jours ouvrés**. Cela garantit que les fonds sont utilisés exclusivement pour votre formation.

4. Début de la formation

Dès que le virement est reçu, vous commencez votre formation au Code et/ou à la conduite selon le planning convenu avec notre auto-école.

Le compte personnel de formation (CPF)

Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet de financer tout ou partie de votre permis de conduire. Ce financement est possible si le permis est **nécessaire à votre projet professionnel** : que ce soit pour décrocher un emploi, sécuriser votre poste ou répondre à une évolution de carrière.

Attention : le CPF est un **droit strictement personnel**. Vous ne pouvez pas utiliser le compte CPF d'un parent ou d'un tiers pour financer votre formation.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier du CPF, vous devez :

- ✓ Être âgé(e) d'au moins **16 ans** (ou **15 ans** dans le cadre de l'apprentissage).
- ✓ Être ou avoir été **actif(ve)** : salarié(e), demandeur(se) d'emploi, indépendant(e), profession libérale, conjoint(e) collaborateur(rice) ou agent(e) public.
- ✓ Disposer de **droits CPF acquis** (crédités automatiquement au fil de l'activité professionnelle).
- ✓ **Ne pas avoir fait valoir ses droits à la retraite** : les droits CPF ne sont plus mobilisables une fois à la retraite.
- ✓ Choisir une **formation éligible** au CPF.
- ✓ Justifier que le permis est **nécessaire à votre projet professionnel**, au moyen d'une attestation sur l'honneur : https://aem77.fr/telechargements/ATT-CPF.pdf remise lors de la demande.

Règles spécifiques au financement du permis

- ✓ Le financement via le CPF est **plafonné à 900 €** pour les permis du groupe léger (B, A1, A2, etc.).
- ✓ Si le coût de la formation dépasse ce montant, le reste est **à votre charge**.
- ✓ Les **demandeurs d'emploi** peuvent mobiliser leur CPF dans cette limite.
- ✓ Les **salariés** ne peuvent pas utiliser seuls leur CPF pour financer un permis : un **cofinancement** (employeur, OPCO, etc.) est obligatoire.

⚠ **Point essentiel : premier permis uniquement**

Le CPF ne peut être utilisé que pour le **premier permis de conduire**. Concrètement :

- ✓ Si vous n'avez **jamais obtenu de permis**, vous pouvez utiliser votre CPF (voiture ou moto).
- ✓ Si vous avez **déjà un permis** (par exemple le permis B), vous ne pouvez pas utiliser votre CPF pour en passer un autre (par exemple le permis moto A2).
- ✓ De la même façon, une personne ayant déjà un permis moto ne pourra pas utiliser son CPF pour passer le permis voiture.

Étapes pour financer le permis

Notre auto-école vous accompagne à chaque étape afin de simplifier vos démarches.

Attention : pour effectuer les démarches liées au CPF, l'utilisateur doit disposer d'une **identité numérique sécurisée** reconnue par l'État (notamment via FranceConnect+), permettant la vérification de son identité.

Cette identité peut être obtenue par l'**Identité Numérique de La Poste** ou à l'aide de la **nouvelle carte nationale d'identité électronique**.

Pour en savoir plus :

- ✓ France Identité : https://france-identite.gouv.fr/
- ✓ France Connect+ : https://www.franceconnect.gouv.fr/franceconnect-plus
- ✓ Identité Numérique La Poste : https://lidentitenumerique.laposte.fr/comment-lobtenir

1. Accédez à votre compte

Connectez-vous à votre compte à l'aide d'une **identité numérique** préalablement obtenue ou, à défaut, avec votre numéro de sécurité sociale.

2. Recherche et demande de devis

Recherchez une formation (permis B ou autre permis éligible), sélectionnez notre auto-école et effectuez une demande de devis.

Attention : si la connexion a été réalisée à l'aide du numéro de sécurité sociale, une identification via une **identité numérique sécurisée** sera obligatoirement demandée lors du traitement du devis.

3. Traitement et validation du devis

Une fois votre demande reçue, nous établissons un devis que vous pourrez consulter et valider directement en ligne.

4. Participation financière

- ✓ Le CPF prend en charge **jusqu'à 900 €** maximum.
- ✓ Le reste du montant est à régler **par vos soins** ou via un **cofinancement**.

5. Signature du contrat et délai de rétractation

Après avoir signé le contrat avec notre auto-école, un **délai légal de 14 jours ouvrables** s'applique. Ce délai vous permet d'annuler votre inscription sans frais.

À l'issue de ce délai, nous validons officiellement le début de votre formation.

6. Début de la formation

Vous commencez votre apprentissage selon le planning établi.

Le chèque permis (régions Île-de-France)

La **Région Île-de-France** propose une aide financière sous forme de **Chèques Permis** afin d'aider les jeunes Franciliennes et Franciliens à financer leur permis de conduire.

Ce dispositif vise à faciliter l'accès à la mobilité, essentielle à l'**insertion professionnelle** et à l'**autonomie**.

Conditions

Pour bénéficier du Chèque permis, il faut notamment :

- ✓ Être âgée de dix-huit à vingt-cinq ans.
- ✓ Résider en Île-de-France.
- ✓ Être engagée dans un parcours d'insertion professionnelle (emploi, formation, recherche d'emploi, apprentissage, etc.).
- ✓ Effectuer la demande avant toute inscription définitive en auto-école.

Important : les Chèques Permis sont valables **un an** à compter de leur date d'émission. Passé ce délai, ils ne pourront plus être utilisés.

Montant de l'aide et utilisation

Le montant de l'aide est fixé à **mille euros** par la Région Île-de-France.

Cette aide est versée sous la forme de **plusieurs chèques**, utilisables progressivement auprès d'une auto-école partenaire du dispositif.

Elle est **plafonnée, personnelle, nominative et non rétroactive**, et ne couvre pas nécessairement l'intégralité du coût du permis.

Étapes pour utiliser les Chèques Permis

1. Effectuer une demande auprès de la **Région Île-de-France** via la plateforme dédiée.
2. Attendre la **validation** de la demande par la Région
3. Recevoir le **chèque ou l'attestation d'aide**.
4. S'inscrire dans une **auto-école partenaire** du dispositif.
5. Transmettre le chèque ou l'attestation à l'auto-école.
6. Débuter la formation une fois le **dossier complet**.

Informations importantes

- ✓ Le Chèque permis doit être obtenu **avant le début de la formation**.
- ✓ Il n'est **ni remboursable ni cessible**.
- ✓ Les conditions d'utilisation, de validité et de poursuite de la formation, notamment en cas d'échec à l'examen, sont **définies par la Région Île-de-France** et peuvent évoluer.
- ✓ L'attribution du Chèque permis relève **exclusivement de la Région Île-de-France**. L'auto-école ne peut garantir l'éligibilité ni l'obtention de cette aide.

Informations officielles

Pour plus d'informations et pour effectuer la demande, vous pouvez consulter le site officiel de la Région Île-de-France :

Informations officielles

Pour plus d'informations et pour effectuer la demande, vous pouvez consulter le site officiel de la Région Île-de-France
👉 https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/cheque-permis-de-conduire-pour-les-18-25-ans-en-insertion-professionnelle

AVIS – RECLAMATIONS – MEDIATION

Votre satisfaction est notre priorité, et nous restons à votre disposition pour répondre à vos besoins et améliorer votre expérience avec nous.

Vos avis comptent !

Nous accordons une grande importance à vos retours, car ils nous permettent d'améliorer constamment nos services. Vous pouvez consulter et partager vos avis sur différentes plateformes :

- ✓ Google : https://www.google.com/search?q=auto+ecole+moderne+melun+avis
- ✓ Vroom Vroom : https://www.vroomvroom.fr/
- ✓ Codes rousseau : https://www.codesrousseau.fr/

Un **questionnaire de satisfaction** est également disponible :

- ✓ En ligne, à partir de votre livret numérique : **monlivretdeformation.fr**
- ✓ En ligne, directement sur notre site : https://aem77.fr/nous-contacter#
- ✓ En version papier, à la demande à l'agence ou en téléchargement : https://aem77.fr/telechargements/questionnaire-satisfaction.pdf

Réclamations

Pour toute réclamation, plusieurs options s'offrent à vous :

- ✓ Par mail : contact@aem77.fr
- ✓ Par courrier :

  Auto-École Moderne,
  16 route de Montereau,
  77000 Melun.

- ✓ **Directement au bureau :** pendant les horaires d'ouverture de l'agence.
- ✓ En ligne, directement sur notre site : https://aem77.fr/nous-contacter#

Nous nous engageons à traiter votre demande dans un délai de **24 à 48 heures**. Une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de **7 jours**.

Litige – Médiation de la consommation

En En cas de litige entre le client et l'établissement, les deux parties s'efforcent d'abord de le résoudre à l'amiable : le client adresse une **réclamation écrite** à l'Auto-École Moderne, par mail, par courrier ou en utilisant notre formulaire de réclamation en ligne. : https://aem77.fr/nous-contacter#

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'**un mois**, le client consommateur, au sens de l'**article L. 133-4** du Code de la consommation, a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'**article L. 615-1** du Code de la consommation, à savoir :

Société de la Médiation Professionnelle

Médiateur de la consommation

Alteritae, 5 rue Salvaing

12000 Rodez

mediateur-consommation-smp.fr



SOMMAIRE GÉNÉRAL

FORMATION THEORIQUE (CODE) 3

PREAMBULE 5

Les enjeux de la formation 5
Les thématiques abordées 5
L'épreuve théorique du permis de conduire 6

FORMATION CLASSIQUE 9

L'accès à salle de code 9
L'entraînement en ligne 9
Le suivi personnalisé 10
Les tarifs (TTC) 10

STAGE CODE INTENSIF 11

Présentation du stage 11
Organisation et déroulement du stage 11
Contenu pédagogique et thèmes abordés 11
Méthodes et moyens pédagogiques 12
Pour qui est destiné ce stage ? 12
Le tarif (TTC) 12

FORMATION PRATIQUE (AUTO) 15

PREAMBULE 17

Les enjeux de la formation 17
Le déroulement de la formation 17
Le programme de formation 18
L'évaluation de départ 19
Le déroulement d'une leçon de conduite (55 min) 20
L'épreuve pratique du permis de conduire 21
Les statistiques (2025) 23

BOITE MANUELLE 25

Introduction 25
Les différentes étapes de la formation 25
Les tarifs (TTC) 29

BOITE AUTOMATIQUE 31

Introduction 31
Les avantages 31
Les différentes étapes de la formation 31
La passerelle BVA => BVM 35
Les tarifs (TTC) 36

CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC) 37

Introduction 37
Les avantages 37
Les différentes étapes de la formation 37
Les tarifs (TTC) 42

CONDUITE SUPERVISEE (CS) 45

Introduction 45
Les avantages 45
Les différentes étapes de la formation 45
Les tarifs (TTC) 50

FORMATION « PASSERELLE » BVA –> BVM 51

Introduction 51

Les objectifs de la Formation 51
Le programme de formation 51
Les modalités pratiques 52
L'attestation de fin de formation 52
Le tarif (TTC) 52

FORMATION PRATIQUE (MOTO) **55**

PREAMBULE **57**
Les enjeux de la formation 57
Le déroulement de la formation 57
Le programme de formation 58
L'évaluation de départ 59
Le déroulement d'une leçon de conduite (110 min) 60
Les épreuves pratiques du permis de conduire 61
L'équipement obligatoire 63
Les statistiques (2025) 64
FORMATION A1/A2 ..... **65**
Introduction 65
Les différentes étapes de la formation 65
Les tarifs (TTC) 68
FORMATION « PASSERELLE » A2 –> A **71**
Introduction 71
L'objectif de la formation 71
Le déroulement de la formation 71
Les modalités pratiques 72
L'attestation et la régularisation du permis 72
Le tarif (TTC) 73
ÉQUIVALENCE 125 CM³ **75**
Introduction 75
Les conditions d'accès 75
Les dispenses de formation 75
Le déroulement de la formation 75
Les équipements obligatoires 76
L'attestation de formation 76
Les sanctions en cas de non-respect 76
Le tarif (TTC) 76

FORMATIONS DIVERSES **79**

FORMATION POST PERMIS **81**
Introduction 81
L'objectif 81
Les avantages de la formation 81
Les modalités de la formation 82
L'annulation et l'exclusion 82
Le déroulement 83
Prochaine(s) date(s) 84
Le tarif (TTC) 85
STAGE DE RECUPERATION DE POINT **87**
Introduction 87
Le déroulement du stage 87
Après le stage 87
Les différents types de stage 88
Le programme d'un stage 88
L'inscription et la réservation 89

FORMATION MONITEURS AUTO-ÉCOLE 91
PREAMBULE 93
Présentation 93
L'enjeu des formations 93
L'approche pédagogique 93
Les moyens pédagogiques 94
L'accompagnement 94
FORMATION TITRE PRO ECSR 95
Introduction 95
Les conditions d'admission 95
Le programme de formation 95
Les horaires des cours 97
Le déroulement des examens 97
Le coût de la formation et les financements 98
Les évolutions de carrière 99
INFORMATIONS PRATIQUE 101
PRESENTATION DE L'EQUIPE 103
L'organigramme 103
Présentation 104
MOYENS PEDAGOGIQUES 105
Nos locaux et infrastructures 105
Nos véhicules 106
Des équipements pédagogiques modernes 106
Un accompagnement personnalisé 106
PERMIS DE CONDUIRE ET HANDICAP 107
Aptitude médicale à la conduite 107
Accès au permis de conduire 107
Démarches pour l'obtention ou la régularisation du permis 107
Auto-écoles spécialisées 108
FINANCEMENTS 109
Le permis a 1€ par jour 109
Le compte personnel de formation (CPF) 110
Le chèque permis (régions Île-de-France) 111
AVIS – RECLAMATIONS – MEDIATION 113
Vos avis comptent ! 113
Réclamations 113
Litige – Médiation de la consommation 114

Bien plus qu'une auto-école,
un véritable partenaire
de votre mobilité.

FORMATIONS DE QUALITÉ | PÉDAGOGIE ADAPTÉE | ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ | SÉCURITÉ AVANT TOUT



16 route de Montereau,
77000 Melun

01 64 37 37 40

contact@aem77.fr

www.aem77.fr

AEM77
Auto École Moderne

CFM77
Centre de Formation
Moniteur auto école